

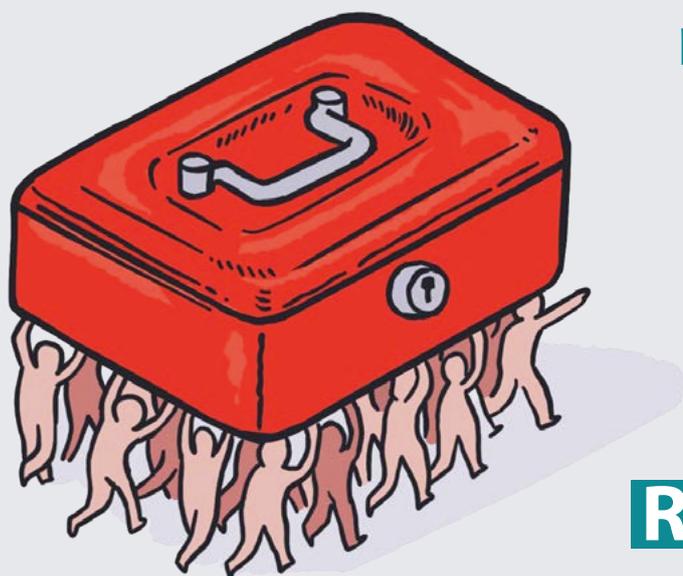
# La Caisse alimentaire commune de Montpellier

Une  
recherche-action  
de démocratie  
alimentaire

2022-2024

**RAPPORT FINAL**

MAI 2025



## Auteurs et autrices

Pauline Scherer, Marie Walser, Claire Havet, Sébastien Levionnois  
Emeline Tête, Grégori Akermann, Nicolas Bricas



INRAE



## Avertissements

Ce rapport a été rédigé à titre informatif et reflète les données disponibles au moment de sa rédaction. Bien que des efforts aient été faits pour garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations, des erreurs ou des omissions peuvent subsister.

Il est publié sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions (CC BY-NC-SA 4.0). <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

## Financements

Cette recherche a bénéficié de financements provenant :



Du fond de dotation Poule Rousse



De la Banque des territoires



Cofinancé par l'Union européenne

De l'Union Européenne, dans le cadre du projet SWITCH (Project number: 101060483) (<https://switchdiet.eu/>) Call: HORIZON-CL6-2021-FARM2FORK-01-15: Transition to sustainable and healthy dietary behaviour/ Cofinancé par l'Union européenne.



De l'Agence Nationale de Recherche, dans le cadre du projet A-MAP (ANR-23-CE41-0021, <https://anr.fr/Projet-ANR-23-CE41-0021>)



De la Région Occitanie, dans le cadre du Défi Clé Octaave



De la Fondation Carasso



Du Plan de relance, France Relance

**Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des financeurs. Les financeurs ne sauraient en être tenus pour responsables.**

L'expérimentation de Caisse alimentaire commune est également financée par :

Ville métropole, Fondation de France, Conseil Départemental de l'Hérault, Région Occitanie, Stratégie de la lutte contre la pauvreté Occitanie.



# Remerciements !

*Nous tenons à remercier l'ensemble des participant·e·s aux différentes collectes de données, en particulier les membres du Comité citoyen et les expérimentateur·ice·s, les producteur·ice·s, les gérant·e·s et salarié·e·s de magasins, les technicien·ne·s et élu·e·s des collectivités et salarié·e·s des organisations du collectif qui ont pris du temps pour répondre aux questionnaires et échanger avec les chercheur·e·s pendant des entretiens approfondis.*

*Vos témoignages, parfois très personnels et chargés d'émotions, livrés au cours des entretiens, des focus groups ou des ateliers nous ont permis de comprendre votre expérience au sein de la Caisse. Vos contributions ont été essentielles pour comprendre à quelles conditions un dispositif tel que la Caisse alimentaire commune pouvait impacter vos représentations, parfois vos manières de faire ou de percevoir l'alimentation. Ce matériau, toujours très riche, est essentiel pour comprendre comment trouver les moyens de changer nos systèmes agricoles et alimentaires.*

*La mise à disposition des données d'achat, les réponses aux différents questionnaires ont également constitué des données essentielles pour comprendre le niveau d'impact global du dispositif sur les différents profils d'expérimentateur·ice·s et de points de vente et plus largement sur les systèmes alimentaires.*

*Nous remercions tout particulièrement Candice Foy et Killian Vallois pour leur contribution significative au travail d'enquête, ainsi que David Glory et Maëlis Horellou. Nous remercions Chloé Mignot pour son travail très technique de mise en forme des tickets de Caisse, ainsi que Charles Bonnin pour son travail de suivi et d'analyse des flux de MonA. Nous remercions Beatrice Intoppa pour la mise en œuvre de la démarche Urbal.*

*Nous tenons également à remercier tous les étudiantes et étudiants qui ont contribué à la collecte des données, à leur mise en forme ou à leur analyse : Bérénice Blondel, Héloïse Gaget, Julien Bécasse, Sarah Costes, Margot Sensebé, Anaëlle Ghesquière, Franca Mboujda, Amandine Delomenie, Nolwenn Poisbeau, Sofia Collados et Magdalena Morales.*

*Nos remerciements vont également aux membres du conseil scientifique : Marie Casteldaccia, Chantal Crenn, Olivier Lepiller, Marco Locuratolo, Dominique Paturel, Jean Tassin et Elodie Valette, sans oublier Delphine Valade et Jean Cartelier pour le travail, toujours en cours, sur le modèle socio-économique.*

*Nous remercions Mathieu Roy pour le travail de mise en page et de graphisme.*

*Enfin, nous souhaitons également remercier les membres du Comité citoyen qui ont contribué à orienter les questions de recherche que nous nous sommes attachés à étudier collectivement. Ces phases de co-construction, inscrites dans une démarche de recherche participative, ont été essentielles dans l'orientation des questionnements et ont contribué à soutenir nos efforts. Produire des résultats susceptibles d'orienter les membres du Comité citoyen dans leurs décisions collectives est aussi un des moteurs de ce travail de recherche-action.*

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>I - Le cadre de la recherche-action</b>	<b>7</b>
<b>Chapitre 1 – Ancrage théorique et sociétal : faire “démocratie alimentaire ?”</b>	<b>7</b>
Inégalités sociales et alimentation	7
Vers un système alimentaire plus durable et territorialisé	9
Justice sociale et transition juste dans les systèmes alimentaires	9
L'impératif démocratique	10
La solidarité démocratique comme modèle de référence	11
<b>Chapitre 2 – Hypothèse : la Caisse alimentaire commune comme espace et processus de démocratie alimentaire</b>	<b>13</b>
<b>Chapitre 3 – Méthode de recherche-action : expérimentation et enquête</b>	<b>16</b>
Présentation du dispositif expérimental	16
Observation et analyse du processus d'expérimentation	17
<b>II - Les résultats</b>	<b>19</b>
<b>Chapitre 1 : Typologie et profil des participant-e-s</b>	<b>19</b>
Comment ont été choisi-e-s les participant-e-s à l'expérimentation ?	19
Qui sont les expérimentatrices et les expérimentateurs ?	20
Qui sont les points de vente conventionnés ?	23
<b>Chapitre 2 : Lutter (différemment ?) contre la précarité alimentaire</b>	<b>26</b>
La MonA comme outil de lutte contre la précarité alimentaire dans ses dimensions physiques, sanitaires, sociales et psychologiques	26
Une “aide sociale de plus” ?	29
<b>Chapitre 3 : Améliorer l'accessibilité à l'alimentation durable</b>	<b>31</b>
La Caisse permet d'améliorer l'accessibilité économique aux produits de qualité	32
La Caisse alimentaire commune a un impact limité sur l'accessibilité géographique des lieux de l'alimentation durable	34
Franchir le pas des lieux de l'alimentation durable avec la Caisse	35
Ne pas recourir à la MonA	35
<b>Chapitre 4 : S'approprier l'alimentation durable</b>	<b>37</b>
Des pratiques alimentaires préexistantes témoignant d'une autre forme de durabilité	37
De la violence symbolique à l'entrée des lieux de l'alimentation durable	38
Vers une appropriation des lieux de l'alimentation durable pour les personnes concernées par la précarité	41

Accéder à l'alimentation durable : un renforcement des inégalités de genre ?	44
Quels chemins vers une démocratisation de l'alimentation durable ?	46
<b>Chapitre 5 : Soutenir l'offre pour des systèmes alimentaires durables</b>	<b>49</b>
Du conventionnement au circuit conventionné	49
Est-ce que l'expérimentation représente un coût pour les points de vente ?	50
Des impacts économiques, sociaux, et politiques ?	51
Un dispositif qui génère des disparités ?	52
Comment expliquer les disparités entre points de vente ?	53
La construction d'un circuit conventionné : entre coopération et intérêts divergents?	54
Les chemins vers un système alimentaire durable	56
<b>Chapitre 6 : Participer pour exercer sa "citoyenneté alimentaire"</b>	<b>57</b>
La participation au sein de la Caisse alimentaire commune	57
Le Comité citoyen de l'alimentation, un espace de démocratie directe	58
Des dynamiques de participation riches mais variables pour les autres parties prenantes de l'expérimentation	64
Articuler démocratie sociale et démocratie économique : les cotisations	70
Accentuer et pérenniser l'ambition démocratique ?	76
<b>Chapitre 7 : La Caisse alimentaire commune comme vecteur de changement des politiques publiques locales ?</b>	<b>79</b>
Des acteurs publics parties prenantes de l'expérimentation	79
Quel regard des acteurs politiques sur l'expérimentation ?	80
<b>Chapitre 8 : Articuler démocratie alimentaire, solidarité et justice sociale pour "changer d'échelle" ?</b>	<b>83</b>
Solidarité et justice sociale : l'alimentation comme contrat social	84
Quels chemins vers la transformation sociale ?	87
<b>Chapitre 9 : Vers une conquête sociale ? la Sécurité sociale de l'alimentation en ligne de mire</b>	<b>92</b>
La Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) comme source d'inspiration et comme horizon	92
Apports de la Caisse alimentaire commune au projet de SSA	93
Les limites des expérimentations locales pour aller vers une SSA	95
Les chemins vers une SSA instituée ?	96
<b>Bibliographie</b>	<b>97</b>

# Introduction

La perspective de faire de l'alimentation un sujet de démocratie et de transformer l'organisation sociale et politique de l'alimentation en vue d'agir contre les inégalités alimentaires, et plus largement pour la durabilité des systèmes alimentaires, est au cœur d'une expérimentation collective menée à Montpellier de 2022 à 2024 : la Caisse alimentaire commune.

Cette expérimentation a émergé à la faveur d'un travail de coopération territoriale initié dans le cadre du programme Territoires à VivreS, porté de 2021 à 2023 par cinq réseaux associatifs nationaux sur quatre territoires, dont la Métropole de Montpellier, financé dans le cadre de France Relance.

Localement, l'idée de Caisse alimentaire commune a été élaborée par un collectif d'acteurs (aujourd'hui nommé le "collectif de coopération") rassemblant des habitant·e·s, des associations de solidarité alimentaire, des associations paysannes, d'éducation populaire, un supermarché coopératif, des organismes de recherche, la monnaie locale de l'Hérault, des technicien·ne·s et des élu·e·s de collectivités territoriales. Le processus de conception a été nourri par les "alternatives" existantes sur le territoire (tiers-lieux solidaires, groupements d'achats citoyens, supermarché coopératif...), par une micro-expérimentation locale de bons d'achats solidaires à dépenser sur un marché de producteur·ice·s (menée en 2021, dans le quartier Celleneuve à Montpellier), par de précédents travaux de recherche-action sur les nouvelles formes de solidarités alimentaires et sur la démocratie alimentaire, et par l'idée de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), portée par un collectif national. Cette idée constitue, pour l'expérimentation, une inspiration et un horizon politique

Cette expérimentation s'articule avec un dispositif de recherche-action, qui engage des chercheur·se·s., mais aussi des citoyen·ne·s, des acteurs de la société civile, des acteurs économiques (en particulier des producteurs et productrices) et des collectivités locales. Elle vise "la co-production de connaissances, le renforcement des capacités et de la puissance d'agir, la transformation des rapports sociaux et le renforcement de la démocratie" (Maurel, 2010) et s'inscrit dans le champ des recherches sur la démocratie, la citoyenneté et les inégalités alimentaires.

Alors que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire explose, que la consommation de produits bio ralentit, que les producteur·ice·s locaux doivent relever des défis soulevés par le changement climatique et par une concurrence mondialisée, l'analyse du processus d'élaboration de la Caisse alimentaire commune de Montpellier et l'évaluation de ses effets doit nous permettre de mieux comprendre comment de nouvelles approches coopératives, démocratiques et citoyennes peuvent contribuer à relever les enjeux sociaux, économiques et environnementaux auxquels nos sociétés doivent faire face.

L'enjeu de l'évaluation d'un tel dispositif est ainsi de guider les citoyen·ne·s, les collectivités, les acteurs associatifs et militants, les acteurs de la distribution alimentaire, les acteurs du développement agricole, producteur·ice·s locaux, dans la recherche de nouveaux chemins de transitions vers des systèmes alimentaires plus durables et plus justes.

De surcroît, au moment où se développent différentes initiatives inspirées de la Sécurité sociale de l'alimentation un peu partout en France, l'enjeu de leur évaluation devient plus prégnant. Ce rapport doit pouvoir venir éclairer les acteurs qui portent ces initiatives sur les territoires et les décideurs publics qui les soutiennent ou hésitent à les soutenir.

# Le cadre de la recherche-action

## Ancrage théorique et sociétal : faire « démocratie alimentaire » ?

### ■ Inégalités sociales et alimentation

Nos systèmes alimentaires sont traversés par de multiples inégalités sociales et précarités touchant l'ensemble des acteurs du système alimentaire. La précarité alimentaire concerne aussi bien les mangeur·se-s (16% de la population, Bléhaut & Gressier, 2023) que les acteurs économiques, en particulier les agriculteur·ice-s (Paturel et al., 2015). La précarité du travail se retrouve quant à elle à tous les niveaux du système alimentaire : agriculteur·ice-s, ouvriers agricoles, abattoirs, restauration rapide, coursiers-livreurs, etc.

La précarité alimentaire se caractérise par des difficultés, notamment économiques, à accéder à une alimentation en quantité et en qualité suffisantes. Elle est l'une des facettes d'une précarité plus globale (logement, énergie, emploi...) qui génère exclusion et disqualification sociale (Paugam, 1991) pour les personnes concernées.

En France, la principale réponse apportée à la précarité alimentaire est la distribution de denrées assurée par le système d'aide alimentaire, un dispositif initialement pensé pour les situations d'urgence qui s'est institutionnalisé depuis les années 1980. Récemment, divers ouvrages, rapports ou articles donnant une lecture critique du fonctionnement de ce système ont été publiés (Paturel, 2016 ; Le Morvan & Wanecq,

2019 ; Scherer & Bricas, 2021 ; Bonzi, 2023). Parmi eux, le rapport "Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs" (2021) publié par le Think Tank Terra Nova et rédigé par sept chercheuses et chercheurs de différentes disciplines pointe les principales limites de ce système en matière de nutrition, de complexité logistique et administrative, de financement, d'impact environnemental, d'effets discriminatoires et stigmatisants ou encore d'inadéquation avec le respect des droits humains. Les auteur·ice-s du rapport concluent sur la nécessité de dépasser l'aide alimentaire pour lutter contre la précarité en instaurant une sécurité alimentaire durable qu'ils définissent ainsi :

*« La sécurité alimentaire durable existe lorsque tous les individus ont un accès égalitaire à une alimentation durable de manière coordonnée et pérenne (...). Il est indispensable que le dispositif regroupe un ensemble de mesures agissant sur l'accessibilité économique, l'accessibilité physique, l'empowerment individuel et le lien social, tout en incluant une réponse aux situations d'urgence ainsi qu'une démarche « d'aller-vers » pour limiter le non-recours. » (Caillavet et al., 2021)*



Cette définition appelle une lecture multidimensionnelle des enjeux d'accès à l'alimentation (économique, physique, social) et reconnaît le développement du pouvoir d'agir des individus comme l'une de ses conditions. Elle s'inscrit également dans une visée de transition des systèmes alimentaires en prônant l'accès de toutes et tous à une alimentation durable. En effet, les inégalités d'accès à l'alimentation s'incarnent notamment dans des difficultés d'accès aux produits frais (fruits, légumes), peu transformés et de qualité (produits biologiques par exemple) qui constituent la base de régimes alimentaires moins impactants pour la santé et l'environnement (Credoc, 2024).

## ■ Vers un système alimentaire plus durable et territorialisé

Nos systèmes agricoles et alimentaires dans leur modèle dominant, c.-à-d. mondialisé, industriel et financiarisé, engendrent de multiples externalités négatives. Ces coûts de notre système alimentaire (Bricas et al 2021 ; Les Greniers d'Abondance, 2022 ; Secours Catholique et al., 2024) sont de plusieurs ordres :

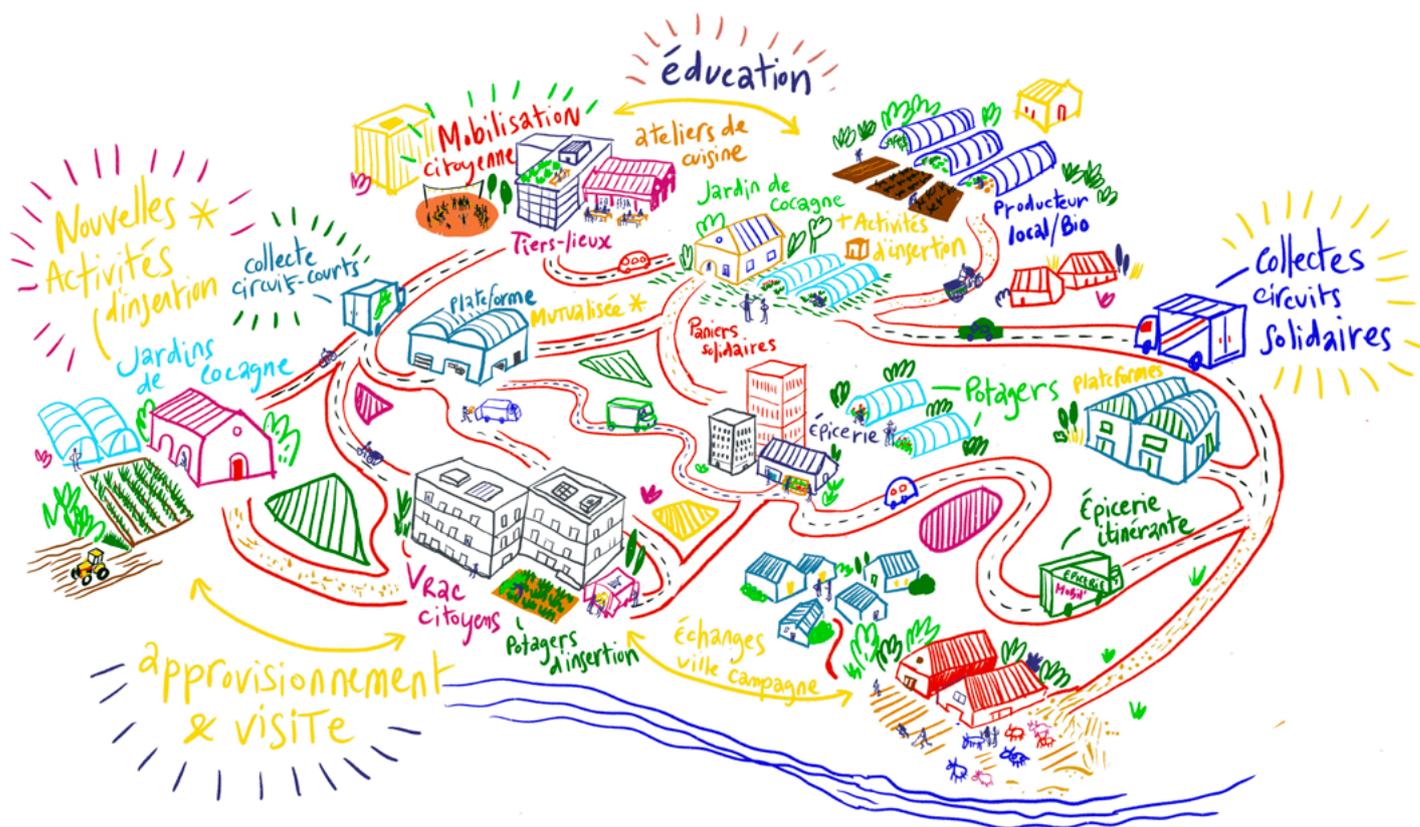
- environnementaux : émissions de gaz à effet de serre, effondrement de la biodiversité, pollutions des engrais et pesticides, pollutions des plastiques, épuisement des ressources, etc.
- sanitaires : malnutrition, maladies chroniques, maladies cardio-vasculaires, diabète, santé mentale, intoxications aux pesticides, etc.
- sociaux : précarité alimentaire et précarité du travail.
- économiques : coûts publics de santé, coûts publics de traitement et dépollution, subventions publiques.
- politiques : concentration des pouvoirs politiques et économiques, irresponsabilité, impunité, opacité.

Alors que le budget alimentaire des foyers en France est historiquement faible, le coût global du système alimentaire pour notre société n'a jamais été aussi

élevé. Un certain nombre de travaux en prospective convergent sur les nécessaires transformations pour un système alimentaire durable (Couturier et al., 2017 ; Poux & Aubert, 2018 ; Billen et al., 2018 ; IPES-Food, 2021) : généraliser l'agroécologie, végétaliser l'alimentation, et renforcer l'ancrage territorial des systèmes alimentaires. Cependant, l'émergence et la consolidation du modèle agro-industriel s'est accompagnée de la mise en place d'un certain nombre de verrous d'ordre économique, réglementaire, politique, technique et sociologique qui s'opposent à tout changement de trajectoire. En particulier, la recherche des coûts de production les plus bas sur des marchés ne prenant pas en compte les coûts sociaux et environnementaux constitue un obstacle fondamental qui s'impose à tous les acteurs du système alimentaire (Les Greniers d'Abondance, 2022).

## ■ Justice sociale et transition juste dans les systèmes alimentaires

Les multiples inégalités traversant le système alimentaire invitent à analyser ce dernier et à penser des réponses sous l'angle de la justice. Pour penser cette question de la justice, nous nous appuyons sur la conception de la justice sociale proposée par la philosophe Nancy Fraser, à savoir une conception fondée sur deux dimensions complémentaires, la redistri-



bution et la reconnaissance, associées à deux types d'injustice, l'injustice socio-économique (exploitation, marginalisation ou exclusion économique) et l'injustice de type symbolique (domination culturelle par imposition de modèles sociaux). Nous pouvons aussi rajouter une troisième dimension, la justice procédurale, en lien avec les injustices politiques (exclusion de la décision et du pilotage politique ; Rawls, 1971). Mais ces injustices sont, à des degrés divers, enchevêtrées (Fraser, 2011). Ces dimensions de la justice renvoient aux rapports de domination (notamment la justice de reconnaissance), qu'il s'agit aussi d'explicitier. Dans le cas du système alimentaire, qui est traversé par de multiples rapports de domination (de genre, ethno-racial, de classe, etc.), il s'agira à la fois de penser les injustices entre les différents acteurs et parties prenantes (citoyen-ne-s, producteur-ice-s, etc), mais aussi entre territoires, maillons, filières, etc.

Le rapprochement des enjeux de justice sociale et de durabilité de l'alimentation interroge sur les conditions d'une « transition juste » des systèmes alimentaires. En effet, les crises sociales et écologiques ainsi que certaines politiques de transition rendent propices l'émergence ou l'exacerbation d'injustices et de rapports de domination. La durabilité comme horizon souhaitable pour tout système ou société, ne rime pas forcément avec justice en fonction des cadrages et des acteurs qui les mobilisent. Il serait donc possible d'envisager des systèmes alimentaires dit durables, mais qui ne soient pas nécessairement justes. Ce constat rend nécessaire de penser les transitions dans une perspective de justice, en prenant en compte l'ensemble des dimensions qu'elle recouvre (distribution, reconnaissance, procédure), ainsi que leurs réponses en termes de politiques de transition.

Concrètement cela concerne :

- Les injustices constatées entre trois «types» d'acteurs : ceux qui génèrent des coûts (les « gros » pollueurs par exemple), ceux qui « font des efforts » pour contribuer à la durabilité des systèmes alimentaires, ceux qui subissent les conséquences (réchauffement climatique, malnutrition, inégalités sociales);
- Les injustices existant entre les acteurs qui pilotent les politiques (notamment de transitions) ou qui bénéficient de leurs effets (équipements énergétiques) et ceux qui en sont exclus voire les subissent (par exemple la taxe carbone initiant le mouvement des Gilets Jaunes).

Le cahier des charges peut sembler lourd, mais c'est ce qui rend d'autant plus nécessaire et légitime l'exercice d'une démocratie la plus participative et directe possible. En effet, nous postulons qu'un processus démocratique impliquant l'ensemble des intéressé-e-s est à même de visibiliser les acteurs et collectifs subissant des injustices et des dominations, et donc de produire des politiques de transitions largement acceptées, efficaces, et vectrices d'émancipation.

## ■ L'impératif démocratique

L'imposition d'un système alimentaire majoritaire par les grands acteurs économiques, et les multiples inégalités qui le traversent, interrogent la dimension démocratique des choix qui orientent nos systèmes alimentaires, et posent la question de l'exercice d'une démocratie alimentaire.

Le concept de démocratie alimentaire a été initié en 1998 par Tim Lang, professeur de politique alimentaire en Grande Bretagne, et désigne :

*« [...] la grande lutte au cours des siècles, dans toutes les cultures, pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une alimentation décente, abordable et bénéfique pour la santé, cultivée dans des conditions dans lesquelles ils peuvent avoir confiance (...). Du point de vue politique, il est possible de se représenter la dynamique du système alimentaire comme une lutte titanesque entre les forces qui le contrôlent et la pression pour le démocratiser. Caractériser une partie de ces forces comme étant motivées par la cupidité, et l'autre par le besoin est probablement trop excessif, mais cela comporte certainement une part de vérité. » (Lang, 1998)*

Lang pose l'alimentation à la fois comme objet de politiques publiques et objet à démocratiser, tout en postulant qu'il s'agit aussi d'un levier pour démocratiser les sociétés. En France, Dominique Paturel et Patrice Ndiaye ont défini la démocratie alimentaire par « la revendication des citoyen-ne-s à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture, et plus largement, les conditions de sa production (économiques, sociales et environnementales) » (Paturel & Ndiaye, 2019). Leur approche repose sur une critique du fait que le statut de consommateur constitue le

principal levier d'inclusion sociale : face à une offre alimentaire structurée par le marché, les « choix » alimentaires ne s'opèrent qu'à travers l'acte d'achat, laissant de côté le pouvoir d'agir au sens politique.

« *La démocratie alimentaire émerge comme un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté, dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire à travers l'ensemble de leurs décisions et pas uniquement celles qui concernent leurs actes d'achat. [... Une citoyenneté alimentaire] basée d'une part sur le Droit à une alimentation durable pour chaque individu et d'autre part sur une réappropriation de la décision démocratique de façon collective quant aux choix des systèmes alimentaires.* » (Paturel & Ndiaye, 2019)

La citoyenneté alimentaire est présentée dans la littérature comme un concept connexe à celui de démocratie alimentaire. Elle découle de la notion de citoyenneté qui s'articule autour de trois éléments constitutifs que sont l'appartenance, les droits et la participation (Garcia & Lukes, 1999 ; Pena, 2000). Pour Lozano-Cabedo et Gomez-Benito (2017), la citoyenneté alimentaire repose donc sur la reconnaissance d'un Droit social à l'alimentation, et consiste en un renforcement du pouvoir d'agir des citoyen·ne·s leur permettant de participer à la gouvernance des systèmes alimentaires. Pour ce faire, les citoyen·ne·s doivent être rendu·e·s autonomes, par un accès transparent à l'information et une organisation favorable au changement de pratiques des systèmes alimentaires. Au-delà de la prise de conscience individuelle, la citoyenneté alimentaire implique de défendre collectivement l'alimentation comme un bien commun dans la sphère publique. Enfin, pour ces auteurs, la notion de citoyenneté doit être appréhendée au sens large, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des acteurs du système alimentaire et l'ensemble des mangeur·se·s, dans une perspective cosmopolite qui dépasse le cadre de la nationalité. Cette approche de la citoyenneté alimentaire fait écho avec la description qu'en fait l'« actionniste » américaine Dee Woods :

« *La citoyenneté alimentaire, c'est bien plus que d'avoir le privilège de choisir une bonne nourriture. Il s'agit d'avoir une capacité d'agir individuelle et col-*

*lective au sein d'une société où le capitalisme, les inégalités sociales et un réseau alimentaire complexe se croisent. Cela exige de nous la responsabilité d'être véritablement humanitaires, d'être des protecteurs de la nature et de défendre une véritable démocratie et les droits de l'homme. Notre citoyenneté alimentaire nous place en tant que détenteurs de droits dont le Droit à l'alimentation, pour tenir notre gouvernement responsable de son devoir de veiller à ce que toutes les personnes puissent accéder à une alimentation culturellement appropriée, saine, durable et juste.* » (Dee Woods)

## ■ La solidarité démocratique comme modèle de référence

Répondre aux enjeux d'accès à une alimentation de qualité et de transition juste des systèmes alimentaires dans une perspective démocratique qui favorise la participation citoyenne des plus précaires est possible. En France, de nombreuses initiatives qui portent des actions collectives se sont développées ces dernières années avec une approche plus systémique et démocratique des enjeux de solidarité autour de l'alimentation. La recherche Solaci, menée en 2021 sur les initiatives de solidarités alimentaires citoyennes ayant émergé pendant la « période Covid » (Scherer, 2022), a notamment montré en quoi certaines d'entre elles activaient des dynamiques d'engagement tournées vers une ou plusieurs dimensions de la durabilité, en visant par exemple la qualité de l'alimentation et le soutien économique aux producteur·ice·s locaux, en mettant en œuvre des activités de production, tout en créant des espaces d'implication, de débat et de prise de décision collective, et en recherchant des formes d'organisation plus horizontales.

Ces initiatives tentent de prendre le contrepied d'une approche philanthropique en pleine expansion. Le sociologue Jean-Louis Laville utilise le concept de « solidarité démocratique » pour désigner les initiatives citoyennes qui conjuguent principes démocratiques et formes de vie quotidienne, dans des actions collectives qui génèrent des espaces publics de proximité, tout en répondant aux besoins matériels.

Ces formes de solidarité démocratique, dont l'émergence remonte au XIXe siècle (associations ouvrières notamment), sont pour Laville le reflet « *d'essais concrets pour œuvrer conjointement à la protection et à l'émancipation* » (Laville, 2020). En effet, la solidarité démocratique fût d'abord conceptualisée comme un pouvoir d'agir permettant de s'engager librement dans la réciprocité et l'entraide. Axée sur cette entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social. Elle fût ensuite abordée comme « *la redistribution qui devait être organisée collectivement par les pouvoirs publics sur une base légale pour échapper à la domination inhérente à la compassion individuelle* » (Laville 2020). En hybridant ces deux approches, la solidarité démocratique ouvre la voie de la coopération avec les pouvoirs publics, tout en développant des modes d'organisation plus horizontaux, sans renier la visée émancipatrice et les principes d'auto-organisation et d'égalité sur lesquels elle se fonde. Elle s'efforce d'approfondir la démocratie politique par une démocratie économique et sociale.

Dans le champ de l'alimentation, les initiatives qui tendent vers cette forme de solidarité démocratique sont souvent expérimentales, restent encore minoritaires et minorées : numériquement, en « volume » de personnes et de denrées, mais aussi en termes de reconnaissance et de rapport de pouvoir. Malgré leur multiplication, elles peinent à insuffler un changement de paradigme profond face à la complexité du système et à la puissance des acteurs agro-industriels dominants. Bien que certaines d'entre elles parviennent à toucher plus de personnes précaires, elles n'ont pas la capacité de permettre à toutes d'accéder à une alimentation de qualité (Chiffolleau et al, 2023). Pourtant la question d'un Droit à l'alimentation durable est aujourd'hui posée, notamment à travers

les travaux sur la recherche d'une sécurité alimentaire durable, reposant sur une démocratie alimentaire en acte.

En ce sens, une réflexion politique est menée depuis quelques années autour de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) par le collectif national "pour une Sécurité sociale de l'alimentation". Ce collectif a travaillé sur un socle commun du projet.

*“Le collectif travaille à l'intégration de l'alimentation dans le régime général de la Sécurité sociale, tel qu'il a été initié en 1946 : **universalité de l'accès, conventionnement des professionnels réalisé par des Caisses gérées démocratiquement, financement par la création d'une cotisation sociale à taux unique sur la production réelle de valeur ajoutée**”.*

Ce projet repose sur de fortes dynamiques démocratiques autour de l'alimentation, vise à garantir l'accès de tous et toutes à l'alimentation, dans une logique de prévention des risques sociaux, sanitaires et environnementaux par une sanctuarisation du budget alimentaire des foyers, et l'investissement dans la transformation du système alimentaire.

*“Concrètement et sur le modèle du système de santé, **une carte vitale de l'alimentation** donne accès à des produits conventionnés pour un montant de 150€/mois et par personne. Le conventionnement repose principalement sur **des Caisses primaires gérées démocratiquement au niveau local, et articulées avec une instance nationale composée de membres représentants de ces caisses**”.*

Au croisement de ces différents ancrages théoriques et sociétaux, l'expérimentation de Caisse alimentaire commune s'incarne concrètement dans un dispositif territorial multi-acteurs, basé sur la constitution et la gestion collective d'un budget selon un principe de redistribution, et dont le système décisionnel repose sur un Comité citoyen de l'alimentation, pensé comme un espace d'éducation populaire, de citoyenneté et de développement du pouvoir d'agir.

## Hypothèse : la Caisse alimentaire commune comme espace et processus de démocratie alimentaire



Dans la perspective des travaux évoqués précédemment, cette recherche-action interroge les manières de développer une approche démocratique des enjeux d'accès à l'alimentation, au regard des inégalités so-

ciales, environnementales et politiques, et des impératifs écologiques et sanitaires de transformation du système alimentaire.

Nous formulons l'hypothèse suivante :

**La Caisse alimentaire commune constitue un espace de démocratie alimentaire qui, nourrie par l'exercice d'une citoyenneté alimentaire articulée aux politiques publiques, est la condition d'une transformation agri-alimentaire juste, porteuse de changements en termes d'accès à l'alimentation, de pratiques alimentaires et de systèmes alimentaires vers plus de durabilité, et plus largement en termes de transformation sociale.**

Cette hypothèse générale peut être déclinée en plusieurs sous-hypothèses :

**> La Caisse alimentaire commune contribue à lutter contre la précarité alimentaire et permet d'améliorer l'accessibilité de l'alimentation qualitative et durable**

A partir des différents freins d'accès à l'alimentation dite "de qualité" (économiques, géographiques, physiques et pratiques, sociaux et culturels), nous identifions en quoi, dans quelle proportion et à quelles conditions, le dispositif permet de lever ces freins pour les participant·e·s et leurs entourages. Nous nous attacherons également à observer l'évolution des situations de précarité alimentaire, dans toutes ses dimensions, au cours de l'expérimentation.

**> La Caisse alimentaire commune contribue à l'appropriation de l'alimentation durable**

Si la Caisse permet à différents profils sociaux de participant·e·s d'accéder à une diversité de lieux de l'alimentation durable, l'entrée dans ces lieux constitue pour les profils les plus précaires, le franchissement d'une frontière symbolique et la confrontation avec un espace marchand pensé par et pour des catégories sociales très éduquées et souvent assez aisées. Nous identifierons ainsi à quelles conditions, la diversité de participant·e·s à la Caisse peut s'approprier ces espaces marchands et les produits alimentaires qui y sont distribués. Nous serons attentifs aux expériences vécues dans ces lieux, aux interactions avec les personnes et les produits qui les composent. Nous chercherons à décrire les processus d'inscription des pratiques alimentaires à l'intérieur de ces lieux, mais aussi à identifier les éventuels vecteur d'écologisation des pratiques alimentaires (entendue comme une augmentation de la consommation de fruits et légumes de qualité, notamment issus de l'agriculture biologique, avec un prix rémunérateur pour les producteur·ice·s, une diminution de la consommation de viande et de produits transformés etc.), tout en



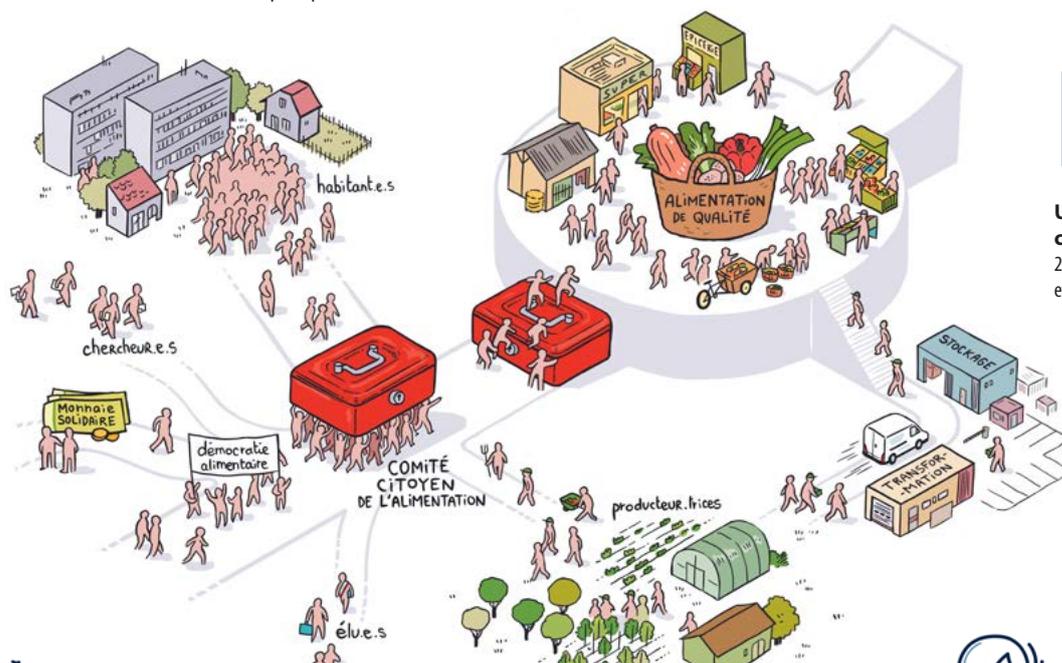
**Un Comité Citoyen de l'Alimentation :**

instance de gouvernance de la Caisse, composé de 61 habitant·e·s de la Métropole, dont la moitié sont concernés par la précarité



**Budget collectif :**

abondé par des cotisations (chacun·e cotise chaque mois selon ses moyens), et des subventions publiques et privées



**Un circuit de distribution conventionné :**

28 producteur·ices, 9 artisan·es et 12 magasins



**La MonA :**

outil de transaction qui permet d'acheter des produits dans le circuit conventionné



**Coopération :**

mutualisation des approvisionnements et de la logistique, appui à la structuration de filières

**EXPERIMENTATION 2023-2024**

La Caisse permet aux 370 participant·es de dépenser chaque mois 100 MonA (euros) dans des lieux de distribution alimentaire conventionnés, ouverts à tout·es, choisis par le comité (épicerie, producteurs, groupements d'achats...).

s'attachant à caractériser l'appréhension faite par les participant·e·s de ce qu'est une alimentation de qualité et durable ; et à envisager des changements différenciés en fonction des typologies de participant·e·s.

### > La Caisse alimentaire commune contribue à la construction de systèmes alimentaires durables et territorialisés

La Caisse alimentaire commune déploie un dispositif territorial multi-acteurs, basé sur la constitution et la gestion collective d'un budget selon un principe de redistribution. Ce mécanisme économique doit permettre de solvabiliser les mangeur·se·s, et indirectement les acteurs économiques œuvrant pour un système alimentaire durable par de plus larges débouchés. D'un point de vue politique, le dispositif met en lien les mangeur·se·s avec les acteurs du système alimentaire par le conventionnement. Ainsi, par ces deux mécanismes (solvabilisation de la demande et conventionnement démocratique), nous faisons l'hypothèse que la Caisse peut être un dispositif de soutien (économique, social, politique) à une offre durable, pour la construction d'un système alimentaire durable impliquant acteurs économiques et mangeur·se·s.

### > La Caisse alimentaire commune permet l'activation de formes de citoyenneté alimentaire et d'engagement, un développement du pouvoir d'agir sur l'alimentation et au-delà, et constitue un vecteur de politisation.

A partir des définitions de la citoyenneté alimentaire et du pouvoir d'agir, nous observerons les processus à l'œuvre dans les parcours de participation des membres du Comité citoyen et des participant·e·s (individuelles et collectives) sur la question de l'accès à l'alimentation durable et au-delà. Nous verrons en quoi cette participation reflète l'exercice d'une démocratie alimentaire. Nous questionnerons en particulier en quoi le Comité citoyen de l'alimentation est un espace d'empowerment (au sens du renforcement du pouvoir d'agir, susceptible de nourrir une réappropriation des questions alimentaires par les participant·e·s) mais aussi de l'engagement collectif et de la participation politique.

### > La Caisse alimentaire commune contribue à la transformation des politiques publiques vers la recherche d'une sécurité alimentaire durable par la démocratie alimentaire

A travers le travail du comité institutionnel et de l'enquête nous interrogerons le regard des institutions sur l'expérimentation en lien avec les politiques menées (sociales, alimentaires, agricoles, santé) et les différents changements que l'expérimentation peut induire dans leurs discours et pratiques ("réorientations" de financements publics, un appui des collectivités et de l'état à l'élaboration d'un modèle économique, mise en place d'une gouvernance territoriale, incluant une forte participation citoyenne, etc.).

### > La Caisse alimentaire commune constitue une forme de solidarité alimentaire démocratique et durable

En partant de l'histoire des dispositifs d'aide alimentaire et de celle des alternatives au système alimentaire industriel, nous montrerons comment la Caisse alimentaire commune s'y inscrit et/ou s'en démarque, en caractérisant le système de valeurs, la vision politique et les modalités qu'elle propose, dans une perspective d'évolution des formes de solidarité alimentaire, portées par les citoyen·ne·s, les associations, les acteurs économiques et/ou les pouvoirs publics. Il s'agira de l'analyser à la fois dans les « intentions de départ » mais aussi dans l'appropriation qui en est faite tout au long du processus par les différentes parties prenantes, afin d'observer les évolutions, les convergences et les divergences, à la fois entre le démarrage et l'aboutissement, mais aussi entre les différents acteurs impliqués.

### > La Caisse alimentaire commune contribue à la réflexion politique sur la Sécurité sociale de l'alimentation portée au niveau national

A travers l'enquête, nous observerons et analyserons l'apport de l'expérimentation de Caisse alimentaire commune sur certains principes inscrits dans le projet de SSA : la mise en place et la gestion démocratique d'une Caisse locale (fonctionnement du Comité citoyen), le processus de conventionnement et sa mise en application opérationnelle avec les lieux d'achats (activité du Comité citoyen), et le comportement des participant·e·s en termes de cotisation.

# Méthode de recherche-action : expérimentation et enquête

La recherche-action a pour objectif d'une part, de co-construire et caractériser le dispositif de Caisse alimentaire commune dans ses différents volets, et d'autre part d'analyser les effets réels et potentiels d'un tel dispositif.

## ■ Présentation du dispositif expérimental

Le dispositif expérimental de Caisse alimentaire commune répond à une diversité d'objectifs évoqués ci-dessous par Pascal Nicolas Le Strat dans son ouvrage *Micropolitique de l'expérimentation* (2009) :

*« Expérimenter, c'est constituer un contre-pouvoir à l'intérieur même des situations. »*

*Expérimenter, c'est faire advenir de nouvelles formes de vie et d'activité, de pensée et de création. »*

*Expérimenter, c'est se montrer aussi inventif et créatif que le sont les formes contemporaines de pouvoir. »*

*Expérimenter, c'est opposer aux dispositifs de domination une puissance d'autonomie et de singularisation. »*

*Expérimenter, c'est faire varier une situation pour en moduler les perspectives. »*

*Expérimenter, c'est déployer une question à l'endroit même où les institutions imposent une solution. »*

(Nicolas Le Strat, 2009)

Concrètement, ce dispositif est composé de trois volets principaux : démocratique, économique et productif.

## ➔ UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE

● **Mobilisation et participation citoyenne** : le dispositif de Caisse alimentaire commune s'inscrit dans une dynamique large de démocratie alimentaire, reposant notamment sur des lieux de proximité dans les différents quartiers qui proposent des actions collectives autour de l'alimentation, dans un esprit d'éducation populaire. Ces espaces, initiés de manière informelle par les habitant-e-s ou par des organisations associatives ou coopératives, visent notamment à activer des formes de citoyenneté alimentaire en développant des actions concrètes et participatives (groupements d'achats, épiceries sociales et solidaires espaces d'accueil sociaux, épiceries associatives ou coopératives, cuisines collectives, espaces de convivialité...). Ils reposent sur la recherche de modes d'organisation et de prise de décision horizontaux, auxquels chacun-e peut prendre part. A partir de ces lieux peuvent s'observer des « parcours d'engagement » et de « développement du pouvoir d'agir », notamment chez des personnes en situation de précarité et/ou éloignées de la participation politique, sur la question alimentaire. La mobilisation des membres du Comité citoyen de l'alimentation de Montpellier, repose sur l'existence de lieux de ce type, ainsi que sur une programmation d'actions spécifiques, notamment des ateliers cuisine, des projections de film, des pique-niques citoyens et l'organisation de balade « alimentation » consistant en une lecture collective du paysage alimentaire dans différents quartiers, sur une période de six mois.

● **Le Comité citoyen de l'alimentation** : il est composé d'habitant-e-s du territoire, issu-e-s de différents quartiers et communes de la métropole, dont la moitié sont directement concerné-e-s par la précarité alimentaire. Ce Comité citoyen, pensé comme un espace d'éducation populaire et organe de gestion du budget de la Caisse, a pour fonction de définir, de manière démocratique, le mode de fonctionnement de la Caisse, notamment sur la question des critères fixant les montants des cotisations des participant-e-s et les critères de conventionnement de lieux d'achats alimentaires dans lesquels pourra être utilisée la MonA (monnaie alimentaire - voir plus bas).

● **La gouvernance multi-acteurs de la Caisse (système décisionnel)** : le dispositif de Caisse alimentaire commune repose sur un travail de co-construction entre habitant·e-s, acteurs locaux (notamment économiques), chercheur·se-s et collectivités locales. La question de la répartition du pouvoir décisionnel entre ces différentes parties prenantes pour gouverner la Caisse alimentaire commune est posée, et va de pair avec la question de la forme juridique qu'elle pourrait adopter, dans une perspective de pérennisation.

## ➔ UNE ORGANISATION ÉCONOMIQUE

● **Un budget aux multiples entrées** : la Caisse alimentaire commune repose sur une mise en commun de ressources. Son budget est abondé par trois sources de financement : fonds publics, fonds privés, et cotisations des participant·e-s selon un principe « chacun·e cotise à la Caisse chaque mois en fonction de ses moyens, pour tou·te·s recevoir la même somme, à savoir 100 MonA (équivalent euros) par mois, à dépenser dans un circuit de lieux d'achats conventionnés par le Comité citoyen de l'alimentation ». L'évolution des sources de financement de la Caisse dans un but de pérennisation est une des questions de l'expérimentation.

● **Un outil de gestion numérique "open source"** : la MonA repose sur les outils de gestion d'une monnaie locale complémentaire, permettant les transactions financières dans le respect des règles de fonctionnement élaborées par le Comité citoyen.

● **Un circuit de distribution conventionné** : la Caisse alimentaire commune formalise un circuit économique local basé sur le principe de conventionnement de commerces, artisan·e-s et producteur·ice-s, selon des critères élaborés collectivement et démocratiquement par le Comité citoyen. Elle génère ainsi des flux économiques entre habitant·e-s et lieux d'achats, soutenus par les financements publics et privés dans une recherche de redistribution et de justice sociale. Au-delà des lieux d'achats existants, conventionnés par la Caisse, celle-ci peut-être un vecteur de transformation de certains commerces en termes d'approvisionnement, et de création de nouveaux lieux d'achats (paniers, AMAP, coopératives...) s'inscrivant dans une logique d'économie sociale et solidaire, de non-lucrativité ou de lucrativité limitée. Le processus de conventionnement s'inscrit alors dans une perspective de transformation des environnements alimentaires du territoire.

## ➔ UNE AMBITION DE SOUTIEN ET D'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

● **Approvisionnements des lieux conventionnés** : la Caisse alimentaire commune doit reposer sur une organisation logistique (commandes et transports) commune facilitant l'acheminement des produits vers les lieux de distribution conventionnés.

● **Structuration de filières agri-alimentaires, dans une perspective de soutien aux producteur·ice-s** : la Caisse alimentaire commune peut permettre d'agir sur la planification des cultures, la définition du juste prix, la sécurisation de débouchés économiques pour les producteur·ice-s et la pérennisation de filières durables.

## ■ Observation et analyse du processus d'expérimentation

Le dispositif de recherche mis en place à partir de l'expérimentation de Caisse alimentaire commune se situe à la croisée de l'évaluation et de la recherche-action participative, cette dernière étant entendue de la façon suivante :

« [Les démarches de recherche-action] considèrent l'expérience, l'action (ou l'activité) comme source de connaissance et assument une posture d'engagement du chercheur dans la transformation de la réalité (ou d'efficacité pratique de la recherche). » (Morvan, 2013)

« La dimension participative désigne la mise en relation et l'implication de l'ensemble des parties prenantes liées au sujet abordé, en premier lieu les « premiers concernés ». Elle induit la mise en commun des ressources, l'implication du chercheur, le croisement des savoirs, la recherche de relations égalitaires et non concurrentielles entre les parties et les savoirs, la recherche de partage des bénéfices. » (Scherer, 2021)

Le dispositif repose sur la mise en place d'un conseil scientifique pluridisciplinaire élaborant le cadre de recherche et la méthode qui inclut une observation participante du processus, un recueil de données (entretiens individuels et collectifs, questionnaires,

collecte de données économiques...) et une analyse collective et participative (ateliers de recherche), impliquant les citoyen-ne-s et acteurs de l'expérimentation. A partir des données recueillies, cette analyse s'attachera à identifier les changements dont peut être vectrice une Caisse alimentaire commune (telle que caractérisée dans le cadre de l'expérimentation) et à identifier les « chemins d'impacts » que peut avoir la Caisse alimentaire commune en termes d'amélioration de la durabilité des systèmes alimentaires, en mobilisant notamment la méthode URBAL

(dans le cadre du programme de recherche A-MAP) et un travail de prospective participative.

Pour rappel, le présent rapport fait état des résultats tirés de la première phase de la recherche-action (2022-2024). S'en suivra une seconde phase à compter de 2025.

Le travail de terrain a articulé l'emploi de différentes méthodes d'enquête, auprès de différents publics, à différentes temporalités (« T0 » pour l'entrée dans l'expérimentation et « T1 » après 6 mois à un an d'expérimentation).

Méthodes	Membres du Comité citoyen	Participant-e-s	Points de vente	Travailleur-se-s sociaux	Politiques
<b>Observation</b>	Observation participante et documentation du processus démocratique (activité du Comité citoyen) et en particulier du processus de conventionnement.				
<b>Questionnaire</b>	T0 ( <i>en début d'expérimentation</i> ) : 44 réponses auprès des 47 premiers membres du Comité citoyen  T1 ( <i>après un an de participation</i> ) : 41 réponses auprès des 47 premiers membres du Comité citoyen	T0 : 318 réponses auprès de 360 participant-e-s à l'expérimentation (hors membres du Comité citoyen)  T1 : 232 réponses auprès de 268 participant-e-s depuis plus d'un an à l'expérimentation (hors membres du Comité citoyen)			
<b>Entretiens individuels semi-directifs</b>	T0 : 16 entretiens auprès des premiers membres du Comité citoyen  T1 : 17 entretiens auprès des premiers membres du Comité citoyen	T0 : 32 entretiens auprès des participant-e-s  T1 : 29 entretiens auprès des participant-e-s	Auprès de 30 points de vente conventionnés		Auprès de 6 représentants institutionnels
<b>Entretiens ou ateliers participatifs collectifs</b>	Animation d'un atelier de recherche collective pour analyser et enrichir des premières observations (30 participant-e-s)	Animation d'un atelier de recherche collective pour analyser et enrichir des premières		Entretien collectif avec les travailleur-se-s et intervenant-e-s sociaux des	

Sur le volet de l'analyse économique du dispositif ont été mis en place un suivi des cotisations (inscription, montants, fréquence), un recueil et une analyse des données d'achats (produits achetés et montants dépensés) auprès des deux points de vente conventionnés, ayant reçu la plus grande part du flux de MonA.

# Les résultats

## Typologie et profil des participant·e·s



### ■ Comment ont été choisi·e·s les participant·e·s à l'expérimentation ?

De février à octobre 2022 ont été menées par le collectif de coopération diverses actions de **mobilisation des habitant·e·s** pour échanger sur l'alimentation et faire connaître le projet de Caisse alimentaire commune avec des ateliers, des balades sur le paysage alimentaire, des repas collectifs dans différents quartiers de la ville de Montpellier en lien avec des associations partenaires. Progressivement, s'est constitué un groupe de 47 habitant·e·s formant le Comité citoyen de l'alimentation en prêtant attention à la forte représentation des personnes vivant ou ayant vécu la précarité alimentaire.

Les membres du Comité citoyen sont en majorité des **femmes** (81%), vivant dans différents quartiers de la **ville de Montpellier** (85%) et dont la moitié ont entre **45 et 64 ans**. Le Comité citoyen rassemble des personnes de **divers milieux sociaux** (53% ont un emploi, 14% sont en recherche d'emploi, 11% sont à la retraite), plutôt **diplômées** (64% ont un niveau Bac+3) et **engagées** : 74% font partie d'une association. En termes d'accès à l'alimentation, la moitié des membres sont concernés par la **précarité alimentaire** et 28% ont recours à l'**aide alimentaire**. Une partie des membres du Comité citoyen était déjà engagée dans des pratiques alimentaires durables (**60% achètent du bio** à chaque fois qu'ils font leurs courses). Une autre partie était plus éloignée de l'alimentation durable, pour des **motifs principalement économiques** (pour 80% le prix est le frein majeur à l'achat de produits bio). **La composition sociale du Comité citoyen est représentative de celle des participant·e·s à l'expérimentation.**

D'avril à juin 2023, les participant·e·s à la Caisse alimentaire commune ont été sélectionné·e·s de façon à constituer un **panel représentatif** de la population montpelliéraine sur la base de deux critères : **l'âge et les niveaux de revenu**. Cette volonté du Comité citoyen, en accord avec le collectif de coopération et le conseil scientifique, s'inscrit dans le principe d'**universalité** d'accès à l'alimentation et de construction d'un Droit à l'alimentation pour tou·te·s. Pour ce faire, un **appel à participation** a été lancé en avril 2023 en demandant aux personnes volontaires de répondre à un questionnaire en indiquant leur âge et leur niveau de revenu. Puis, un **tirage au sort** a été réalisé pour les catégories (croisant classe d'âge et tranche de revenu) dans lesquelles le nombre de personnes candidates excédait le nombre de places disponibles. En complément, et dans une optique d'utilité sociale directe de l'expérimentation, selon la volonté du Comité citoyen, des organismes d'action sociale ont été sollicités pour informer et orienter des personnes vers la Caisse alimentaire commune.

Au total 404 personnes ont été inscrites pour devenir expérimentateur·ices de la MonA : 47 membres du Comité citoyen, 274 inscrits par tirage au sort et 83 orientés par des partenaires sociaux et finalement 370 ont cotisé en 2023. Afin d'établir un profil socio-économique des participant·e·s et de leurs foyers, et caractériser leurs pratiques alimentaires, un premier questionnaire a été transmis aux membres du Comité citoyen (44 réponses) puis un second à 370 expérimentateur·ice·s (318 réponses).

Les participant·e·s à l'expérimentation sont majoritairement des **femmes** (70%), habitant dans différents quartiers de la **ville de Montpellier** (86%) et dont la moitié ont entre **25 et 45 ans** (plus de jeunes qu'au Comité citoyen). Les expérimentateur·ice·s sont issu·e·s de **divers milieux sociaux** (41% ont un emploi, 16% sont retraité·e·s et 14% au chômage), fortement **diplômé·e·s** (72% ont un niveau Bac+3) et **engagé·e·s** : 63% font partie d'une association. En termes d'accès à l'alimentation, la moitié des membres sont concernés par la **précarité alimentaire** et 23% ont recours à **l'aide alimentaire**. Une partie conséquente des participant·e·s était déjà engagée dans des pratiques alimentaires durables (**67% consomment du bio** une fois par semaine, contre 34% à l'échelle de la France). Une autre partie était plus éloignée de l'alimentation durable, pour des **motifs principalement économiques** (pour 83% le prix est le frein majeur à l'achat de produits bio).

## ■ Qui sont les expérimentatrices et les expérimentateurs ?

La Caisse alimentaire commune regroupe 404 expérimentateurs et expérimentatrices. Parmi eux·elles, nous pouvons identifier plusieurs profils. Les cotisant·e·s sont ceux qui ont versé des euros dans la Caisse au moins une fois. Les acheteur·euse·s sont ceux·elles qui ont dépensé des MonA au moins une fois.

**404 personnes enregistrées à la MonA,**  
**376 statuts cotisant·e·s**  
**370 statuts acheteur·euse·s**  
**Au mois d'octobre 2024, 276**  
**cotisant·e·s pour une moyenne de 52€.**  
**Au mois d'octobre 2024, 1052 achats**  
**(30 000€) pour 297 acheteur·euse·s**  
**différent·e·s.**

Parmi les 404 inscrit·e·s à la Caisse alimentaire commune, 34 n'ont jamais acheté de produits dans les lieux MonA et 19 sont des petit·e·s acheteur·se·s (5 achats ou moins).

**L'expérimentation compte 70 % de femmes inscrites** alors que la ville de Montpellier en compte 53 % selon l'INSEE (2024).

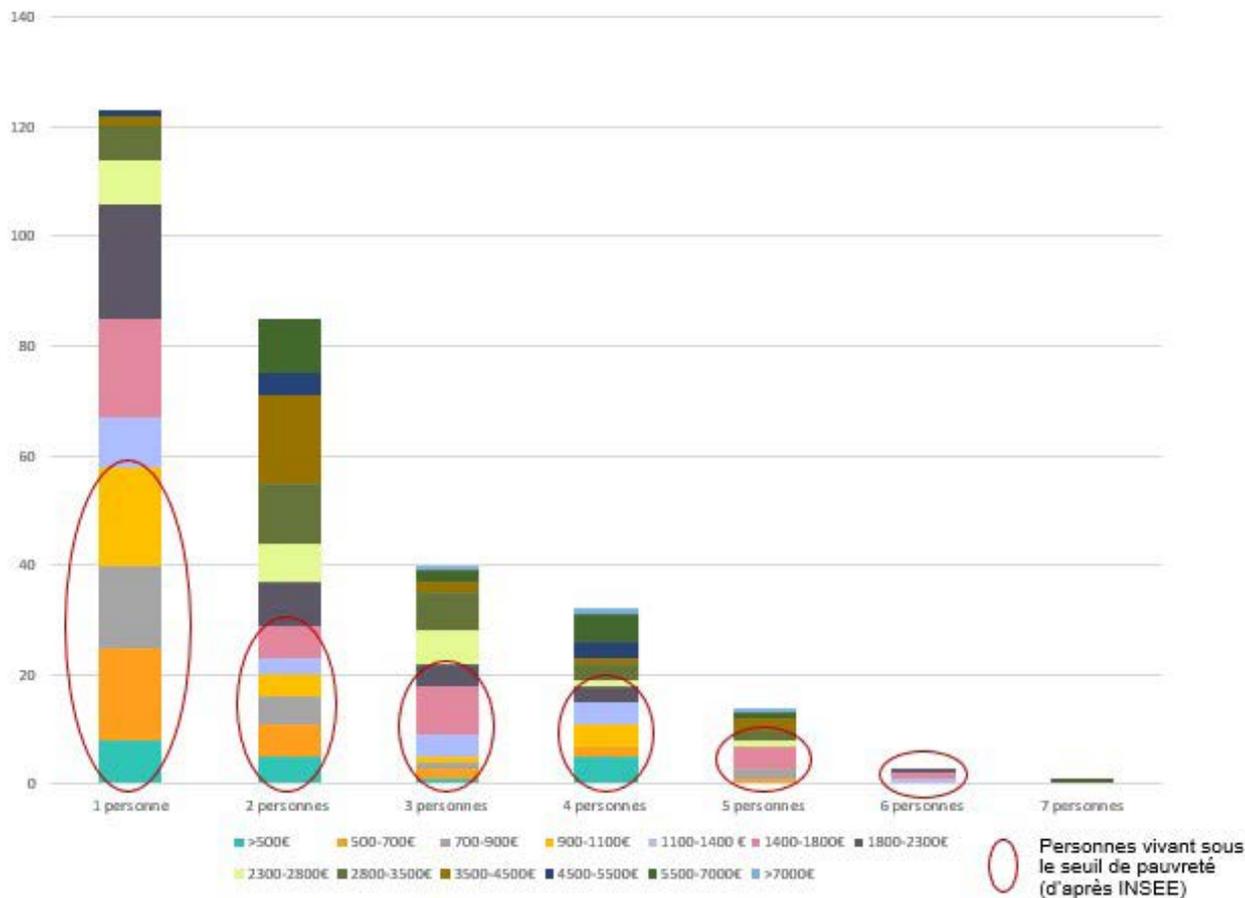
Les femmes sont donc surreprésentées dans l'expérimentation et d'autant plus au sein du Comité citoyen où **81% des membres s'identifient au genre féminin**. Cette surreprésentation peut s'expliquer par le fait que l'alimentation fait partie des activités domestiques portées majoritairement par les femmes (achats, cuisine, planification des repas) en France, comme le montre les différentes enquêtes "emploi du temps" de l'INSEE (De Saint Pol, 2012). Également, elles sont principalement à la tête des familles monoparentales (à 85% à Montpellier) qui représentent 10% des foyers participant.

En ce qui concerne l'âge des inscrit·e·s, les expérimentateur·ice·s et les membres du Comité citoyen se différencient. Parmi les expérimentateur·ice·s, il y a une surreprésentation de personne **entre 25 et 39 ans** (38% contre 17% à Montpellier selon l'INSEE en 2024). Les retraité·e·s sont eux·elles aussi en surnombre puisqu'ils représentent **16%** des expérimentateur·ice·s alors que cette catégorie est assez peu représentée à Montpellier, 3% selon l'INSEE en 2024. Du côté des membres du Comité citoyen, c'est la tranche d'âge **45-64 ans** (Montpellier : 29% (INSEE, 2024)) qui est la plus marquée et représente **la moitié des membres**. En somme, les catégories sociales sous-représentées sont les jeunes de moins de 25 ans : 4% des participant·e·s alors qu'ils représentent 14% de la population montpelliéraine et les personnes de plus de 75 ans : 3% des participant·e·s alors qu'elles représentent 10% de la population montpelliéraine.

## ➔ DE NOMBREUSES FAMILLES ET LA MOITIÉ DES FOYERS EN SITUATION DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE.

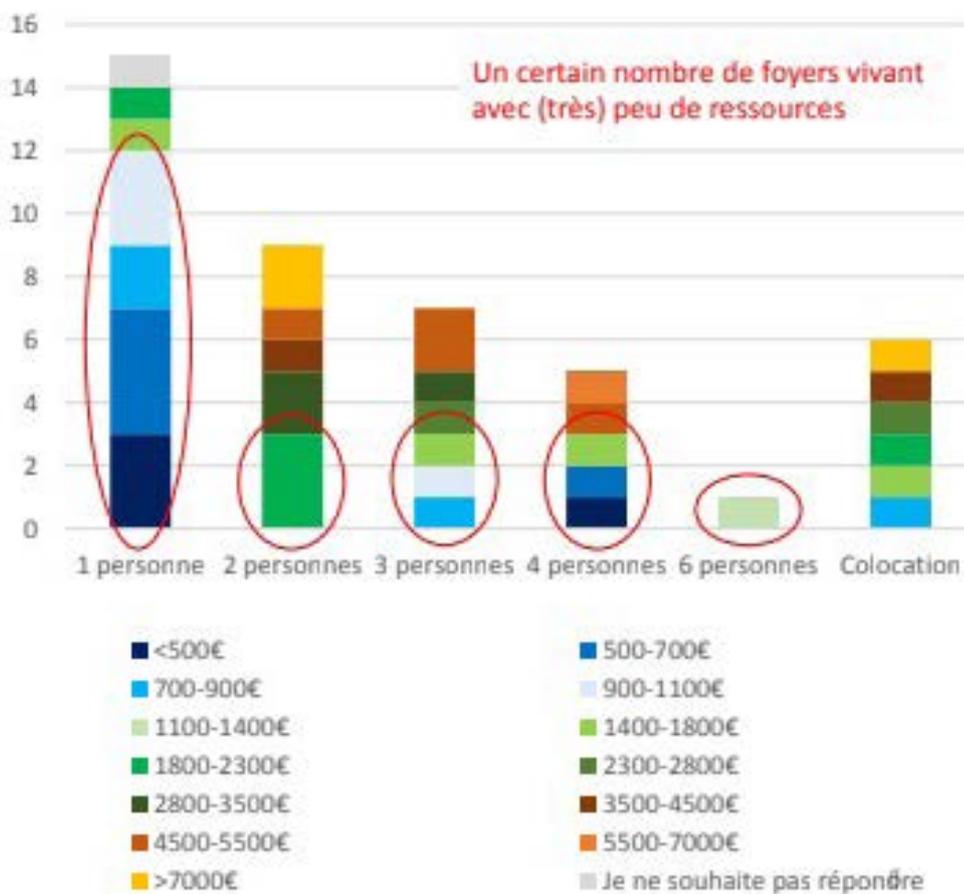
31 % des participant·e·s vivent en famille, dont 33% sont des familles monoparentales. (Montpellier : 25,4 % dont 40 % de familles monoparentales (INSEE 2024)). 55 % des répondant·e·s sont des personnes vivant seules ou à deux sans enfant (Montpellier : 70 % (INSEE 2024)). Ainsi, on estime que la Caisse alimentaire commune impacte environ 800 personnes. Parmi ces foyers, 47% vivent sous le seuil de pauvreté, (Montpellier : 19% (INSEE, 2024)).

Taille des foyers et budgets n=298



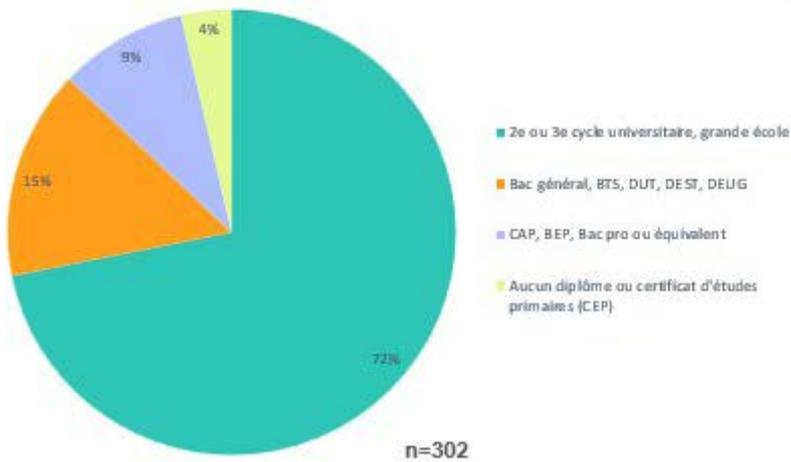
Taille des foyers et budgets des expérimentateur·ice·s (en haut) et du Comité citoyen (ci-contre). La part des foyers sous le seuil de pauvreté est entourée en rouge.

BUDGETS PAR TAILLE DE FOYER (N=43)

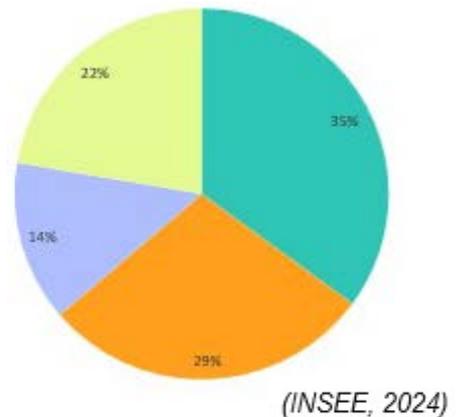


## ➔ DES PARTICIPANT·E-S PLUS DIPLÔMÉ·E-S MAIS DANS DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES PLUS PRÉCAIRES QUE LA POPULATION MONTPELLIÉRAINE

Niveau de formation des membres de la caisse



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée > 15 ans à Montpellier en 2020



**72% des participant·e-s et 64% des membres du Comité citoyen ont un niveau de formation supérieur ou égal à Bac+3**, contre 35% de la population montpelliéraine. La surreprésentation des personnes très diplômé·e-s est à l'image des consommateur·ice·s intéressé·e-s par les produits bio (Agence Bio, 2024) et par les circuits courts (Loisel et al., 2014). Néanmoins, les participant·e-s à La Caisse alimentaire commune sont moins nombreux·ses à être en situation d'emploi. **41% sont en situation d'emploi** contre 53% des habitant·e-s de Montpellier. Un écart qui s'explique également par une plus grande proportion de personnes dans des situations professionnelles précaires : allocataires du RSA, inactivité liée à une invalidité, un handicap. Les membres du Comité citoyen sont plus représentatifs de la population montpelliéraine (53% ont un emploi).

## ➔ UNE SURREPRÉSENTATION DE PERSONNES CONCERNÉES PAR LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE PARMIS LES PARTICIPANT·E-S.

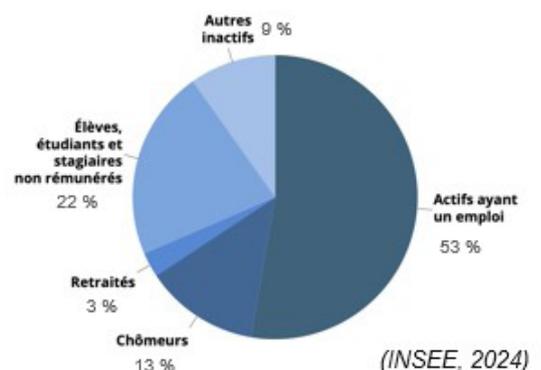
**49% des participant·e-s se déclarent en situation de précarité alimentaire.** Parmi ces personnes, 38 % sont en précarité alimentaire "qualitative" : elles n'ont pas accès à tous les aliments qu'elles souhaitent (pour des raisons économiques) et 11 % en précarité alimentaire "quantitative" : elles n'ont pas assez à manger parfois ou souvent. Ainsi, **23 % des participant·e-s ont eu recours à l'aide alimentaire** (28% pour les membres du Comité citoyen). En comparaison, il est estimé qu'environ 5 % de la population française bénéficie de l'aide alimentaire (INSEE, 2021).

Population de la caisse



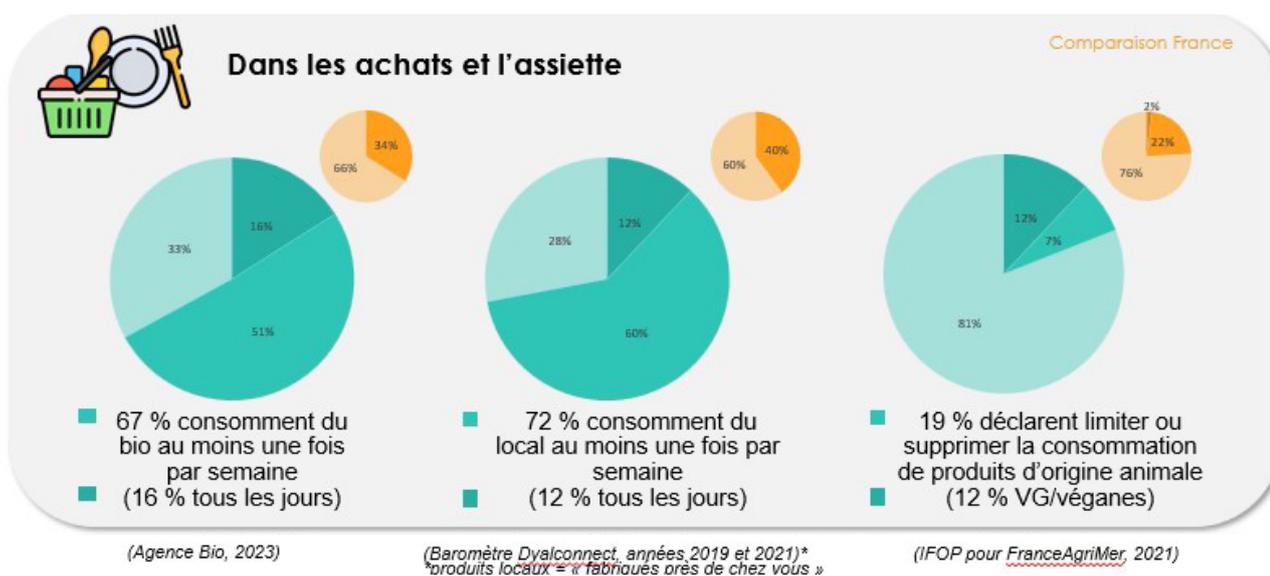
Population de Montpellier

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020



## ➔ UNE PARTIE DES PARTICIPANT·E·S PLUTÔT ENGAGÉ·E·S

Parmi les participant·e·s, **63% des personnes sont engagées dans le monde associatif** (contre un tiers des français·e·s), et cette proportion monte à 74% pour les membres du Comité citoyen. Cet ancrage dans le monde associatif se retrouve dans les lieux d'achat puisque plus de la moitié des participant·e·s (54%) fréquentaient un lieu alimentaire alternatif avant d'entrer dans la Caisse alimentaire commune (supermarché coopératif, groupement d'achat, marché paysan). Au-delà des lieux fréquentés, cet engagement se retrouve dans les produits achetés avec une **consommation à priori deux fois plus importante de produits bio** chez les participant·e·s à la Caisse alimentaire commune que pour la population française (Agence bio, 2024). De même, la **consommation hebdomadaire de produits locaux est fortement supérieure** (72%) à celle des français·e·s (40%) (Hérault-Fournier et al, 2021). Des chiffres à nuancer au regard des conditions de recueil des données, puisque la réalisation de la première enquête a été faite lors des premières semaines d'utilisation de la MonA.



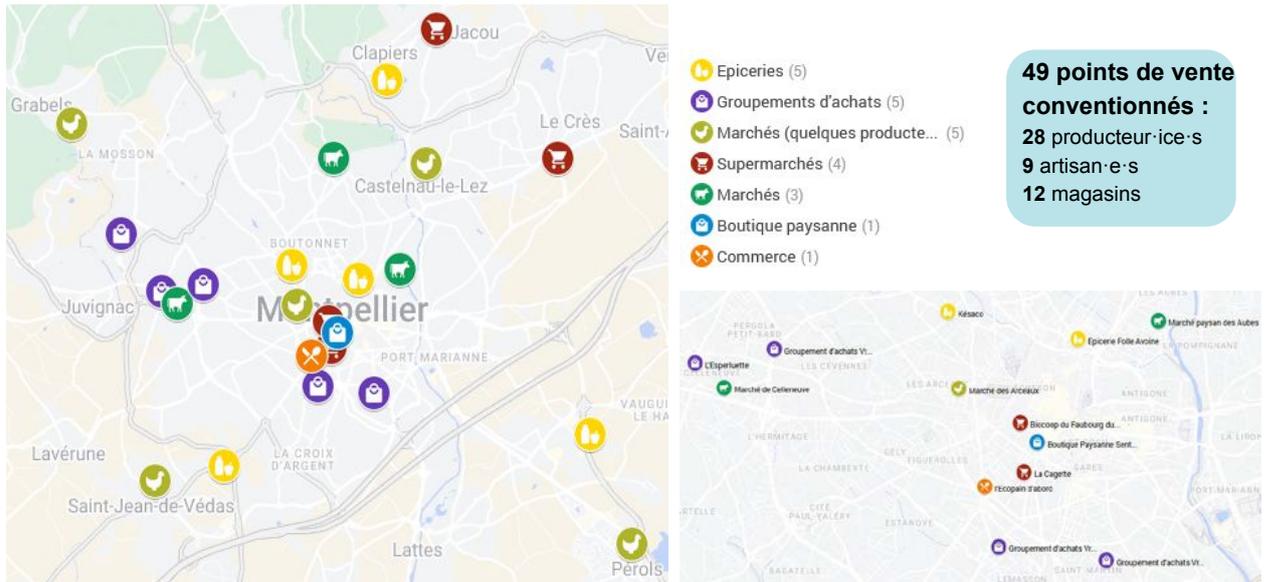
Néanmoins, les budgets alimentaires mensuels des participant·e·s à la Caisse alimentaire commune sont plus contraints que pour la population française. Le budget moyen déclaré pour les personnes seules est de 226 euros par mois, contre 272 euros à l'échelle nationale (selon un sondage Opinionway pour Sofinscope réalisé en 2023) et de 451 euros pour les familles avec enfants, contre 472 euros pour les français·e·s avec enfants (Ibid).

## ■ Qui sont les points de vente conventionnés ?

Le circuit conventionné est composé à ce jour de 28 producteurs·ice·s en vente directe sur trois marchés de plein vent (Les Arceaux, Les Aubes, Celleneuve, 9 artisan·e·s vendant sur les mêmes marchés, et de 12 commerces. Les commerces représentent une diversité d'activités (épicerie associative, épicerie autogérée, groupement d'achat, supermarché coopératif, magasin spécialisé) et de modèles d'organisation (association, société commerciale, société coopérative; but lucratif ou non).

Le processus de conventionnement, porté par le comité citoyen, a conduit à sélectionner des points de vente répondant à des critères de durabilité : praticité et accessibilité – qualité environnementale et santé – relation économique aux producteurs – modèle économique, gouvernance et éthique. Par conséquent, les lieux de vente qui ont été conventionnés correspondent à un système alimentaire alternatif à la grande distribution.

## Typologie et profil des points de vente



### ➔ PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POINTS DE VENTE :

Quatre **marchés** ont été visés par le conventionnement. Sur le marché paysan des Aubes et le marché de Celleneuve, tous les producteurs et artisans ont été conventionnés et acceptent la MonA. Le marché des Aubes est situé dans un quartier résidentiel, il accueille jusqu'à 15 stands de producteurs locaux le mercredi de 16h30 à 19h. Le marché de Celle-neuve est situé dans un quartier populaire situé en périphérie de la ville. Il se tient le mercredi matin et accueille jusqu'à 20 stands, principalement de producteurs locaux et artisans. Le marché paysan d'Agropolis est en cours de conventionnement dans sa totalité. Il est né pendant le confinement et il est situé dans un quartier excentré et accueille une dizaine de producteurs. Enfin, quelques producteurs et artisans ont été visés par le conventionnement sur le marché des Arceaux, qui est le plus grand marché de la ville de Montpellier. Parmi l'ensemble des producteurs et artisans conventionnés, quelques-uns sont présents par ailleurs sur d'autres marchés où ils peuvent accepter la MonA (Antigone, Grabels, Saint-Jean de Védas, Pérols, Clapiers, Murviel-lès-Montpellier). La plupart des producteurs sont certifiés en agriculture biologique. Certaines exploitations agricoles ont des modèles socio-économiques spécifiques, comme les Jardins de Cocagne du Domaine du Mirabeau situé à Fabrègue, une entreprise à vocation d'insertion sociale et professionnelle et qui commercialise sous forme de paniers de fruits ou de légumes.

**Les supermarchés** sont les lieux les plus fréquentés par les participants, en particulier La Cagette et la Biocoop du Coureau.

Le supermarché coopératif La Cagette, créé en 2017, repose sur un modèle participatif et coopératif : chaque membre (coopérateur) doit acquérir des parts sociales dans la société (soit un investissement de 10€ minimum) et participer au minimum trois heures par mois bénévolement en tenant des permanences dans le magasin. Pendant son service, le coopérateur est amené à effectuer différentes tâches telles que mettre en rayon les produits, tenir la caisse ou encore réceptionner les livraisons. A La Cagette, l'offre de produit de 3000 références est mixte, c'est-à-dire composée de produits industriels issus de filières longues et de produits locaux et/ou bio issus de filières courtes (environ 60% des références en rayon) vendus pour certains moins chers qu'en grande distribution, puisque bénéficiant d'une marge fixe de 23%. Bien qu'appelé "supermarché coopératif", La Cagette à la taille d'une supérette, mais regroupe plus de 5000 coopérateurs.

La biocoop du Coureau est un magasin bio situé en centre ville. Deux autres magasins sous enseigne Biocoop ont également été conventionnés ; ils sont implantés sur les communes du Cres (L'aile du Papillon) et de Jacou (Le Viviers). Les biocoop sont des SARL,

proposant environ 3500 références bio. 85% de leurs approvisionnements sont issus de la centrale d'achat Biocoop. Quelques produits sont achetés en direct à des producteurs de la région.

S'approchant de la taille d'un supermarché, le magasin de produits locaux Locavorium situé à Saint-Jean de Védas, a quant à lui la spécificité de s'approvisionner directement auprès de producteurs locaux situés dans un rayon de 150 km autour de Montpellier.

**Les épiceries** conventionnées ont des modèles très variées. Folle Avoine est une épicerie bio situées en centre-ville. Kezako est une épicerie tournée vers le vrac et les produits locaux située dans le quartier résidentiel de Boutonnet.

L'esperluette se définit comme un café-épicerie solidaire et durable. L'épicerie associative installée depuis 2021 dans le quartier populaire de Celleneuve est un partenaire initial du projet de Caisse. Elle offre une cinquantaine de références de produits bio locaux, mais également des produits d'épicerie en vrac grâce à un partenariat avec Biocoop. Elle a mis en place un système de prix différencié.

La Crèmerie est quant à elle une épicerie associative autogérée par un groupe de 200 habitants. Installée dans un local de l'Éhpad de la ville de Clapier depuis 2021 ; elle offre plus de 400 références de produits pour la plupart bio et locaux, tous vendus à prix coûtant.

La boutique paysanne Sentiers des Cévennes est un magasin de producteur implanté à en centre ville à Montpellier depuis plus de 20 ans. La boutique est uniquement gérée par des producteurs qui assurent à tour de rôle une permanence en magasin.

**Les groupements d'achat** sont des systèmes de distribution alimentaires organisés par des groupes de citoyens, parfois accompagnés par des salariés. Les produits, qui sont distribués à partir de commandes groupées passées auprès de différents producteurs, principalement bio ou locaux. Les groupements d'achat conventionnés sont en particulier ceux de l'association Vrac & Cocinas, implanté depuis 2021 dans cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montpellier (Croix d'Argent, Petit Bard, La Mosson, Saint-Martin, La Valsière - Grabels). L'association Vrac & Cocinas est co-porteuse du projet. Un autre groupement d'achat est organisé par l'Esperluette, pour l'approvisionnement des habitants en fruits et légumes issus d'un producteur du Gard.

# Lutter (différemment ?) contre la précarité alimentaire

La précarité alimentaire renvoie à un **phénomène multidimensionnel** comprenant une dimension **matérielle**, marquée par l'absence ou l'incertitude d'accès quantitatif et qualitatif à la nourriture ; une dimension **sociale**, associée à l'exclusion des pratiques alimentaires coutumières ; et une dimension **psycho-sociale**, caractérisée par l'inquiétude et la stigmatisation quant à son alimentation (O'Connell et al., 2021). Être en situation de précarité alimentaire impacte toutes les dimensions de l'acte alimentaire. Elle fragilise la dynamique de **construction de l'identité individuelle** en privant les personnes de la possibilité d'exprimer leurs préférences alimentaires, de prendre du plaisir à s'alimenter et en affectant plus largement l'estime de soi. **Le rôle social de l'alimentation est également altéré**, que ce soit dans les liens sociaux à travers la nourriture, le soin à l'autre (nourrir ses enfants), la transmission d'une culture alimentaire (ATD Quart Monde, 2016). La dépendance à des dispositifs d'aide sociale (distribution alimentaire, épicerie sociale) pour s'alimenter engendre une dépossesion du pouvoir d'agir des personnes en précarité, que ce soit dans leur rapport à l'alimentation (acheter, cuisiner, inviter) et plus largement dans leur participation aux réflexions et décisions qui les concerne. La Caisse alimentaire commune, à travers l'universalité d'accès à un budget alimentaire à dépenser dans un circuit d'approvisionnement commun, vise à **redonner du pouvoir d'agir sur l'alimentation des personnes** : *"le droit d'accès aux diverses sources d'approvisionnement alimentaire et la possibilité d'acheter, de produire, de conserver en toute dignité"* (Ramel, 2022) et du pouvoir dans la participation aux décisions qui les concernent.

## ■ La MonA comme outil de lutte contre la précarité alimentaire dans ses



## dimensions physiques, sanitaires, sociales et psychologiques

La **sécurisation d'un budget alimentaire** mensuel avec la MonA produit des **effets sur les différentes dimensions de la précarité alimentaire**.

### ➔ LA MONA RÉDUIT LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DES PERSONNES

47% des participant-e-s vivent sous le seuil de pauvreté. Une part conséquente des revenus revient aux dépenses "incompressibles" (logement, factures d'énergie), le reste à vivre pour l'alimentation est faible (35% des participant-e-s avec un reste à vivre pour l'alimentation inférieur à 250 euros). Ainsi, la sécurisation d'un budget alimentaire de 100 euros mensuel génère des effets significatifs, permettant un accès durable à une alimentation en quantité, et en partie en qualité, satisfaisante. L'amélioration de la sécurité alimentaire des personnes varie toutefois selon les revenus et la composition du foyer.

**La proportion de participant-e-s en situation de précarité alimentaire quantitative est passée de 11% à 5%.**

**28% des participant-e-s qui s'étaient déclarés en situation de précarité alimentaire qualitative déclarent s'en être sorti.**

**Pour les personnes vivant seules**, l'augmentation du budget peut être significative : **pour 12% des participant-e-s, leur budget alimentaire a doublé**. Cette amélioration peut conduire à la **sortie de la précarité alimentaire qualitative** : *"ça change tout"*, *"je ne me limite plus"* qui s'accompagne d'une réduction forte du stress lié à l'alimentation : *"je n'ai plus aucune angoisse"*.

*“La tranquillité d’esprit d’avoir cette Caisse et de pouvoir utiliser la MonA pour payer des courses, pour moi c’est essentiel.”* (Une membre du Comité citoyen, s’identifiant à la classe populaire)

La sécurisation d’un budget pour l’alimentation sur plusieurs mois peut également permettre de **déga-ger du budget pour d’autres dépenses**. Il peut s’agir de biens de consommation comme les “*vêtements*”, les “*produits ménagers*” mais aussi pour les loisirs des enfants “*qu’ils sortent un peu*”. La stabilité d’un budget pour l’alimentation peut contribuer à réduire la situation de précarité dans d’autres domaines de la vie, notamment la précarité numérique et les problèmes de mobilité.

*“Ça m’a permis de mettre un petit peu d’argent de côté. C’est la première fois que je suis partie en vacances depuis quasiment 10 ou 15 ans. [...] Et là, j’ai pu racheter un vrai portable qui fonctionne. Pour la première fois depuis une éternité, j’ai pu acheter une trottinette aussi. Pour moi, ma vie change. Je peux envisager bientôt d’acheter une voiture. De revenir dans la vie. [...] Sans technologie, tu es hors société. Et voilà, la MonA me permet de revenir dans la société.”* (Une expérimentatrice, s’identifiant à la classe défavorisée)

En revanche, **pour les familles** concernées par la précarité alimentaire, la MonA représente davantage un “*budget d’extras*”. Elle “*permet de respirer un peu mieux*” mais “*c’est pas un budget alimentaire, c’est un surplus*”. Pour des familles ou certaines personnes seules en situation de grande pauvreté, la sécurité alimentaire n’est pas atteinte, l’aide alimentaire demeure alors une source essentielle d’approvisionnement : 12% des participant·e·s continuent à avoir recours à l’aide alimentaire dont 3% chaque semaine.

## ➔ L’UTILISATION DE LA MONA PERMET DE RETROUVER DU POUVOIR D’AGIR SUR SON ALIMENTATION ET AMÉLIORE L’ACCÈS À UNE ALIMENTATION CHOISIE.

La sécurisation d’un budget alimentaire redonne aux foyers du pouvoir d’agir sur l’alimentation en leur offrant la possibilité de choisir leurs lieux d’appro-

visionnement et leurs produits. Pour des foyers en situation de grande précarité, **la possibilité de “dé-penser son alimentation”**, d’aller faire ses courses dans un circuit d’approvisionnement qui n’est pas ciblé pour les personnes en précarité, permet de retrouver un statut de consommateur·ice, et avec lui le sentiment d’intégration sociale en lien avec les pratiques d’approvisionnement : aller faire ses courses, sélectionner des produits, payer.

Une dimension fortement soulignée dans les entretiens est la possibilité de concilier ses envies avec ses pratiques alimentaires. Les personnes ont le sentiment que la Caisse alimentaire commune permet de mettre en adéquation la dimension cognitive - le sens qu’on attribue à ses pratiques alimentaires - avec la dimension matérielle de leurs pratiques alimentaires. Cela leur offre, par exemple, la possibilité d’adopter une alimentation en adéquation avec leurs aspirations et leurs valeurs.

*“La démarche m’aide dans mon envie de me changer à ce niveau-là. Elle m’a aidée, elle m’épaule, à me dire tiens vu que tu participes au bio, tu fais les choses de sorte que... [...] ça m’aide à me dire, on va manger moins de viande.”* (Une expérimentatrice, s’identifiant à la classe défavorisée)

Les participant·e·s ont l’impression, à leur tour, de faire partie d’un mode de consommation qui participe au changement social.

*“Avant, c’était le budget, c’était ce qu’il y avait, il fallait faire avec. [...] Alors qu’aujourd’hui, j’ai l’impression de vraiment faire un effort, tu vois, citoyenne, et puis de contribuer à quelque chose, au circuit court aussi. Et j’espère qu’on aide vraiment les petits producteurs à pouvoir distribuer leurs produits et à continuer à vivre de leur travail quoi.”* (Une membre du Comité citoyen, s’identifie à la classe populaire).

La réduction de la contrainte économique diminue également la nécessité de fréquenter exclusivement les magasins *discount* et les supermarchés.

**42% des personnes ont réduit leur part d’achat dans la grande distribution.** La volonté de ne plus dépendre de la grande distribution est partagée par les participant·e·s et repose sur différentes motivations : « *ne pas alimenter les gros* » (acteurs), mieux ré-

munérer les producteur·ice·s, restaurer la confiance dans la qualité des produits. Être moins dépendant·e des supermarchés peut être source de satisfaction en permettant de faire des choix de consommation éthiques *“si je pouvais éviter tout court tous ces supermarchés, ça m'arrangerait.”* Spécifiquement sur les magasins discount, le fait de moins être assigné·e économiquement à s'approvisionner dans ces endroits a des effets significatifs sur l'estime de soi.

*“Ça a changé ma vie quand même. Quand t'es abonné au Lidl, c'est une espèce de... Comment dire ? D'oppression. T'es toujours dans les mêmes goûts, t'es formaté. Quand t'as pas accès à autre chose... Tu te sens vraiment en bas de classe, quoi.”* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

Retrouver du pouvoir d'agir dans ses choix alimentaires peut aussi signifier renouer avec des dimensions qui touchent à l'identité individuelle et collective de l'alimentation. Par exemple, retrouver la possibilité de réaliser des recettes de l'enfance, des *“plats rituels”* porteurs de la mémoire familiale. (Bricas et al., 2021). L'amélioration du budget alimentaire vient réactiver des pratiques de cuisine qui avaient été abandonnées à cause de la situation de précarité.

*“J'ai retrouvé des recettes que je faisais avec ma mère. Quand il y avait ma mère, je cuisinais beaucoup. [...] la paella, le poulet à la tomate, des trucs comme ça, excellents, et des trucs au citron, le poulet au citron, c'est même super bon !”* (Une expérimentatrice, s'identifie à la classe populaire)

### ➔ L'AUGMENTATION DU BUDGET ALIMENTAIRE PERMET DE RETROUVER DU PLAISIR DANS L'ALIMENTATION.

Un point central de l'utilisation de la MonA est de garantir une plus grande autonomie dans ses choix alimentaires. A contrepied de l'aide alimentaire classique, la Caisse alimentaire commune se fonde sur la liberté des personnes d'utiliser le budget MonA comme elles le souhaitent dans les lieux conventionnés. Les personnes choisissent ce qui leur plaît, en fonction de leurs valeurs, préférences et besoins. Ainsi, un impact fort de la participation à la Caisse alimentaire commune est de retrouver du plaisir dans

l'acte alimentaire. Le plaisir dans l'alimentation est un élément central de la *“culture française”* (Ramel, 2016), en être privé est source de violence. Un effet important de l'usage de la MonA est de retrouver de la liberté dans ses choix alimentaires et notamment de *« se permettre »*, de *« s'autoriser à »* acheter des aliments qui procurent du plaisir pour soi ou ses proches. Les personnes s'accordent à eux mêmes ou à leurs enfants des *« petits plaisirs »*, des *« petits luxes »*, en achetant ponctuellement des produits inaccessibles auparavant. Il s'agit en particulier de certains fruits onéreux, de gâteaux, fromage, poisson.

*“Je peux m'autoriser à acheter des choses que peut-être je n'aurais pas achetées. Quelques asperges. Je n'aurais jamais acheté ça. 15 balles le kilo. Les petites choses de luxe que j'appelle...”* (Une membre du comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

*“On va acheter ces glaces-là. Ces glaces bio qu'ils adorent. En fait, c'est vraiment, je fais du plaisir à mes enfants.”* (Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

### ➔ REDÉVELOPPER DES SOCIABILITÉS ALIMENTAIRES.

La précarité alimentaire peut entraîner un affaiblissement des liens sociaux, que ce soit du réseau familial ou amical *“Avant j'évitais les goûters entre amies”* et aboutir à une situation d'isolement social. Les sociabilités alimentaires : inviter chez soi, partager un repas, un goûter, amener quelque chose, sont au cœur des relations sociales. La réactivation des sociabilités alimentaires peut prendre différentes formes. Lorsque la MonA représente un supplément de revenus conséquent (des personnes seules principalement mais aussi quelques familles), les personnes retrouvent la possibilité d'inviter des personnes chez elles, que ce soit des ami·e·s, de la famille.

*“On se fait des repas en famille. J'avais arrêté de le faire aussi. J'avais arrêté parce que tu ne vas pas inviter les personnes à manger rien du tout. En famille, entre amis aussi. Ça m'a permis de reprendre une vie sociale”.* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe populaire)

Pour des personnes pour qui la MonA reste un *« bud-*



get d'extras », la MonA agit plutôt sur les relations familiales, retrouver la possibilité de cuisiner, partager un repas, faire plaisir aux enfants. « *On était un peu par monts et par vaux, et puis là, on essaie de se poser. On revient un peu à la table.* » La commensalité est plus marquée pour les personnes membres du Comité citoyen qui ont pu retrouver le plaisir de partager des repas lors des moments du Comité citoyen ou en découvrant l'Esperluette, l'épicerie sociale et solidaire de Celleneuve. L'Esperluette est un lieu investi par les personnes du Comité citoyen (essentiellement celles habitant Celleneuve ou La Mosson) pour partager des repas, des moments plus informels.

## ■ Une "aide sociale de plus" ?

Le système d'aide alimentaire classique peut être vécu comme stigmatisant et discriminant. Les personnes doivent justifier de leur situation de pauvreté, se rendre dans « *un circuit d'approvisionnement avec ses règles propres pour les plus pauvres* » (Patrel et Ramel, 2017) et sont privées du choix de leur alimentation. Bénédicte Bonzi, anthropologue, qualifie l'impossibilité d'exercer son Droit à l'alimentation de violences alimentaires. Elles se caractérisent par des atteintes physiques (impacts sur la santé), morales et psychologiques. Cela peut avoir plusieurs consé-

quences : isolement, contrôle, culpabilité, inversion de la faute (Bonzi, 2019).

### ➔ RESPONSABILITÉ ET CONFIANCE

L'originalité de la Caisse alimentaire commune réside dans son système de cotisation auquel participent des personnes de divers milieux sociaux et dans son système de conventionnement démocratique de commerces et points de vente au sein desquels chacun-e dépense sa MonA. **L'expérimentation de Caisse se distingue de l'aide alimentaire en se fondant sur la capacité des personnes à déterminer leur montant de cotisation et choisir leur alimentation dans les lieux distribuant une alimentation de qualité.** Ainsi, dans les lieux conventionnés, chacun-e utilise sa MonA comme iel le souhaite. Si l'utilisation de la MonA suppose une égalité de traitement de tou-te-s les cotisant-e-s dans les lieux conventionnés, **le vécu de son utilisation reste différencié selon le niveau de précarité et son rôle au sein de la Caisse alimentaire commune.**

Pour les **membres du Comité citoyen**, le fait d'avoir été impliqués dans l'élaboration des règles de cotisation, d'être confrontés à des témoignages sur la violence d'être « *fliqué-e-s* » par les structures d'aide alimentaire, amène une **politisation du sujet de la cotisation**. Dans les entretiens, les participant-e-s, et en particulier les membres du Comité citoyen, soulignent la « *confiance* », le « *respect* »

ressentis grâce à la possibilité d'autodéterminer leur cotisation sans avoir à justifier de leur situation. Ils défendent ce système dans un contexte marqué par les préjugés sur la pauvreté, notamment l'idée de « profiter » des aides sociales ou de « frauder ». Les membres du Comité citoyen perçoivent également la cotisation comme un moyen de « responsabiliser les gens », de leur permettre de choisir pour eux-même, en contraste avec « l'infantilisation » qui a pu être ressentie dans d'autres dispositifs d'aide sociale. La MonA n'est pas décrite comme une aide sociale mais est reliée au système de Caisse alimentaire commune, à l'accès à l'alimentation de qualité pour tou-te-s, à un droit.

*“Avant, si tu disais je suis obligée d'aller au secours populaire pour me nourrir, c'est une stigmatisation. Là, pas du tout. Je cotise moi-même pour les MonA que je reçois, à hauteur de ce que je peux, donc je n'ai pas à être stigmatisée. Et je ne le suis pas.”* (Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe populaire)

## ➔ SE SENTIR EN DETTE

Pour les personnes expérimentatrices non membres du Comité citoyen, la perception de la MonA est plus nuancée. Une grande partie des expérimentateur-ice-s ont un rapport distancié à la Caisse alimentaire commune, la moitié ne sont jamais allé-e-s à un événement en lien avec la Caisse et 29% n'ont pas entendu parler du Comité citoyen. Ainsi, iels **vivent l'expérimentation de Caisse uniquement sous le prisme du transfert monétaire que constitue la MonA** : « J'ai compris qu'on pouvait acheter avec ». Pour elles, le terme « Caisse alimentaire commune » ne fait pas écho. Pour ces personnes la MonA est associée à une aide sociale qui est « extraordinaire », qui « aide beaucoup » et qui est destinée aux personnes en précarité. Les personnes ont rarement conscience qu'il existe une diversité sociale parmi les participant-e-s. « Leur objectif c'est d'aider les gens qui n'ont pas assez de revenus de manger sain. » **La MonA est associée à une aide alimentaire comme une autre et peut être perçue comme une forme d'assistance.** En résulte la reproduction de la stigmatisation qui peut émerger du sentiment d'appartenance à un dispositif « pour les pauvres ». Des expérimentateur-ice-s ont pu témoigner du malaise voire de la honte d'avoir recours à la MonA et n'en parlent pas à leur entourage.

*“J'ai honte de leur parler... Non, je ne peux pas juste parler avec les gens parce que je n'ai pas assez, je n'arrive pas à me... Ça veut dire que je n'arrive pas à faire à manger à mes enfants.”* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe populaire)

Pour une partie plus conséquente d'expérimentateur-ice-s, les personnes peuvent ressentir de la **culpabilité** de cotiser peu. Le fait de choisir son montant de cotisation fait prendre conscience que d'autres personnes cotisent des montants beaucoup plus élevés. Du côté des **membres du Comité citoyen, ce sentiment d'être en dette peut être compensé par un investissement en temps important dans le Comité.**

*“J'ai appris, quand on a des petits revenus, à pouvoir donner autrement que sous forme d'argent. Et donner du temps, donner de la disponibilité, c'est une façon de s'investir dans le projet.”* (Une membre du Comité citoyen, s'identifie à la classe défavorisée)

Le fait de pouvoir rendre permet d'instaurer un sentiment de réciprocité. Du côté des **expérimentateur-ice-s, cette impossibilité de rendre peut donner l'impression de « profiter » d'un système sans pouvoir y contribuer.**

Enfin, en ce qui concerne les cotisant-e-s « positifs », plus le rapport à la Caisse alimentaire commune est distancié, plus leur cotisation s'apparente à de la charité. Les personnes ne parlent plus de cotisation mais de « don », certaines aimeraient ne plus cotiser mais seulement devenir donateur-ice. Elles n'ont pas forcément l'envie de s'impliquer ou de mieux connaître le projet de Caisse alimentaire commune qu'elles réduisent à leur participation financière. Certain-e-s sont prêt-e-s à « cotiser plus » mais pas à y investir du temps. Un expérimentateur résume la situation en s'interrogeant sur son statut de cotisant positif :

*« C'est tout le danger de l'argent. Tu as payé ta dette. Le pouvoir libérateur de l'argent, c'est un pouvoir magique de l'argent. La dette crée le lien. Si j'ai une dette envers quelqu'un, ça crée un lien. Mais l'argent permet de se libérer, de couper ce lien. »* (Un expérimentateur, s'identifie à la classe aisée)

# Améliorer l'accessibilité à l'alimentation durable



L'accès à l'alimentation durable est contraint par des **freins économiques, spatiaux et socio-culturels**. Les prix des produits biologiques sont globalement plus chers que les produits conventionnels, le surcoût est estimé entre 20 et 80% selon les types de produits, les modes de commercialisation et les magasins (UFC-Que Choisir, 2019). En résulte, une surreprésentation des personnes issues des CSP+, diplômées et aisées parmi les consommateur·ice·s régulier·ère·s de produits biologiques (Agence Bio, 2024). L'offre alimentaire est inégalement répartie à Montpellier, certains quartiers sont faiblement pourvus en commerces de fruits et légumes et peuvent être considérés comme des déserts alimentaires (Muller et al., 2021). Enfin, l'alimentation durable est traversée par des mécanismes de domination sociale et culturelle qui constituent des freins à son accessibilité. Bien qu'une volonté d'ouverture sociale soit manifeste dans les lieux de l'alimentation durable, ils restent ancrés dans un système alimen-

taire alternatif dont les *“narratifs et pratiques [...] incluent peu les représentations et significations culturelles de l'alimentation d'autres groupes sociaux, en particulier des plus défavorisés”* (Damhuis et al., 2020).

## ■ La Caisse permet d'améliorer l'accessibilité économique aux produits de qualité

### ➔ LA MONA JOUE UN RÔLE ESSENTIEL EN RÉTABLISSANT L'ACCÈS À DES ALIMENTS DEVENUS INACCESSIBLES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE EN RAISON DE L'ENTRÉE DANS UNE SITUATION DE PRÉCARITÉ

Le rétablissement de l'accès concerne notamment des **catégories d'aliments** comme **les fruits et légumes frais**, qui sont les plus fréquemment mentionnés, et dans une moindre mesure le fromage, la viande et le poisson frais. Cet accès renouvelé se manifeste également par la possibilité de consommer à nouveau des **produits spécifiques qui ont une place importante dans l'alimentation des personnes**. Par exemple, recommencer à acheter des produits de meilleure qualité utilisés quotidiennement dans l'alimentation comme « *la bonne huile d'olive* », « *le curcuma bio* » ou réintégrer dans l'alimentation des produits importants symboliquement tels que « *du fromage frais* », « *du poisson* ». Avec le budget MonA, les personnes expriment le sentiment de se sentir « *autorisées* » à racheter des produits mis de côté. Ce dispositif favorise ainsi un changement de rapport à l'alimentation, permettant de renouer avec des goûts, des pratiques culinaires, que les personnes avaient été contraintes d'abandonner faute de moyens, redonnant une dimension de plaisir et de choix à leur alimentation.

*“Je retrouve le goût du blanc de poulet que j'avais chez moi. Sinon je ne mangeais plus de poulet depuis que je suis arrivée ici, j'avais perdu le goût du poulet aussi.”*  
(Une membre du comité citoyen, s'identifiant à la classe populaire)

L'effet le plus souvent mentionné dans les entretiens est la capacité de la MonA à réduire, en partie, les freins économiques entravant l'accès à une alimentation de qualité. Grâce au dispositif, les personnes accèdent aux produits bio, en particulier les fruits et les légumes, mais aussi les produits en vrac, tels que les féculents, les légumineuses et l'huile d'olive.

### ➔ LA MONA FAVORISE L'ACCÈS ÉCONOMIQUE AUX FRUITS ET LÉGUMES FRAIS, EN PLUS GRANDE DIVERSITÉ, QUANTITÉ ET QUALITÉ.

Les légumes et les fruits constituent toujours des marqueurs sociaux, leur consommation totale étant étroitement liée au revenu, *“plus un ménage est riche, plus il achète de légumes frais”*. (Plessz et al., 2010). Par conséquent, retrouver l'accès économique aux fruits et légumes frais représente un changement profond et significatif dans les pratiques alimentaires. Ainsi, la part de personnes ne consommant jamais ou rarement de fruits et légumes locaux a été divisée par deux (de 9% à 4%).

*“On n'en mangeait plus des fruits, hormis des bananes, on n'en mangeait plus de fruits, du tout. Ou des fraises [...] des prunes aussi, ça a permis d'avoir des prunes, et d'avoir des fruits quoi.”* (Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe populaire)

Accéder à la MonA signifie également de retrouver l'accès à des fruits qui ont occupé une place importante dans l'alimentation avant l'expérience de la précarité. Ce retour à des aliments chargés de souvenirs illustre à quel point l'accès économique à ces produits dépasse une simple fonction nutritive pour retrouver une dimension affective et culturelle.

*“Ça faisait au moins 20 ans que j'en avais pas mangé, quoi. Moi, j'en avais dans le jardin, donc si tu veux, c'est vraiment un souvenir d'enfance. Et c'est vraiment une souffrance, parce que moi, la cerise, on en avait toute la saison, on en avait des kilos.”* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

Il peut aussi s'agir de bénéficier d'un accès à une plus grande diversité de fruits auparavant inaccessibles en raison de leur coût élevé ou absents des commerces habituellement fréquentés.

L'analyse des tickets de Caisse montre que **20% des dépenses en MonA concernent des fruits et légumes frais**. Dans le supermarché coopératif, point de vente le plus fréquenté, les fruits représentent 7,6% du panier, les légumes 14,2%. Alors que dans le supermarché bio, la part des fruits et légumes frais est de 20% du panier, une différence s'observe entre les ancien·ne·s client·e·s du supermarché bio (22% en moyenne) et les nouveaux·elles client·e·s arrivé·e·s via le dispositif de Caisse alimentaire commune (15%) en moyenne.

## ➔ L'AUGMENTATION DU BUDGET ALIMENTAIRE ET LE CONVENTIONNEMENT DE LIEUX DE L'ALIMENTATION DURABLE ENTRAÎNENT UNE AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À DES PRODUITS BIOLOGIQUES ET LOCAUX.

La **consommation régulière de produits biologiques a augmenté de 10%** : 77% des participant·e·s achètent des produits biologiques une fois par semaine (60%) ou presque tous les jours (17%). **Le nombre de personnes ne consommant jamais ou rarement de produits biologiques a été divisé par deux** (de 12% à 6%).

*“C'est l'argent qui te dirige à manger bio, avec l'argent tu vis bio. Sans MonA je peux pas aller à Biocoop, sans MonA je peux pas aller à VRAC, merci la MonA. [...] On a testé des produits que jamais j'aurais pensé à acheter.”* (Un expérimentateur, s'identifiant à la classe défavorisée)

*“Ça m'a changé énormément. Lorsque je vois que je mange des trucs bio et sains ça me fait un soulagement. [...] Je n'avais pas les moyens de mettre en œuvre mon envie, pour acheter des produits bio. [...] Donc, ça m'a aidé à pratiquer ce que je pensais avant.”* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe populaire)

L'analyse des tickets de Caisse montre une répartition des MonA par type de produits achetés, **82% des dépenses en MonA concernent des produits bio**. Dans le supermarché coopératif, les produits bio concernent 72% des dépenses en MonA, soit significativement plus que la part de produits bio achetés par l'ensemble des coopérateurs qui payent en euros (60% de produits bio achetés).

L'accessibilité économique aux produits bio est principalement mise en avant car elle revêt une **dimension symbolique très forte**. D'une part, les produits bio sont perçus comme *“excessivement chers”* et sont rattachés à la consommation d'une classe sociale qui n'est pas la sienne : les *“riches”*, les *“bobos”*, les *“écologues”*. Y accéder peut ainsi être considéré comme un marqueur d'appartenance à une catégorie socio-culturelle valorisée.

*“J'ai l'impression d'être riche ! Ben oui ! Parce qu'on croise les dames de l'école et tout ça tu te dis elles doivent se dire “Ah, elle fait ses courses à Biocoop elle !”* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe populaire)

D'autre part, l'accès à la consommation de fruits et légumes bio est perçue comme une amélioration significative de l'alimentation car elle est associée au caractère *“sain”*, en opposition aux *“produits chimiques”*, ainsi qu'au *“bon goût”* en contraste avec des aliments jugés *“sans goût”*. La qualité gustative perçue des produits bio peut aussi participer à un changement de regard sur l'agriculture biologique.

*“J'ai pris des myrtilles à Biocoop et j'ai pris des myrtilles à Lidl. Elles n'ont pas du tout le même goût. J'ai préféré celles de Biocoop. Elles étaient meilleures, elles étaient plus grosses. [...] Avant, même si tu me donnais un gâteau bio, je ne le mangeais pas.”* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe populaire)

Néanmoins, l'accessibilité aux produits biologiques et locaux est différenciée selon les produits. La viande, le poisson, le fromage et les produits transformés restent des aliments difficilement accessibles économiquement pour des personnes concerné·e·s par la précarité du fait de leur prix.

## ➔ L'ACCÈS ÉCONOMIQUE À DES PRODUITS BIOLOGIQUES RÉDUIT LES INQUIÉTUDES ALIMENTAIRES ET AMÉLIORE LA SANTÉ PHYSIQUE PERÇUE.

Cette amélioration de l'accès à une alimentation de qualité **réduit les inquiétudes alimentaires**. Face à une inquiétude largement partagée concernant l'impact de l'exposition aux pesticides sur sa santé et/ou celle de ses enfants, la possibilité de diversifier son alimentation en retrouvant accès aux fruits, aux

légumes et à des produits biologiques considérés comme de meilleure qualité offre une réelle source de réassurance pour les personnes sur la qualité de leur alimentation.

*“Ça me faisait peur de manger des produits chimiques et des produits [...] J'arrive à me permettre de manger plus sain, de faire manger à mes enfants plus sains”.* (Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

*“C'est très rassurant, parce que c'est quelque chose qui me tient à cœur moi manger, avoir quelque chose de qualitatif et de bon dans l'assiette de mes enfants c'est important.”* (Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

*“A la Cagette, le fromage, presque la majorité des trucs qu'on achète est bio... Franchement pour la santé c'est très important. On connaît parfaitement bien les pesticides qu'on met.”* (Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

Au-delà d'une réduction d'inquiétude liée à sa santé, **l'accès à une alimentation de qualité a pu entraîner une amélioration de sa santé physique perçue** : réduction de douleurs, perte de poids.

*“Manger du bio c'est quand même mieux que manger des trucs... Tu sais pas les produits qu'ils ont mis... sur les tomates par exemple. Oui la qualité est mieux, j'ai beaucoup moins mal à mon ventre. Ma kiné ce matin elle me disait : “on masse le ventre?” et j'ai dit “non ça va merci.”* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

Par ailleurs, la MonA peut être perçue par les travailleur·se·s sociaux des structures partenaires comme un moyen d'améliorer la santé des personnes qu'ils accompagnent. Parmi les personnes qui ont été orientées vers la Caisse alimentaire commune par des partenaires sociaux, une part importante est concernée par des problèmes de santé. Ainsi, la MonA a pu être présentée et vécue comme une prescription médicale de la part de son assistant·e social·e.

*“Mon foie. C'est au mois d'avril donc quand j'ai appris ça, j'ai dû changer mon*

*alimentation et c'est là qu'on m'a aussi parlé de la MonA. C'est là à la suite de ça que mon assistant social s'est dit “Ah c'est pour elle la MonA. Comme ça elle mangera plus de bio.”[...] Il s'est dit “Ah pour elle pour son foie et son alimentation ça sera mieux pour elle.”* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe populaire)

## ■ La Caisse alimentaire commune a un impact limité sur l'accessibilité géographique des lieux de l'alimentation durable

La proximité géographique est, de loin, le critère le plus déterminant dans ses lieux d'achats. Ainsi, **73% des participant·e·s ont indiqué que la raison principale pour laquelle iels s'approvisionnent à un endroit est sa proximité du lieu d'habitation**. En second lieu, pour la moitié des personnes, la raison principale d'approvisionnement dans un endroit s'explique par la présence de lieux conventionnés MonA. Ces deux raisons sont liées, les personnes favorisent les lieux MonA à proximité de leur domicile et les mieux desservis.

Pour 67% des participant·e·s, la MonA a impacté leurs lieux d'approvisionnement. Or, le processus de conventionnement a favorisé les points de vente proches du centre-ville (La Cagette, Biocoop, marché des Arceaux, boutique paysanne) et du quartier de Celleneuve (groupement d'achat, Esperluette, marché de Celleneuve). Par ailleurs, il n'a pas permis de modifier l'offre alimentaire de quartiers faiblement pourvus (Les Cévennes, Croix d'Argent, Saint-Martin, Prés d'Arènes), soit en améliorant l'offre existante, soit en créant de nouveaux lieux de distribution. Ainsi, pour des participant·e·s éloigné·e·s du centre-ville, la fréquentation des lieux MonA a impliqué un changement d'organisation dans leurs pratiques d'approvisionnement : modification du trajet, du mode de transport (tram, vélo, voiture), du jour des courses. Néanmoins, en entretien, les personnes relativisent le caractère contraignant de ces changements. Notamment pour les personnes les plus en précarité, leurs pratiques d'approvisionnement étaient déjà complexes pour des raisons économiques (multiplier les lieux d'approvisionnement pour trouver le meilleur rapport qualité/prix).

“Le plus important c’est de trouver quoi ramener aux enfants. Je m’en fous si je vais consacrer toute une journée pour aller faire les courses. Le plus important, que je reviendrai avec un panier plein pour mes enfants. Je crois que j’essaie de planifier mes journées en fonction de ça : comment je dois faire pour nourrir des bouches que j’ai à la maison ?” (Une membre du Comité citoyen, s’identifiant à la classe défavorisée)

Finalement, **la Caisse alimentaire commune a surtout permis de réduire les barrières économiques et socio-culturelles de lieux de l’alimentation durable déjà connus mais inaccessibles.**

## ■ Franchir le pas des lieux de l’alimentation durable avec la Caisse

**La Caisse alimentaire commune contribue à réduire les frontières symboliques qui marquent les lieux de l’alimentation durable.** Les lieux conventionnés (en particulier la Biocoop du Courreau et La Cagette) se caractérisent par leur forte présence des classes moyennes et supérieures culturelles (Hardy, 2020). En agissant sur les infrastructures matérielles, la Caisse alimentaire commune aide à “franchir le pas” vers ces lieux. En effet, elle impose un budget à dépenser dans des lieux précis, favorisant une première expérience dans ces espaces marchands. Ce dispositif facilite donc une appropriation d’espaces sociaux autrefois perçus comme socialement ou culturellement éloignés.

“Jamais je ne serais rentrée à Biocoop faire mes courses. Maintenant, c’est une habitude.” (Une expérimentatrice, s’identifiant à la classe populaire)

**L’accessibilité socio-culturelle des lieux est plus marquée pour les membres du Comité citoyen.** Leur implication dans les discussions sur le conventionnement, les délibérations sur la grille de critères et plus largement leur engagement dans la politisation de l’alimentation comme un droit universel, leur confèrent un sentiment accru de légitimité pour fréquenter ces lieux de l’alimentation durable. L’effet le plus marquant sur cette accessibilité réside dans la participation à des visites des lieux au moment du processus de conventionnement.

“On passe devant, on voit, mais on a du mal, ça reste difficile ce pas à franchir. Donc pour moi, faire partie du conventionnement, pour moi ça me facilitait la tâche.” (Une membre du Comité citoyen, s’identifiant à la classe défavorisée)

Du côté des participant-e-s, les visites collectives des lieux ont joué un rôle clé en facilitant leur entrée dans ces espaces. Ces visites ont permis de rencontrer les salarié-e-s ou les producteur-ice-s favorisant une première familiarisation qui a ensuite facilité leur retour. L’interconnaissance qui en découle — être connu-e et reconnu-e — participe à instaurer un sentiment de bien-être et de légitimité dans ces nouveaux espaces. Les échanges informels avec les producteur-ice-s et le personnel rendant ces lieux plus accueillants et accessibles.

“C’était quelqu’un de l’asso qui m’avait donné rendez-vous et puis on a été là-bas, et c’est comme ça que j’ai su qu’ils mettaient ça en place. [...] Je leur ai dit, j’aimerais bien voir comment ça fonctionne et tout, et puis on est partis au marché de Celleneuve qui est à côté, et ils nous ont montré comment il fallait faire avec le code, qui prenait, qui ne prenait pas. [...] Quand on se voit, c’est bon de voir comment vous allez, même pas ils me demandent, ils tapent directement mon nom et puis je tape mon code. Ils savent qui sont mes enfants et ils me connaissent à force”. (Une expérimentatrice, s’identifiant à la classe défavorisée)

## ■ Ne pas recourir à la MonA

Le non-recours à la MonA ne concerne que 8% des inscrit-e-s à la Caisse. Il peut être expliqué par trois principaux facteurs.

Premièrement, la distance entre les lieux MonA et le domicile, ou leur localisation en dehors des trajets habituels, constitue un obstacle majeur à son utilisation. Ce problème se pose particulièrement pour les résidents du sud-est de Montpellier, notamment dans le quartier Croix d’Argent. **Ces freins géographiques** sont amplifiés lorsque les personnes n’ont pas accès au numérique et doivent se rendre dans un comptoir des habitant-e-s pour cotiser. “Le truc qui me pose le plus de choses, c’est pas utiliser la MonA, c’est les endroits où il faut aller la cotiser.”

Deuxièmement, **la complexité du projet de Caisse alimentaire commune et le manque d'informations constituent un autre facteur de non-recours.** Pour de nombreuses personnes non-cotisantes, les démarches nécessaires pour utiliser la MonA restent floues : comment cotiser ? Comment et où utiliser la MonA ? Sans participation à une réunion d'accueil, le projet peut sembler flou et contraignant. **La démarche d'accès à la MonA a pu être vécue comme une énième procédure à suivre pour avoir accès à une aide sociale.**

*“Pour la MonA, j'ai essayé de m'inscrire, j'ai laissé tomber. [...] Trop chronophage, les pauvres ont beaucoup à faire pour défendre leurs droits. [...] Pauvre ça veut dire être soumis à une bureaucratie de plus en plus obscure, injuste, un outil informatique trop présent.”* (Une expérimentatrice non-cotisante)

Troisièmement, le déménagement hors de Montpellier constitue une autre explication du non-recours, qui ne concerne que quelques participant-e-s.

L'analyse des **profils des personnes non-cotisant-e-s** montre une **surreprésentation des familles, en particulier des familles nombreuses** (3 enfants et plus). En effet, alors qu'elles représentent 6% des participant-e-s, elles constituent 17% des non-cotisant-e-s. De même, les familles avec deux enfants représentent 11% des participant-e-s et constituent 17% des non-cotisant-e-s. L'importance de la proximité géographique des lieux de l'alimentation est d'autant plus marquée pour les familles monoparentales.

*“Je ne vais pas aller de l'autre côté de la ville que je dois traverser les 45 minutes pour aller faire une course. Pour moi, c'est du temps qu'on perd. J'ai ma fille, j'ai d'autres choses à faire à côté. Même si je ne travaille pas, j'ai toujours des choses à faire. Soit pour ma fille, soit pour l'école.”* (Une expérimentatrice non-cotisante, famille monoparentale)



# S'approprier l'alimentation durable



## ■ Des pratiques alimentaires préexistantes témoignant d'une autre forme de durabilité

*“L'écologie est [...] encore souvent associée à une préoccupation « de riches » dans la mesure où elle relèverait de ces enjeux dits « postmatérialistes » qui échapperaient à tous ceux devant faire face à des difficultés matérielles. [...] D'un côté la dépossesion écologique des classes populaires n'exclut pas une préoccupation manifeste pour les enjeux environnementaux, mais de l'autre elle explique leurs appropriations mal aisées de l'écologie officielle, celle qui est la plus répandue dans le débat public”.*

(Comby, 2015, p.24)

Les valeurs morales associées aux pratiques alimentaires durables : éthique, souci de l'environnement, rémunération des producteur·ice·s, sont au cœur du processus de distinction. Elles se construisent en opposition aux pratiques alimentaires de groupes sociaux moins privilégiés dont la dimension morale est niée. Pourtant, si les classes populaires sont exclues de ce mode de consommation, leurs pratiques alimentaires n'en sont pas moins morales, à l'image des pratiques d'anti-gaspillage, de frugalité, et de solidarité dans l'alimentation (Johnston et al, 2012). Ces pratiques alimentaires sont à la fois des pratiques de débrouillardise (Mangin & Roy, 2023) développées avec un budget limité, mais revêtent également un sens qui dépasse la seule motivation économique.

Le rapport à l'alimentation des participant·e·s concerné·e·s par la précarité alimentaire est marqué par la contrainte économique qui se traduit dans des pratiques alimentaires de “débrouille” (Hugues, 2021). Cette “débrouille” prend forme des pratiques d'approvisionnement jusqu'à la gestion des restes.

Ainsi, de nombreux·ses participant·e·s font part de stratégies d'optimisation du budget alimentaire pour s'approvisionner en nourriture. Il s'agit notamment de multiplier les lieux d'approvisionnement afin de trouver les aliments avec le meilleur rapport qualité/prix. Les personnes ont une connaissance fine du prix des produits entre les marchés à bas prix (notamment le marché de la Paillade, le marché de la Solidarité du Secours populaire), les magasins *discount* (Lidl, Aldi), les épiceries de quartier et les supermarchés. Les achats dans les différents lieux peuvent être anticipés selon les promotions à venir sur des produits spécifiques. Dans une moindre mesure, des personnes ont des pratiques de récupération des invendus des marchés ou des magasins bio et connaissent les endroits et moments où s'y rendre.

*« Lorsque je passe sur les marchés, la première des choses : à Lidl ça s'est à tel prix, à telle place, donc je ne le prends pas là, je ferai le tour... c'est bête de faire le tour pour peut-être deux ou trois euros, mais moi je suis obligée de le faire ».* (Une membre du comité citoyen s'identifiant à la classe défavorisée).

**Ces pratiques alimentaires sous budget contraint ne se résument pas à un calcul purement économique.** Il ne s'agit pas seulement d'acheter le moins cher, mais aussi ce qui est “*bon*” : au niveau du goût et pour la santé. Dans la mesure du possible les personnes essaient d'avoir “*un peu de tout*” : légumes, produits laitiers, viande, féculents, entre les différents lieux d'approvisionnement. **Les pratiques alimentaires revêtent également des aspirations éthiques, voire écologiques notamment les pratiques de vrac, de gestion des restes, d'anti-gaspillage.** Elles ont comme point commun une motivation économique mais peuvent aussi s'inscrire dans une dimension écologique de ne pas gaspiller des ressources dans un monde fini.

*“Moi la gaspi, j'ai beaucoup, beaucoup de mal. Mais voilà, ce n'est même pas de la radinerie, c'est vraiment... Même l'eau,*

*j'essaye, et tout. Mais ça, c'est parce que quand tu as voyagé en camion avec de l'eau, tu te rends compte du côté précieux de la chose.*" (Une membre du comité citoyen, s'identifie à la classe défavorisée)

Les pratiques alimentaires servent également de lien entre les générations. Elles peuvent être associées à des pratiques de sobriété : ne pas gaspiller, auto-production (potager) héritées des parents ou des grands-parents.

*"Ça vient de toute façon de mon enfance. Dans ma famille, on mangeait très bien. On mangeait toujours. Je me souviens de petite avoir été au marché. Jamais au supermarché. Toujours au marché avec ma mère."* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

Elles renvoient à des expériences sensibles dans l'enfance : le goût de certains produits, la transmission du plaisir de cuisiner. **67% des participant-e-s indiquent prendre du plaisir à cuisiner.**

*"Ma belle-mère qui était française, elle m'a appris plein de recettes. J'ai eu de la chance. Je cuisine beaucoup et c'est vrai que l'alimentation chez nous, elle a une grande place."* (Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

Ces pratiques autour de l'alimentation sont également transmises auprès des enfants. Elles couvrent différentes dimensions : transmission culturelle de recettes, apprentissage du "bien manger" dans une perspective de santé, de nutrition et éducation aux produits bios et locaux.

*"J'essaie de m'adapter avec tout ce que j'ai, tous mes moyens, tous mes enfants, on participe tous pour cuisiner. Et j'aime bien partager avec eux les recettes, leur apprendre à cuisiner pour manger quelque chose de bien, de ne pas manger n'importe quoi."* (Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

*"Quand on va à la Cagette voire Biocoop, je lui dis voilà, ça, c'est un produit local. Je transmets ça à ma fille pour qu'elle ait une connaissance, une éducation, qu'elle grandisse. [...] J'aime bien lui transmettre ces bonnes habitudes. C'est elle qui pèse*

*les légumes."* (Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

Ainsi, les pratiques alimentaires des participant-e-s concerné-e-s par la précarité illustrent une forme d'écologie ordinaire (Mangin et Roy, 2023) enracinée dans le quotidien et incarnée dans des pratiques qui, bien que contraintes économiquement, intègrent une attention au goût, à la santé et s'insèrent dans la transmission entre les générations de valeurs liées au bien-manger.

En somme, **la MonA a des impacts forts sur les lieux d'approvisionnement et sur l'accès à des produits de qualité (biologiques et locaux), mais modifie peu les pratiques à l'intérieur du foyer.** Pour 81% des participant-e-s, la MonA a peu (30%) ou pas du tout (51%) changé la façon de cuisiner. Parmi les 12% des participant-e-s qui ont indiqué que la MonA avait beaucoup impacté leur façon de cuisiner, on retrouve essentiellement des personnes concernées par la précarité alimentaire qui retrouvent la possibilité économique d'acheter une plus grande diversité d'aliments et de meilleure qualité et de cuisiner ces produits. L'entrée dans les lieux de l'alimentation durable constitue pour autant le franchissement d'une frontière symbolique et la confrontation avec un espace marchand pensé par et pour des catégories sociales très éduquées et souvent plus aisées.

## ■ De la violence symbolique à l'entrée et dans certains lieux de l'alimentation durable

Les lieux de l'alimentation durable se caractérisent par leur offre de produits bio, locaux, un mode de consommation investi par les classes moyennes et supérieures culturelles. Du fait de leur position privilégiée dans l'espace social, **les pratiques alimentaires durables constituent des frontières symboliques** dans le sens d'une "distinction [...] pour catégoriser les gens et les pratiques" (Lamont, 1992, p.9). Fréquenter les lieux de l'alimentation durable participe à marquer son appartenance sociale, être valorisé par ses pairs, et **se distinguer des pratiques d'autres groupes sociaux**. Le discours dans le champ médiatique, renforce les représentations sur l'alimentation durable en réifiant un groupe social, les personnes des classes moyennes et supérieures, à des pratiques avec des

valeurs et une idéologie spécifiques (Dubuisson-Quellier & Gojard, 2016). Alors que l'alimentation durable s'incarne dans des pratiques et des lieux marqués socialement, dans quelle mesure la Caisse alimentaire commune permet l'appropriation de ce mode d'alimentation ?

### ➔ UN COÛT D'ENTRÉE INEXISTANT POUR LES CLASSES MOYENNES ET SUPÉRIEURES.

Pour la grande majorité des participant·e·s s'identifiant à la classe moyenne et supérieure, la MonA n'impacte pas leurs routines alimentaires. Les personnes allaient déjà dans une partie des lieux MonA et s'y sentent bien parce qu'ils correspondent à leurs normes sociales. *“L'ambiance qui règne, ce n'est pas comme dans un grand magasin lambda”* [à propos de la Cagette]. 35% des participant·e·s fréquentaient déjà la Cagette avant d'entrer dans l'expérimentation. Pour ces personnes, la MonA n'a pas changé leurs habitudes alimentaires. Il s'agit simplement d'un moyen de paiement différencié.

*“On a nos repères, on sait qui aime quoi, les enfants, on ne casse pas les habitudes. [...] En gros, je fais presque tout là-bas et un panier par semaine pour une famille de 4, quand tu fais tout, pour au moins 150 euros par semaine. Entre 120 et 180. Tu vois, la MonA, moi, je dépense tout en une seule fois. [...] Le truc, c'est qu'il faut que je pense. Parfois, d'ailleurs, j'oublie. Je me rends compte à la fin du mois que j'ai oublié.”* (Un expérimentateur, s'identifiant à la classe moyenne supérieure)

Les participant·e·s des classes moyenne et supérieure s'y retrouvent également en termes économiques dans les lieux MonA. Cela reflète une tendance observée chez les consommateur·ice·s de produits bio, qui accordent généralement peu d'importance aux prix pour leurs achats et connaissent peu les prix des aliments (Aschemann-Witzel et al., 2017).

*“J'étais incapable de le dire, mon budget alimentaire, essayer de faire des comptes, de savoir ce qu'on dépensait, machin, je ne garde pas ce truc en mémoire comme on n'est pas à compter chaque sou.”* (Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe moyenne supérieure)

### ➔ DANS CERTAINS LIEUX CONVENTIONNÉS, LES PRIX ÉLEVÉS CONSTITUENT UNE VIOLENCE ÉCONOMIQUE POUR LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA PRÉCARITÉ.

L'utilisation de la MonA vient modifier profondément les pratiques d'approvisionnement des personnes concernées par la précarité : les personnes doivent s'adapter à des **nouveaux lieux d'achat**, effectuer de **nouveaux trajets**, changer leurs **fréquences de courses** (plus régulièrement des petites courses avec l'achat de produits frais et pour des raisons économiques). Ainsi, la MonA a augmenté la fréquentation des magasins bio (essentiellement Biocoop), 81% des participant·e·s se sont rendu·e·s dans un supermarché bio au cours du dernier mois contre 69% avant la MonA.

Dans les lieux MonA les personnes se retrouvent confrontées à des **prix qui peuvent être jugés inaccessibles**. Les prix des produits à la Biocoop (mais également à la Cagette et aux marchés paysans) sont décrits comme *“hyper chers”, “de luxe”, “inabordable”, “exorbitants”*. L'entrée dans ces lieux engendre une forme de **violence économique et symbolique** en raison de **l'incompatibilité entre leurs moyens limités et les normes économiques et sociales des espaces marchands** qui leur sont imposées. Malgré l'amélioration du budget alimentaire des personnes avec la MonA, une large gamme de produits restent inaccessibles (en particulier les produits laitiers, le poisson, la viande). Pour les familles nombreuses en situation de grande précarité, les légumes et les fruits des lieux MonA peuvent rester inabordables.

*“Psychologiquement, j'y arrive pas à prendre une barquette à 4€50 pour 250 grammes de fraises, il y a des choses... les asperges aussi ça fait très longtemps que je n'en ai pas mangé.”* (Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

L'intériorisation des inégalités d'accès aux espaces marchands passe aussi par l'éducation à la contrainte économique dès l'enfance. Celle-ci révèle un double effet de la violence des rapports de classes : une normalisation de l'exclusion et un rappel des frontières sociales.

*“[Les enfants] savent quand on descend en ville, c'est exceptionnel qu'on y va à ces endroits-là. Ils savent bien que tels*

*produits, quand on en achète, il n'y a pas plus. Ils se demandent pourquoi on ne fait pas les courses chez eux. J'explique : c'est trop cher. On voit la différence entre les produits à Lidl ou à Aldi et chez Biocoop. On ne peut pas se permettre."*

(Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

De surcroît, l'entrée dans ces lieux révèle les inégalités économiques qui séparent les classes sociales. Les prix affichés rappellent l'exclusion économique qui persiste malgré l'amélioration du pouvoir d'achat. Cette situation produit un décalage vécu comme une forme de violence : d'un côté, un accès encouragé à ces lieux par le dispositif de Caisse, et de l'autre, une impossibilité économique et symbolique d'adopter les pratiques de consommation associées à ces espaces.

*"J'avais été surpris et donc ça m'a un petit peu fait comprendre quand même une certaine réalité. C'est que, en dehors de la MonA, il n'y a vraiment que des gens qui ont beaucoup de moyens qui peuvent se permettre d'y venir. [à La Cagette]"*

(Un membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe populaire)

*"C'est vrai que la Biocoop c'est excessivement cher quoi. C'est vrai que j'ai été très surprise parce qu'avant j'y allais quand même, j'y allais souvent quoi. Bon il y a longtemps de ça."*

(Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

11% des participant-e-s ont indiqué vivre une expérience négative avec la MonA. Il s'agit quasi systématiquement d'une impossibilité de payer en MonA à la Caisse pour diverses raisons : le paiement en MonA ne fonctionne pas, les vendeur-se-s ou producteur-ice-s ne sont pas familier-ère-s avec la MonA. Ainsi, les personnes se sont senties dans l'obligation de payer leurs courses en euros alors qu'elles n'avaient pourtant pas les moyens. De plus, le manque d'information sur les lieux conventionnés a pu conduire des personnes à se rendre dans des lieux qu'elles pensaient conventionnés mais qui ne l'étaient pas ou à demander à chaque producteur-ice sur les marchés si iel était bien à la MonA.

*"[Marché paysan des aubes] Pas réussi à payer en MonA la 1ere fois que j'ai voulu y*

*faire des courses (une vendeuse peu familiarisée à la MonA). Je n'avais pas d'argent ni en poche ni en banque. J'ai abandonné les courses et n'y suis plus jamais retourné par honte."*

(Une expérimentatrice, s'identifie à la classe populaire)

## ➔ LES LIEUX CONVENTIONNÉS PEUVENT EXPOSER LES PERSONNES CONCERNÉ·E·S PAR LA PRÉCARITÉ À UNE VIOLENCE SYMBOLIQUE.

Aller dans des lieux fréquentés par une clientèle appartenant à une classe sociale plutôt aisée a pu générer de la violence symbolique. La notion de violence symbolique renvoie à une forme de violence peu visible et non physique qui s'exprime à travers les normes sociales et s'observent dans des structures sociales. Elle a été conceptualisée par Pierre Bourdieu, notamment dans l'ouvrage *La reproduction* (1970). Certaines personnes concerné·e·s par la précarité ont pu ressentir un mépris de classe implicite dans l'attitude ou les comportements de la clientèle des magasins : "un air un peu hautain", ce qui renforce un **senti-ment de non appartenance aux lieux**. La clientèle de la Biocoop, de la Cagette est associée aux "riches", aux "gens forgés à la bonne alimentation", catégories sociales dans lesquelles les personnes en précarité ne se reconnaissent pas. L'apparente convivialité et simplicité des lieux conventionnés masque des codes sociaux implicites qui peuvent être excluants. Par exemple, une expérimentatrice évoque sa première fois au marché paysan des Aubes et comment des personnes qui avaient déjà un rapport d'interconnaissance avec le producteur lui sont passées devant.

*"J'ai l'impression qu'elles se considèrent un peu plus chez elles que moi je devrais me sentir".*

(Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

Ce sentiment de non appartenance peut être exacerbé pour des personnes racisées qui se retrouvent dans des espaces majoritairement blancs. Si les idéaux autour de l'alimentation durable "ne sont pas intrinsèquement blancs, les objectifs, les tendances, les stratégies, les accents et les absences, ainsi que les éléments négligés dans l'alimentation communautaire, le sont." (Slocum, 2007).

*"Ça va que je ne fais pas trop arabe, tu vois. [...] Quelquefois je me suis posée la question de me dire ah ils m'ont repéré !*

*Je ne suis pas des leurs, ils m'ont repéré !”*

(Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

*“J'avais vraiment l'impression qu'il y avait deux mondes, et que je me retrouvais pas, parmi les clients, les personnes, mais c'est peut-être moi qui me faisais cette idée. [...] Je vois, ne serait-ce que, c'est tout bête à dire, mais des personnes ici de l'immigration, voilà, des personnes qui ont une autre couleur de peau.”*

(Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

Ainsi, dans les interactions ayant lieu au sein des espaces marchands de l'alimentation durable, la violence économique et symbolique a pu prendre une dimension empirique pour les personnes en situation de précarité : la fréquentation des lieux rend visible la frontière sociale de manière particulièrement tangible par l'exposition aux prix et aux manières d'agir des consommateur·ice·s présent·e·s. Certaines personnes vivent alors une **expérience d'exclusion au sein de l'inclusion** : les expérimentateur·ice·s entrent dans ces espaces mais **leur légitimité peut être remise en question**. Au travers d'une activité banale comme faire ses courses, certain·e·s expérimentateur·ice·s vivent une **expérience imposée d'altérité** dans laquelle les inégalités sont non seulement rappelées, mais également vécues au travers de la confrontation à des produits inabordables, à un sentiment de mépris de classe et/ou des discriminations racistes.

## ■ Vers une appropriation des lieux de l'alimentation durable par les personnes concernées par la précarité

### ➔ RETROUVER DES PRODUITS AVEC UN RAPPORT QUALITÉ-PRIX COMPATIBLE AVEC SON BUDGET ÉCONOMIQUE.

Sur le long-terme, **les personnes concernées par la précarité alimentaire composent avec les lieux et y développent des stratégies d'appropriation qui s'inscrivent dans la continuité de leur rapport à l'alimentation.**

Ainsi, les personnes poursuivent les pratiques d'optimisation du budget et développent une connaissance

fine des prix des différents produits. Les prix des produits sont comparés à ceux de **la grande-distribution (supermarchés et magasins discount) qui reste la référence en termes d'accessibilité économique** des produits.

*“Moi, quand je rentre à la Cagette ou au Biocoop, je prends ma calculatrice et je calcule.”*

(Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

*“[Au marché des Aubes] Je vise surtout ceux qui sont les moins chers.”*

(Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe populaire)

Les personnes découvrent aussi que certains produits spécifiques à la Cagette ou à la Biocoop, comme l'huile d'olive, ont des prix comparables à ceux de la grande-distribution. Ces produits deviennent systématiquement achetés dans les lieux MonA.

*“Il y a de tous les prix dans l'huile d'olive, je me retrouve aussi bien chez Biocoop parce que c'est presque les mêmes prix qu'ailleurs.”*

(Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

### ➔ RETROUVER DU PLAISIR ET APPRÉCIER LA QUALITÉ DES PRODUITS ISSUS DE L'ALIMENTATION DURABLE.

Outre la question économique, ces lieux permettent aux personnes de renouer avec des produits qu'elles consommaient autrefois mais qui étaient devenus inaccessibles, ou de consommer les mêmes produits qu'avant, mais d'une qualité supérieure, en bio ou local. Accéder à ces produits permet aux personnes de retrouver du plaisir en appréciant le goût des produits. Par exemple, la différence perçue entre les produits transformés conventionnels et ceux issus des filières biologiques se traduit par une plus grande appréciation gustative. De même, la qualité de conservation des produits locaux et bio renforcent la satisfaction vis-à-vis des achats. Là encore, une différence avec les produits conventionnels issus des magasins discounts est constatée.

*“Les pizzas, je les prends là-bas, chez Biocoop. [...] Je les trouve meilleures. Celles de Lidl, il y a toujours quelque chose à rajouter où il n'y a pas assez de fromage, il n'y a pas assez de thym. La*

*pâte est trop épaisse. Là-bas, la pâte est fine. Je n'ai pas besoin de rajouter quoi que ce soit dessus. D'un côté, ça me fait faire des économies aussi."*

(Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

*"Il y avait une (...) artisan qui était italienne, qui faisait de très bons pains d'épices. Mais vraiment... Ah oui, ça aussi, c'était une découverte. Parce que les pains d'épices de Lidl... Elle avait un pain d'épices mais vraiment très moelleux. Je ne sais pas, en tout cas, il était trop bon. J'aimerais bien retourner là-bas."*

(Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

*"Les brocolis, j'en consomme beaucoup chez eux. Les carottes qui restent vraiment en bon état, pas comme les carottes de Lidl (...) Et puis, les carottes ne sont pas trop chères à la Cagette."*

(Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

Ainsi, le fait que les personnes retrouvent au sein de ces lieux des produits qui peuvent leur convenir au niveau du prix, du goût et qui sont sources de plaisir, indiquent une appropriation des lieux de l'alimentation durable par les personnes qui en étaient éloignées. **Ces lieux deviennent non seulement des lieux d'approvisionnement, mais aussi des espaces de réconciliation avec une alimentation choisie, de qualité et valorisée.**

## ➔ ACCOMPAGNER L'ÉCOLOGISATION DES PRATIQUES ALIMENTAIRES.

**Le changement de pratiques alimentaires s'inscrit dans une dynamique systémique qui combine des dimensions matérielles, cognitives et normatives** (Warde, 2005 ; Dubuisson-Quellier et Plessz, 2013). La MonA agit à plusieurs niveaux de ces dimensions pour soutenir cette écologisation.

Le dispositif de Caisse joue un rôle essentiel en réduisant les contraintes économiques liées à l'achat de produits durables. Il est perçu comme une incitation économique à changer ses pratiques alimentaires vers plus de durabilité. **La MonA est décrite comme "une aide", "une béquille" dans une démarche de changement de pratiques alimentaires** alignées avec des aspirations à plus de durabilité.

*"J'ai l'impression que je suis retenue avec la MonA. Je me dis, la MonA, j'imagine comme ça, globalement, c'est une prise de conscience alimentaire, c'est une démarche aussi sociale, et donc ça me plaît. Et vu qu'elle me tient, cette MonA, elle m'aide."*

*Enquêtrice : Ok. Et quand tu dis qu'elle te tient, tu ne te sens pas obligée de devoir...*

*Enquêtée : Ah non, pas du tout. Elle me tient. Au contraire, je pense que limite, j'ai envie de te dire que si elle m'oblige, c'est très bien pour moi. Elle est même bénéfique de m'obliger. Parce que j'ai besoin de ça. Parce que sinon, je ne m'écouterais pas."*

(Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

Dans sa dimension matérielle, la MonA agit comme un support de transformation en fournissant un cadre qui rend possible la pratique. Non seulement elle structure les choix possibles en identifiant, en orientant et en certifiant les achats effectués dans les lieux de vente conventionnés, mais elle matérialise un ensemble de valeurs sociales (solidarité, démocratie, citoyenneté), environnementales et éthiques (justice...). En fournissant un cadre matériel constitué des points de vente et des comptes approvisionné chaque mois de 100 MonA, elle vient perturber les routines alimentaires préexistantes de l'enquête en définissant les conditions matérielles, économiques et sociales de la consommation alimentaire. L'expression utilisée par une expérimentatrice *"elle me tient"* traduit la relation matérielle et symbolique entretenue avec la MonA : celle-ci est considérée comme un guide bienveillant.

Dans sa dimension cognitive, la MonA **soutient les personnes dans leur représentation et aspirations préexistantes** concernant l'alimentation. La grande majorité des participant-e-s étaient déjà engagées dans des pratiques alimentaires durables (67% consommaient des produits biologiques) ou y étaient sensibles. Ainsi, la MonA ne transforme pas radicalement la dimension cognitive des pratiques alimentaires, elle facilite une mise en œuvre concrète de pratiques d'approvisionnement orienté vers les produits bio et locaux en particulier, permettant de réduire la tension entre des aspirations et des contraintes économiques auparavant limitantes.

*“Moi j’essaye de jouer le jeu à fond les bal-  
lons. C’est-à-dire que j’achète vraiment  
que du local, local, local.”* (Une membre du  
comité citoyen, s’identifiant à la classe po-  
pulaire)

Dans sa dimension normative, la MonA contribue éga-  
lement à **façonner des normes alimentaires** en orien-  
tant les participant·e·s vers des circuits d’approvi-  
sionnement spécifiques. Elle renforce implicitement  
l’idée que l’alimentation durable n’existe pas au-de-  
là de ces espaces marchands dédiés et conventionnés  
démocratiquement, tels que les magasins d’alimen-  
tation biologique et les circuits courts. Elle contribue  
aussi à diffuser la norme selon laquelle les acteurs de  
la grande et moyenne distribution se situent hors du  
champ des dispositifs soutenant l’adoption de pra-  
tiques alimentaires durables. Enfin, elle est vectrice  
d’un renforcement des significations et des valeurs  
associées à la consommation alimentaire.

*“J’étais déjà dans une démarche de moins  
manger de viande, mais là j’en mange en-  
core moins. [...] Parce que l’alimentaire  
comme je te dis, j’étais déjà dans une  
démarche. Et dans le côté alimentaire  
et dans le côté politique, ça ne fait que  
renforcer et conforter des valeurs et des  
idéaux que j’avais déjà avant.”*

(Une membre du comité citoyen, s’identifiant  
à la classe défavorisée)

La Caisse alimentaire commune ne révolutionne pas  
les pratiques alimentaires. Elle s’appuie sur des dis-  
positions et des aspirations préexistantes, tout en les  
renforçant et en les rendant possibles dans un cadre  
matériel et économique facilitateur. Elle constitue  
ainsi un **outil d’accompagnement plutôt que de rup-  
ture**, aidant à lever les freins économiques et nor-  
matifs qui pouvaient limiter l’adoption de pratiques  
durables. Elle s’appuie également sur des liens d’in-  
terconnaissance qui se développent entre les parti-  
cipant·e·s, les producteur·ice·s et les autres acteurs  
du dispositif. Ces relations sociales, basées sur des  
échanges, du partage d’expérience et parfois une so-  
lidarité peuvent-elles jouer un rôle dans le maintien  
et l’appropriation des pratiques sur le long terme, en  
les intégrant dans une dynamique plus collective ?

## ➔ DÉVELOPPER DES LIENS D’INTERCONNAISSANCE ET VOLONTÉ DE FRÉQUENTER LES LIEUX DE L’ALIMENTATION DURABLE SUR LE LONG-TERME

En outre, l’appropriation des lieux peut prendre forme  
par l’interconnaissance entre les utilisateur·ice·s de  
la MonA et les travailleur·se·s des magasins et/ou les  
producteur·ice·s sur les marchés. La visite des mar-  
chés avec des personnes de l’équipe d’animation de  
la Caisse participe à **établir une relation de proximité**  
avec les producteur·ice·s. Une participante témoigne  
que lors de la visite collective au marché des Arceaux  
(lieu qu’elle n’avait jamais fréquenté), le poissonnier  
lui a été présenté et l’a informé de la possibilité de  
passer des commandes spécifiques de poisson.

*“Ils sont gentils. Quand on veut un pro-  
duit spécial, ils nous le commandent. [...] Il  
y a un poisson que j’aime bien moi, là  
on a le gato. [...] Depuis ce jour, je com-  
mande à chaque fois.”*

(Une expérimentatrice, s’identifiant à la  
classe défavorisée)

La grande majorité des participant·e·s à la Caisse  
alimentaire commune s’y retrouvent dans les lieux  
conventionnés, dans leurs interactions avec le per-  
sonnel, dans la manière d’être considéré·e, voire sou-  
ignent le fait de **s’y sentir mieux que dans d’autres  
lieux d’approvisionnement**.

*“[A la Biocoop] Tu fais tes courses  
normales, comme dans les magasins  
normaux. Les caissiers ils sont gentils,  
même avec la MonA, ils ne vous consi-  
dèrent pas comme un..., vous êtes un  
client normal.”*

(Une expérimentatrice, s’identifiant à la  
classe populaire)

*“[A la Biocoop] Au début, c’est vrai que  
je ne savais pas comment ça fonctionnait.  
Après, j’ai appris comment ça fonction-  
nait et tout ça. Sinon, ça se passe bien. En  
plus, ils sont sympas.”*

(Une expérimentatrice, s’identifiant à la  
classe populaire)

*“[A la Cagette] Le personnel est très so-  
lidaire, très aimable, très à l’écoute aussi.  
Moi je trouve que c’est bien quand même  
qu’il y ait des personnes qui t’aident quand*

*tu sais pas peser les légumes, les fruits. Et puis ils m'accueillent avec le sourire. Je trouve ça génial quoi. C'est pas dans tous les magasins qu'on m'accueille avec un grand sourire quoi."*

(Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe défavorisée)

L'engagement dans des circuits qui favorisent les liens entre les salarié-es, les consommateur-ice-s et producteur-ice-s **conduit à des formes de solidarité économique**. Pour de nombreux participant-e-s, être client de ces lieux va au-delà de l'achat : c'est une manière d'apporter un soutien concret aux producteur-ice-s ou aux points de vente. Comme le souligne un témoignage : *« Ça fait plaisir aussi de participer à être client chez eux, pour les aider. »*

Ces interactions sociales sont aussi des occasions d'**apprendre des recettes et de transformer ses représentations sur les produits**. Une expérimentatrice témoigne par exemple comment les savoirs culinaires circulent au travers des relations établies entre les producteur-ice-s et les participant-e-s, permettant **une réconciliation avec certains légumes jusque-là peu appréciés ou méconnus**. Ce type d'expérience fait écho aux dynamiques d'apprentissage liés aux interactions et aux relations sociales qui se construisent sur les marchés de plein vent et qui jouent un rôle central dans la construction de nouvelles pratiques alimentaires (Chiffolleau et al, 2017).

*"Le président du marché paysan, la dernière fois il nous a apporté des topinambours. Et moi j'avais mangé déjà ça dans le passé, je n'aimais pas, et il m'a dit «Mais fais les crus râpés». Et bien c'était bon ! Donc il m'a réconcilié, j'aime bien quand on me réconcilie avec des aliments. Tu sais c'est des trucs là, comme les panais. Et il m'a dit que râpé, ah ben non voilà, je sais que je pourrais les faire râpés."*

(Une membre du Comité citoyen, s'identifiant à la classe défavorisée)

Enfin, les personnes expriment la volonté de "continuer" à fréquenter ces lieux sur le long-terme. Les lieux et produits de l'alimentation durable ont été intégrés aux habitudes alimentaires des personnes. *"J'aime bien... Je crois que j'aime bien le bio maintenant. Les produits sont meilleurs"*. De ces constats, il est possible d'affirmer que **la MonA participe à réduire les inégalités sociales liées à l'alimentation en démocratisant, partiellement, l'accès aux lieux et aux produits de l'alimentation durable**.

## ■ Accéder à l'alimentation durable : un renforcement des inégalités de genre ?

L'adoption de pratiques alimentaires durables implique un changement dans les pratiques (lieux d'approvisionnement, trajets, fréquence des courses, préparation des repas) qui peut se traduire par une augmentation du temps de travail alimentaire domestique. La sociologue américaine Rebecca Som Castellano (2016) utilise le terme de "third shift" pour désigner le temps de travail supplémentaire et les efforts demandés par l'adoption de pratiques alimentaires durables. En référence à la double journée de travail que constituent les tâches domestiques, **les pratiques alimentaires durables formeraient une troisième journée de travail assumée majoritairement par les femmes**. Pour les personnes concernées par la précarité alimentaire, fréquenter les lieux MonA rajoute un lieu d'approvisionnement dans le circuit habituel sans permettre une substitution complète aux magasins discount ou aux supermarchés à cause des prix (certains produits restent trop chers) et à l'offre réduite (pas de possibilité de payer les produits ménagers en MonA). De plus, dans des ménages plus aisés, alors que les courses étaient auparavant partagées entre supermarchés et magasins spécialisés, l'usage de la MonA a réduit la fréquentation des supermarchés et accru les achats dans des lieux spécialisés, augmentant la charge des personnes déjà responsables de ces approvisionnements : en grande majorité des femmes.

*"Physiquement, c'est plus compliqué pour moi. Il faut prendre le tram. C'est en centre-ville. Après, c'est lourd. Le chariot, c'est un peu plus compliqué. [A propos de son mari] Il apprécie les produits de la Cagette parce que souvent, on dit que c'est quand même meilleur que ce qu'il achète lui [à Intermarché]"*

(Une expérimentatrice, s'identifiant à la classe moyenne supérieure)

En outre, **l'adoption de pratiques alimentaires durables s'inscrit dans une extension du travail de soin des femmes**. Celles-ci se sentent d'autant plus responsables de la santé des membres du foyer ce qui intensifie leur souci de proposer des repas sains, diversifiés, avec des produits bio. Le renforcement de la charge genrée de la santé domestique est particu-

lièrement marquée pour les familles avec enfants où les mères ont une vigilance accrue à ne pas exposer leurs enfants aux produits chimiques et transformés.

*“J’ai donné de mauvaises habitudes à mes enfants, quelques fois on va manger trop et pas non plus très sainement si tu veux, dans le sens où aujourd’hui je commence à m’informer un peu plus, tu vois, à faire un peu plus attention.”* (Une membre du comité citoyen, s’identifiant à la classe défavorisée)

En ce qui concerne la végétalisation de l’alimentation, ce sujet concerne peu de foyers dans l’expérimentation. Néanmoins, dans les foyers qui ont adopté une alimentation plus végétale, cette transformation des pratiques culinaires est essentiellement portée par les femmes. Une situation caractéristique de la division des normes genrées associant le régime végétarien au féminin et la viande au masculin (Oleschuk et al., 2019). Elle peut entraîner des sources de dissension avec le conjoint, moins enclin à végétaliser son alimentation, et est également source d’inquiétude en termes d’apport protéiques pour les membres masculins du foyer. Ainsi, la végétalisation de l’alimentation implique pour les femmes de composer entre les préférences alimentaires du conjoint et un souci nutritionnel.

*“Voilà, mon mari la réclame hein, il me dit « ah bah tiens, on a plus de viande ». Je lui dis « ben écoute ! ». Donc j’essaie vraiment de lui en faire une à deux fois par semaine, pas plus. Alors qu’avant, la viande, mon mari...”*

(Une membre du Comité citoyen, s’identifiant à la classe défavorisée)

Néanmoins, **l’accès à des pratiques alimentaires durables améliore la capacité des femmes à produire une alimentation saine pour elles et pour les membres de leur foyer ce qui génère de la satisfaction et de l’estime de soi.** Les femmes, en particulier concernées par la précarité, expriment des sentiments de “sérénité” quant à la qualité de l’alimentation qu’elles produisent. Elles bénéficient d’une plus grande reconnaissance pour leur travail domestique qui est valorisé par leurs enfants ou leur conjoint.

*“Je mangeais des pâtes ou du riz pas complet. Donc là, maintenant, j’ai moins de problèmes digestifs. Même les enfants, on voit que... Enfin, moi, j’ai l’impression qu’ils ont moins mal au ventre ou des choses comme ça.”*

(Une expérimentatrice, s’identifiant à la classe défavorisée)

*“Là, on est passé au produit bio. Même moi, je sens la différence. Les enfants aussi.”*

(Une expérimentatrice, s’identifiant à la classe défavorisée)

Également, dans certains foyers modestes, cette transition des pratiques a allégé le temps de cuisine grâce à des produits plus accessibles et des recettes moins chronophages.

L’écologisation des pratiques alimentaires produit des effets ambivalents puisqu’à la fois elle renforce le rôle des femmes dans la production d’une alimentation saine pour le foyer et dans le même temps facilite la capacité des femmes à produire une alimentation saine.



# Quels chemins vers une démocratisation de l'alimentation durable ?

## ■ Renforcer la redistribution économique

**L'accessibilité économique est centrale** et reste le frein principal à l'adoption de pratiques alimentaires durables. Une des pistes pour améliorer l'accessibilité économique est d'**adapter le montant de cotisation à la composition familiale**. Alors que pour des personnes seules, 100 euros représentent en moyenne un tiers du budget alimentaire des français·e-s, pour les familles, 100 euros ne représentent plus qu'un cinquième du budget alimentaire (Opinionway pour Sofinscope, 2023). Au sein de la Caisse alimentaire commune, les familles représentent un tiers des foyers. Ainsi, le Comité citoyen, avec les animateur·ice·s de la Caisse, évaluent la possibilité d'adapter le montant de cotisation à la composition familiale, avec des montants pouvant aller jusqu'à 180 MonA. Ce montant représenterait plus d'un tiers du budget alimentaire pour les familles, ce qui permettrait de réduire les inégalités d'accès à l'alimentation de qualité entre les foyers participants. On peut émettre l'hypothèse que cette plus grande redistribution économique permettrait de retrouver chez les familles les effets observés pour les personnes seules : amélioration de la sécurité alimentaire, du pouvoir d'agir sur l'alimentation, de la santé physique perçue, du rôle social de l'alimentation.

**L'atteinte d'une sécurité alimentaire durable dépend de la pérennité du dispositif de Caisse alimentaire commune**. L'après expérimentation est un sujet qui a pu émerger lors des entretiens et qui est source d'inquiétude. L'arrêt de la Caisse signifierait un retour en arrière dans la sécurité alimentaire de certaines personnes. Un participant qui a

connu un problème technique pendant l'été et n'a pas reçu son paiement MonA avant la troisième semaine d'août témoigne : *"J'ai galéré pour bouffer pendant deux semaines. J'ai vraiment ressenti l'impact et le besoin que j'avais d'utiliser la MonA"*. Cela pose la question de l'inscription dans la durée des impacts de la Caisse alimentaire commune sur la précarité alimentaire. Au-delà de la Caisse alimentaire commune de Montpellier, comment intégrer la dimension expérimentale, et donc temporaire, dans l'évaluation des effets sur la précarité alimentaire des dispositifs de caisse ? Comment la dimension temporaire est-elle vécue par les participant·e·s ? Comment évolue l'accès à l'alimentation durable des personnes une fois l'expérimentation terminée ? Autant de questions à traiter lors de la phase 2.

## ■ Améliorer l'accessibilité géographique

La proximité géographique et l'accessibilité pratique occupent une place prépondérante dans les pratiques alimentaires et peuvent constituer des motifs de non-recours à la MonA. Le groupe de travail du Comité citoyen sur le conventionnement s'attèle à conventionner des lieux dans des quartiers sous dotés afin de rendre plus accessible géographiquement les lieux MonA. Il est également envisagé sur le long-terme d'entamer un travail de modification de l'offre alimentaire de commerces de proximité, voire de créer de nouveaux lieux proposant une alimentation durable accessible.

## ■ Favoriser l'accès socio-culturel à la MonA et aux lieux conventionnés

La facilitation de l'accès socio-culturel aux lieux conventionnés passe par une meilleure intégration des expérimentateur·ice·s à la Caisse alimentaire commune. Il est apparu que les visites collectives constituent des moments clés pour franchir le pas des lieux conventionnés et participent à s'y sentir à l'aise et légitime. Aucune des personnes ayant réalisé de visites collectives n'a témoigné d'expériences négatives dans les lieux MonA. Ainsi, la poursuite de ces visites, peut-être plus régulièrement (proposition de quelques expérimentateur·ice·s d'organiser plus de temps de "découverte" des lieux), pourrait participer à faciliter l'accès socio-culturel des lieux MonA.

Également, le fait de connaître une personne qui se rend dans un lieu MonA (Biocoop, la Cagette), aide à se rendre dans le lieu et à s'y sentir à sa place. Des membres du Comité citoyen ont mentionné le fait que parler de leur expérience dans les lieux MonA à des participant·e·s qu'ils connaissent par ailleurs a facilité leur accès aux lieux. La création de groupes d'échanges de pair à pair entre des membres du Comité citoyen et des expérimentateur·ice·s ou entre expérimentateur·ice·s "ancien·ne·s" et "nouveaux·elles" participerait à diminuer le coût d'entrée (psychologique et symbolique) dans les lieux MonA. Ces groupes entre pairs pourraient avoir un rôle plus large d'intégration des futur·e·s expérimentateur·ice·s à la Caisse alimentaire commune pour échanger sur l'usage de la MonA et limiter le non-recours. Les membres du Comité citoyen se penchent sur la création de groupes de participant·e·s par quartier pour partager des informations, se réunir, se connaître.

Une plus grande intégration des expérimentateur·ice·s participerait aussi à sortir de la perception de la MonA comme une aide sociale. Plus la connaissance du fonctionnement de la Caisse alimentaire commune est importante, moins les sentiments de stigmatisation liés à l'usage de la MonA ou les discours autour de la charité sont présents. Le Comité citoyen envisage d'ouvrir chaque trimestre les séances du Comité à tou·te·s les par-

ticipant·e·s, ce qui permettrait d'inclure les expérimentateur·ice·s dans la dynamique de démocratie alimentaire, de lien social, qu'ils ne ressentent pas particulièrement.

De plus, il existe un enjeu à renforcer la connaissance de l'expérimentation des points de vente. Des expériences discriminantes se sont déroulées dans les lieux MonA, par exemple des discriminations raciales ou un traitement différencié perçu comme stigmatisant au moment du paiement. Même si ce sont des cas peu fréquents, mieux informer les points de vente du projet de Caisse, de la violence sociale que l'entrée dans leurs magasins peut générer permettrait de réduire le risque de pratiques discriminatoires.

## ■ Soutenir et créer des lieux de l'alimentation durable populaire

Le prix des produits dans les lieux MonA, en particulier Biocoop, est central dans le vécu des participant·e·s à faibles revenus. La question du prix de l'alimentation durable amène des réflexions sur les acteurs de la distribution de l'alimentation durable conventionnés. Il pourrait être envisagé d'intégrer dans les critères de conventionnement la dimension du prix afin d'amorcer des discussions sur les prix des produits avec les acteurs de la distribution (en particulier Biocoop). Également, le vécu dans les lieux populaires autour de l'alimentation durable comme VRAC et l'Esperluette diffère des autres lieux MonA. Les prix proposés sont plus accessibles et ces lieux intègrent d'autres dimensions que l'acte d'achat : moments conviviaux, espaces d'interconnaissance, ateliers cuisine. Les activités qui s'y déroulent, les liens qui s'y nouent participent aussi à démocratiser et rendre désirable l'alimentation durable. Ainsi, il y a un enjeu à soutenir la création de lieux populaires de l'alimentation durable à l'image des Maisons de l'Alimentation Solidaire.

Enfin, l'exercice de la démocratie alimentaire pourrait se poursuivre dans la création de nouveaux points de vente, initiés et gérés par les habitant·e·s de quartiers peu dotés en structures distribuant une alimentation durable. Des mo-

dèles tels que les groupements d'achat citoyens ou les épiceries autogérées (Richard, 2019 ; Cooplib, 2024) représentent des pistes prometteuses pour une appropriation plus inclusive et démocratique de l'alimentation durable. Accompagner des groupes d'habitant·e·s dans la mise en place de leur propre point d'approvisionnement, tout en les impliquant dans l'élaboration collective d'un catalogue de produits choisi démocratiquement, favoriserait leur appropriation ainsi que la légitimation de leurs propres pratiques et savoirs. Cette démarche permettrait aussi d'éviter de leur imposer la fréquentation de lieux socialement marqués, parfois perçus comme stigmatisants, et de mieux répondre à leurs besoins et préférences spécifiques.

## ■ Visibiliser les inégalités de genre dans l'alimentation

La Caisse alimentaire commune ne peut résoudre les inégalités de genre dans l'alimentation qui sont structurelles et se reproduisent dans la sphère privée. Néanmoins, les questions d'augmentation du travail alimentaire domestique, du travail de soin

et de charge mentale, avec l'adoption de pratiques alimentaires durables pourraient être visibilisées dans les événements organisés par la Caisse alimentaire commune. En ce sens, le mémoire de Candice Foy (2024) a mis en évidence plusieurs pistes. Une première consisterait à rédiger un livret à destination de tou·te·s les participant·e·s concernant les inégalités de genre dans l'alimentation et comment la Caisse alimentaire commune s'en saisit. Une deuxième consisterait à organiser des événements spécifiques sur la question des inégalités de genre en lien avec l'alimentation sous la forme d'ateliers (avec un·e intervenant·e spécialisé·e) ou des événements plus larges ouvert·e·s à tous·tes (ciné-débat, conférences) afin de sensibiliser aux inégalités de genre dans l'alimentation. "L'objectif serait également d'inciter les hommes à prendre conscience de ces inégalités, à modifier leur comportement, et à promouvoir un message en faveur de l'égalité et contre l'oppression et la domination masculine." (Foy, 2024). Enfin, il serait envisageable de créer une commission en non-mixité dédiée aux questions de genre dans l'alimentation et dans la dynamique de participation au Comité citoyen qui serait force de proposition pour lutter contre les inégalités de genre et visibiliserait ces questions.



# Soutenir l'offre pour des systèmes alimentaires durables



Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses initiatives (AMAP, circuits-courts, commerce équitable, supermarchés coopératifs, fermes d'insertion, espaces-test agricoles, foncières agricoles solidaires, etc.) ont émergé, visant à construire des systèmes alimentaires plus durables, en opposition au modèle agro-industriel (Le Velly, 2017). Ces initiatives promeuvent des modèles et des pratiques plus écologiques et plus saines pour la santé, ou identifiés comme tels (bio, local, agriculture paysanne par exemple), et/ou plus justes (meilleures répartition de la valeur ajoutée et rémunération des acteurs économiques). Les impacts peuvent être effectifs, notamment une meilleure sécurité économique et d'activité des agriculteur·ice·s impliqué·e·s (Chiffolleau & Dourian 2020). Cependant, le changement d'échelle de ces initiatives bute sur des verrous socio-techniques (Chiffolleau et al., 2023). Par exemple, les initiatives et produits ne sont pas accessibles économiquement pour bon nombre de personnes, les préoccupations sociales de l'ensemble des intéressé·e·s sont partiellement intégrées (ou non dès les phases initiales), les nouvelles formes requises de coopérations entre acteurs du territoire peuvent être sous-estimées. La durabilité est difficilement pensée de façon multidimensionnelle, invitant à travailler davantage les questions d'inclusion et de coopération entre initiatives œuvrant sur un même territoire.

L'expérimentation de Caisse alimentaire commune vise à dépasser les limites et verrous au changement d'échelle rencontrés jusqu'ici par les initiatives locales œuvrant pour un système alimentaire durable. Elle déploie un dispositif territorial multi-acteurs, basé sur la constitution et la gestion collective d'un budget selon un principe de redistribution, et dont le système décisionnel repose sur un Comité citoyen de l'alimentation. Ce mécanisme économique doit

permettre de solvabiliser les mangeur·se·s, et indirectement les acteurs économiques œuvrant pour un système alimentaire durable par de plus larges débouchés. D'un point de vue politique, le dispositif met en lien les mangeur·se·s (d'abord membres du Comité citoyen puis plus largement, les expérimentateur·ice·s du projet) avec les acteurs du système alimentaire par le conventionnement. **Ainsi, par ces deux mécanismes (solvabilisation de la demande et conventionnement démocratique), nous faisons l'hypothèse que la Caisse alimentaire commune peut être un dispositif de soutien (économique, social, politique) à une offre durable, pour la construction d'un système alimentaire durable impliquant acteurs économiques et mangeur·se·s.**

## ■ Du conventionnement au circuit conventionné

La construction d'un système alimentaire durable, par le soutien à une offre durable, passe par l'organisation d'un choix collectif des produits, des acteur·ice·s, des lieux considérés comme durables et devant être rendus accessibles. C'est tout l'enjeu du processus de conventionnement. Ce processus a été l'un des objets de travail du Comité citoyen et a été initié dès son lancement fin 2022. Il reposait d'abord sur des séances d'apprentissage collectif et la montée en compétence du Comité citoyen sur les limites et enjeux de durabilité des systèmes alimentaires, par le croisement des savoirs et rencontres avec des chercheur·se·s, des producteur·ice·s, de visites de lieux et de fermes. Dans un premier temps, cinq lieux partenaires historiques réunis dans le collectif d'acteurs Territoires à VivreS ont été conventionnés afin d'expérimenter le dispositif.

Ensuite, le Comité citoyen a élaboré des outils et une méthodologie permettant de sélectionner des lieux à conventionner en fonction de critères de durabilité choisis collectivement. Ces critères de conventionnement (rassemblés dans une grille) favorisent des lieux promouvant une alimentation jugée durable : localité et saisonnalité, intermédiaires, démarche qualité (label bio par exemple), gouvernance, accessibilité physique, économique, diversité des produits, avec l'enjeu de mailler le territoire de la métropole. À noter que la grille permet avant tout un arbitrage et une recherche de compromis, aucun point de vente ne pouvant remplir tous ces critères. Aussi, ce sont des lieux qui ont été évalués et conventionnés, et non des produits (même si certains produits sont exclus tels que l'alcool, les produits cosmétiques et ménagers).

Le conventionnement d'un point de vente consiste en la rencontre et l'entretien par des membres du Comité citoyen de ce point de vente, notamment autour de la grille de critères. Le conventionnement de ce point de vente est validé, ou non, en séance plénière du Comité citoyen. Une fois conventionné, le point de vente peut recevoir des paiements via l'outil de gestion MonA. Le circuit conventionné a ainsi été progressivement mis en place en tant que réseau de points de vente conventionnés jusqu'à être composé à ce jour de 28 producteur·ice·s en vente directe sur trois marchés de plein vent (Arceaux, Les Aubes, Celleneuve, 9 artisan·e·s vendant sur les mêmes marchés, et de 12 commerces. Les commerces représentent une diversité d'activités (épicerie associative, épicerie coopérative, groupement d'achat, supermarché coopératif, magasin spécialisé) et de modèles d'organisation (association, société commerciale, société coopérative; but lucratif ou non).

## ■ Est-ce que l'expérimentation représente un coût pour les points de vente ?

En premier lieu, il s'avère que **l'expérimentation ne représente aucun coût pour les points de vente conventionnés**. Sur le plan financier, les coûts de gestion de l'outil MonA ne sont pas répercutés sur les points de vente conventionnés. De plus, contrairement à une monnaie locale (souvent évoquée comme point de comparaison dans les entretiens), la MonA est

convertible en euro librement sans commission, ce qui a facilité l'entrée dans le dispositif d'un certain nombre d'acteurs. Un autre argument mis en avant par les acteurs interrogés concerne la juste rémunération des producteur·ice·s. En effet, la MonA a pour objectif de solvabiliser les mangeur·se·s en amont, et n'implique donc pas de "soutien financier" de la part des producteur·ice·s.

*“Moi je me disais ça me plairait d'être dans cette expérimentation. Mais on va quand même pas faire des prix différenciés pour des gens qui viendraient.”*

(un magasin bio)

Pour la plupart des points de vente conventionnés, l'entrée dans l'expérimentation n'a pas non plus représenté un coût en termes de temps. Cependant, pour les partenaires historiques du projet et premiers points de vente conventionnés, leur investissement a été important au début de l'expérimentation, notamment pour mobiliser dans les quartiers, dans l'accompagnement des adhérent·e·s et/ou salarié·e·s dans la prise en main de l'outil, dans l'accompagnement des expérimentateur·ice·s et dans l'information et la communication autour du projet.

*“On a été quand même pas mal sollicité et rapidement on a senti que ça allait être quelque chose en plus qui n'était pas forcément très léger pour nous.”*

(une épicerie associative)

Ainsi, certains points de vente ont été des acteurs privilégiés d'un point de vue opérationnel lors de la mise en route de l'expérimentation ou lors des vagues d'ouverture à de nouveaux participant·e·s. Enfin, même si la plupart des points de vente avaient des appréhensions quant à l'adoption de nouveaux outils de gestion MonA, la quasi-totalité des points de vente ont adopté les outils en routine, voire en sont très satisfaits ou enthousiastes. Cependant, quelques points de vente présentent encore des difficultés ou souhaiteraient des simplifications, notamment si le nombre d'acheteur·se·s MonA serait amené à augmenter. Aujourd'hui, la quasi-totalité des points de vente déclarent vouloir poursuivre l'expérimentation. Ce faible coût à la participation est un facteur important.

## ■ Des impacts économiques, sociaux, et politiques ?

**L'expérimentation permet un soutien économique non négligeable pour quelques points de vente conventionnés**, par une augmentation significative du nombre d'acheteur·se·s et des parts MonA significatives dans leur chiffre d'affaires. Cela s'observe pour quelques commerces (supermarché bio, supermarché coopératif, groupement d'achat), avec par exemple une part MonA de 7% dans un chiffre d'affaires mensuel d'un supermarché bio.

*“Alors du coup c'est vrai, ça fait du chiffre d'affaires additionnel, clairement, alors c'est pas énorme hein, mais on était à plus de 3000€ quand même sur le premier mois, sur le mois de juin”*

(un supermarché bio)

De la même manière, quelques producteur·ice·s et artisan·e·s sur les marchés déclarent un chiffre d'affaires en MonA non négligeable.

*“On fait à peu près une centaine d'euros de MonA par semaine ça va représenter 7 % du chiffre d'affaires hebdomadaire.”*

(un producteur)

Cependant la part de MonA dans le chiffre d'affaires est un indicateur incomplet, différent de **la part de chiffre d'affaires supplémentaire grâce à la MonA** qui permettrait de mieux apprécier l'impact économique. Cet indicateur est plus difficile à obtenir et nécessitera des travaux plus poussés à l'avenir. En effet, cela nécessite de différencier le montant des achats des nouveaux acheteur·se·s arrivant grâce au dispositif d'un côté, des acheteur·se·s habitué·e·s ayant rejoint le dispositif de l'autre. Cette augmentation est a priori aussi soutenue par l'augmentation du panier moyen d'une partie des acheteur·se·s habitué·e·s, par l'augmentation de leur budget alimentaire et/ou par la contrainte que représente le circuit conventionné. Ce mécanisme, même s'il ne semble pas être le plus important, a été observé par quelques points de vente.

Il est à noter que la plupart des points de vente ont observé de plus fortes fréquentations par des acheteur·euse·s MonA dans les premières semaines d'utilisation de la MonA. Ce “pic” de fréquentation peut

être expliqué par deux effets hypothétiques. Le premier comme un effet du peu de points de vente qui composaient le circuit conventionné initialement. Le second comme un effet “d'exploration sans suite” du circuit conventionné par les acheteur·euse·s, avant l'ancrage de routines. A noter aussi que la Caisse a le potentiel de soutenir directement une activité en démarrage : c'est le cas d'un artisan sur le marché de Celleneuve pour qui la MonA a été “un sacré coup de pouce de démarrage” de son activité.

A l'avenir, avec notamment plus d'expérimentateur·ice·s MonA, il pourra être intéressant de questionner dans quelle mesure les producteur·ice·s approvisionnant les commerces peuvent aussi être soutenu·e·s économiquement.

**Des effets sociaux sont aussi identifiables pour quelques points de vente.** Quelques commerces parlent d'une mixité sociale un peu plus importante sur leur lieu.

*“Ce que ça nous apporte c'est qu'on a clairement des profils qui n'auraient jamais mis les pieds dans le magasin qui viennent, donc on a une vraie diversité de clientèle, ça c'est assez chouette socialement parlant, c'est assez intéressant.”*

(un supermarché bio)

Plus largement, plusieurs points de vente sont simplement satisfaits de pouvoir “permettre à des gens de manger mieux” et de pouvoir rendre leurs produits plus accessibles à une diversité de mangeur·se·s.

*“En tout cas, ce qui a suscité notre attention, c'est la dimension sociale. Comme je disais tout à l'heure, ça fait partie de l'ADN de ce qu'on fait, mais d'essayer de faire un peu du légume bio pour tous, d'une certaine manière, dans la mesure du possible, de la pérennité de notre condition par ailleurs. Du coup ça allait dans ce sens-là si tu veux. Parce que justement, suite au Covid, suite à l'inflation [...] tu as une clientèle de bobos plus ou moins qui de toute façon ne regarde pas la dépense de toute façon face à son panier alimentaire. Alors que c'est moins le cas pour des catégories plus pauvres. Du coup il y a une clientèle qu'on voyait aussi un peu moins. Et du coup de pouvoir aller dans ce sens-là du coup ça nous intéressait. »*

(un producteur)

Enfin, être partie prenante du dispositif génère de nouvelles interactions en Caisse autour du projet, incluant notamment des acheteur-se-s n'ayant pas la MonA.

**Enfin, à ce stade, l'expérimentation de Caisse alimentaire commune a eu peu d'effets politiques sur les structures conventionnées.** Le processus de conventionnement visait en premier lieu à conventionner des points de vente existants. De ce fait, seuls des acteurs déjà engagés dans des démarches environnementales et sociales se sont retrouvés conventionnés pour le moment. Dans ce sens, la Caisse a eu peu d'effets de politisation sur ces enjeux. Aussi, seuls les premiers points de vente conventionnés partenaires historiques du projet témoignent de sentiments d'appartenance et d'implication forts dans le projet, car ayant participé à la co-construction de l'expérimentation sur la base de valeurs et engagements politiques communs (justice sociale, démocratie alimentaire, durabilité, etc).

Le dispositif de Caisse permet à certaines structures (historiques mais pas que) de continuer leurs engagements politiques et la poursuite de leurs objectifs (accessibilité des produits, implication dans des projets de solidarité et de quartier, anonymat des situations, promotion de la bio et/ou du local, etc.), notamment en visibilisant leur lieu auprès des mangeur-se-s MonA. Cependant, pour la majorité des points de vente conventionnés, le sentiment d'appartenance et d'implication reste faible, avec des difficultés pour certains points de vente à s'approprier le projet et comprendre son fonctionnement.

*“En fait, je trouve que c'est un concept un peu difficile à expliquer. Pas super clair. Peut-être qu'il faudrait avec l'autocollant, une petite affichette avec une phrase qui expliquent aux gens ce que c'est. Mais après, je ne sais pas si c'est un système qui est censé ramener plus de gens ou pas. Je ne sais pas, c'est pas... c'est un peu compliqué dès qu'on veut rentrer dans les détails.”*

(une productrice)

Ce faible sentiment d'appartenance et d'implication peut s'expliquer par le faible nombre d'acheteur-se-s MonA dans certains points de vente, la relative plus faible implication de l'équipe salariée et bénévole de la Caisse vis-à-vis des points de vente en compa-

raison du Comité citoyen (information, animation, etc), la faible implication des points de vente dans la construction de l'expérimentation (définition et mise en oeuvre des objectifs, modèles, actions), et des espaces de dialogue entre les différents comités de l'expérimentation et les points de vente limités.

## ■ Un dispositif qui génère des disparités ?

**Malgré des soutiens effectifs ou potentiels aux acteurs économiques, nous observons des disparités entre points de vente. En premier lieu, des disparités économiques :** l'analyse des flux de MonA révèle **une inégale répartition des flux de MonA entre les différents points de vente conventionnés** (le montant global de MonA versé au début novembre 2014 était de 476 200 euros). Deux supermarchés captent à eux seuls plus des deux tiers de la MonA dépensée (67% de la MonA distribuée) : un supermarché coopératif et un supermarché bio, tous deux situés dans le cœur de la ville. Ils sont suivis, à bonne distance, par une épicerie associative implantée dans un quartier périphérique, par un supermarché bio au Crès et par un groupement d'achat associatif. Les producteur-ice-s qui vendent en direct sur différents marchés de plein vent se partagent **7% du flux total de MonA**, tandis que les traiteur-e-s et artisan-e-s en captent 5%. Parmi les producteur-ice-s, ceux installé-e-s sur le Marché de Celleneuve, qui se tient le mercredi matin, sont ceux qui reçoivent le plus de client-e-s qui payent en MonA. Ainsi seulement 12% de la MonA est captée par les 37 points de vente se trouvant sur les marchés ; alors que les 12 commerces captent 88% de la MonA. Néanmoins, sur ces 12 commerces, 10 se partagent 11% de la MonA.

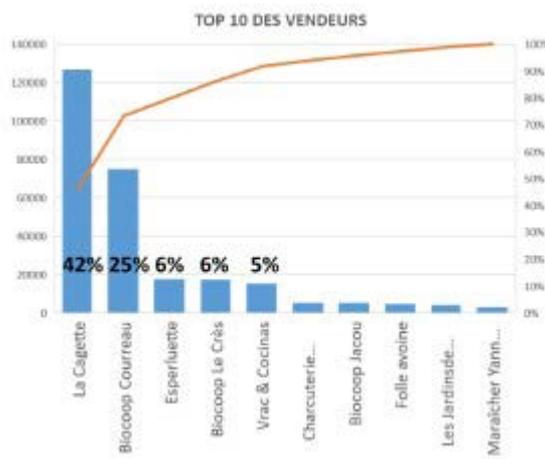
Cependant, comme discuté ci-dessus pour les impacts économiques, comparer **la part de chiffre d'affaires supplémentaire grâce à la MonA** pourrait raconter une autre histoire. Nous avons pu approximer cet indicateur pour deux points de vente. Pour le supermarché coopératif captant le plus de MonA dans le dispositif, son chiffre d'affaires MonA total représente 3,4% du chiffre d'affaires mensuel, alors que son chiffre d'affaires apporté uniquement par les nouveaux acheteur-se-s arrivé-e-s via la Caisse alimentaire commune ne représente plus qu'en moyenne 1,5% de son chiffre d'affaires mensuel. Si l'on compare à la part de chiffre d'affaires supplémentaire grâce à la MonA



estimée par un producteur jusqu'à 10% de son chiffre d'affaires, nous constatons que **l'impact de la Caisse alimentaire commune sur le chiffre d'affaires des producteur-ice-s peut être proportionnellement plus significatif que sur le chiffre d'affaires global du supermarché coopératif**. Cela suggère que la Caisse peut jouer un rôle plus important dans la viabilité économique de certains producteurs, mettant en évidence l'importance relative de ces flux financiers pour les différents acteurs impliqués.

Ainsi, producteur-ice-s et commerces ne sont pas directement comparables, les premier-e-s travaillant généralement seul-e ou à deux sur leur entreprise, alors que les commerces peuvent représenter jusqu'à 40 salarié-e-s. Aussi, l'impact sur le chiffre d'affaires ne raconte pas la même chose de l'impact sur le revenu ou sur l'activité, en fonction du type de point de vente. En effet, il est difficile de mettre sur le même plan les différents points de vente en fonction de la taille de la structure, de son but lucratif ou non, du poids de l'investissement et de la subvention dans son modèle économique, etc. Il faut noter aussi que les commerces à but non lucratif (épicerie associatives, groupements d'achat) n'ont peut-être pas vocation à augmenter leurs activités, certains d'entre eux appréhendant même ce cas de figure.

Enfin, **nous observons quelques disparités politiques**, avec une opportunité ou une capacité moins importante de plusieurs points de vente à s'investir politiquement dans le projet, c'est-à-dire la définition et mise en œuvre des objectifs, modèles, actions, à travers la participation à de réunions, des groupes de travail, etc. C'est le cas notamment des points de vente qui ne sont pas des partenaires historiques, ainsi que des producteur-ice-s, artisan-e-s et petits commerces spécialisés. Cependant, il est impor-



tant de noter qu'il reste difficile pour l'ensemble des points de vente de s'investir dans le projet (en termes de disponibilité de temps et d'énergie). A l'inverse, les points de vente partenaires historiques du projet ont été fortement mobilisés, notamment au lancement de l'expérimentation et lors de l'arrivée de nouveaux-elles expérimentateur-ice-s, pour mobiliser dans les quartiers, accompagner des participant-e-s ou pour développer l'outil MonA.

## ■ Comment expliquer les disparités entre points de vente ?

**Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette répartition.**

**Premièrement, le circuit conventionné reste un marché relativement concurrentiel**, au sein duquel les points de vente ont des attractivités commerciales différentes sur la base du prix et de la praticité (géographique, amplitude horaire, diversité des produits), critères à partir desquels les mangeur-se-s arbitrent leurs choix. Sur le prix, malgré le verrou économique levé par la Caisse, minimiser son budget alimentaire reste une priorité pour une part importante des mangeur-se-s (voir chapitre 3). **La diversité de l'offre alimentaire proposée** par les supermarchés et les épicerie, combinée à leur praticité d'accès et leurs larges amplitudes horaires ont pu répondre aux attentes de client-e-s prédisposé-e-s à la consommation d'abondance, reposant sur le triptyque "variété, nouveauté, disponibilité" (Dubuisson-Quellier, 2022). Le supermarché coopératif et les supermarchés bio en particulier, reproduisent pour partie les codes du supermarché avec la mise à disposition d'un grand nombre de ré-

férences, des rayonnages structurés et des horaires d'ouverture élargis, tout en y intégrant des valeurs éthiques et de durabilités.

*“Donc voilà, c’est finalement encore pour moi plus les biocoops qui répondent à ce besoin de mixité entre des approvisionnements qui me conviennent mieux et puis malgré tout, des modes de fonctionnement en termes d’horaire et de disponibilité alimentaire suffisante pour ne pas que je sois obligée de courir à quatre endroits différents. C’est finalement Bio-coop qui s’installe dans nos appros”*

(Une expérimentatrice)

Sur la praticité géographique, plus d'un tiers des producteur·ice·s et artisan·e·s conventionné·e·s sont associé·e·s au marché des Aubes. Or, c'est un quartier où vivent très peu d'expérimentateur·ice·s. Cet effet de la coïncidence géographique entre marchés et mangeur·se·s est clairement identifié et soulevé par les producteur·ice·s interrogé·e·s. Sur le marché des Arceaux, très peu de producteur·ice·s et artisan·e·s sont conventionné·e·s relativement à la taille de ce marché qui est très grand. De ce fait, ces points de vente MonA sont très peu visibles.

Deuxièmement, un autre mécanisme de structure de marché est **le rapport entre le nombre de mangeur·se·s et la quantité de MonA en circulation d'un côté, et le nombre de points de vente de l'autre**. En effet, plus le nombre de mangeur·se·s et la quantité de MonA en circulation seront importants, plus la quantité de MonA qu'un point de vente peut théoriquement capter sera importante. Ce mécanisme peut révéler une tension entre mangeur·se·s et points de vente, où étoffer l'offre peut permettre de promouvoir une plus grande accessibilité pour les mangeur·se·s, mais au détriment d'une concurrence plus large pour une ressource (la MonA) plus dispersée, et donc au détriment de certains points de vente. Cependant, il reste à préciser dans quelle mesure ce mécanisme est prépondérant quant à l'influence sur le degré de soutien aux points de vente et à la génération de disparités.

Troisièmement, un **avantage de pionnier** accordé aux premiers lieux conventionnés a probablement renforcé leur visibilité et leur attractivité auprès des participant·e·s. Parmi les points de vente où sont le plus dépensées les MonA, nous retrouvons la plupart des structures historiques. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces structures ont été fortement

impliquées dans la démarche de mobilisation citoyenne qui a précédé la création du Comité citoyen, et qu'elles ont été conventionnées rapidement et en premières, leur conférant une grande visibilité par rapport aux autres points de vente. Un tel mécanisme pourrait être renforcé par la fixation des routines chez les mangeur·se·s : en effet on peut supposer que les points de vente arrivant plus tard dans le circuit conventionné pourraient plus difficilement toucher les acheteur·se·s MonA déjà présent·e·s dans le système, leurs routines en termes de pratiques d'achat étant déjà fixées.

Quatrièmement, certains modèles de point de vente fonctionnent par adhésion et ont pu agir comme **des dispositifs de captation renforçant l'engagement des acheteur·euse·s** (Cochoy, 2004). C'est particulièrement le cas d'un supermarché coopératif, fonctionnant sur un modèle coopératif exigeant l'achat d'une part sociale ainsi qu'une participation active de trois heures chaque mois aux activités nécessaires au fonctionnement du magasin. Dans ce supermarché coopératif, la part des acheteur·euse·s n'étant venu·e·s qu'une seule fois sur une période de 12 mois est infime (moins de 2%). Cette part est supérieure à 10% ou 20% dans tous les autres points de vente acceptant la MonA. Les groupements d'achat et épiceries associatives, grâce à leur modèle associatif, semblent également avoir encouragé l'engagement de la part des participant·e·s.

## ■ La construction d'un circuit conventionné : entre coopération et intérêts divergents?

Il semblerait que plusieurs tensions coexistent dans le dispositif, entre des volontés de coopérations politiques et économiques, et l'émergence de phénomènes s'apparentant à de la compétition ou des intérêts divergents (non intentionnels bien sûr), entre mangeur·se·s et points de vente d'un côté, et entre l'ensemble de points de vente de l'autre. En effet, les mangeur·se·s ont conscience des difficultés rencontrées par les acteurs économiques promouvant un système alimentaire durable, ce qui peut même conduire certain·e·s à ressentir de la culpabilité à ne pas pouvoir aller faire leurs achats alimentaires sur les marchés par exemple, de part des freins subsis-

tant malgré la Caisse (voir chapitre 2). Nous pouvons questionner aussi si la structure concurrentielle du circuit conventionné ne bénéficie pas d'abord aux mangeur-se-s dans un souci d'accessibilité multi-dimensionnelle (malgré des violences symboliques vécues par certain-e-s non négligeables), "au détriment" de quelques points de vente, **même si aucun n'est perdant dans l'absolu**. Quant aux producteur-ice-s conventionné-e-s (et certains commerces), la plupart ont conscience que leurs produits ne sont pas accessibles alors qu'ils-elles voudraient pouvoir nourrir celles et ceux qui en ont besoin, et peuvent dans certains cas mal vivre la tension entre la nécessité de la rémunération de leur travail et l'accessibilité économique de leurs produits au plus grand nombre.

Le dispositif initial visait à rapprocher mangeur-se-s et acteur-ice-s économiques, de l'agriculture et de l'alimentation (Lamine et al., 2012), dans la perspective de l'exercice d'une démocratie alimentaire pour la co-construction d'un système alimentaire durable. Ce rapprochement a été en partie réalisé par la rencontre ponctuelle entre le Comité citoyen et quelques producteur-ice-s lors de séances dédiées au croisement des savoirs, et surtout par le processus de conventionnement ayant permis au Comité citoyen de rencontrer les points de vente amenés à être conventionnés. Cependant, le sentiment d'appartenance et

la participation politique des acteurs économiques dans l'élaboration du projet et de ses objectifs sont bien moins importants que le Comité citoyen et d'autres parties prenantes, ce qui est questionnable si l'on veut parler de co-construction de système alimentaire (voir chapitre 6)

Enfin, l'une des ambitions du dispositif est aussi de rapprocher les acteurs économiques du territoire, dans une perspective de coopération territoriale, à travers de mécanismes tels que la mutualisation des approvisionnements pour les commerces, concentrer une demande pour des points de vente, voire participer à la structuration de filières territoriales (mutualisation des moyens, stockage, logistique, etc). Même si de premiers travaux ont permis de rapprocher quelques commerces pour réfléchir la mutualisation des approvisionnements, ce qui représente déjà un travail conséquent, il est à noter que la plupart des points de vente n'ont pas ou peu connaissance de la composition du circuit conventionné. Ainsi, dans une perspective de coopération, l'interconnaissance entre acteurs économiques reste à construire. Enfin, il ne faut pas ignorer que certains points de vente conventionnés restent en concurrence directe pour des parts de marché, que cela soit pour des raisons économiques (lucrativité) et/ou politiques (promotion d'une alternative).



## Les chemins vers un système alimentaire durable

Pour conclure, on peut affirmer que les objectifs du dispositif quant à soutenir les mangeur·se·s en termes d'accessibilité alimentaire (voir chapitres 2 et 3) et de citoyenneté et de participation (voir chapitre 5) sont en grande partie engagés. Cependant, les objectifs du dispositif quant à soutenir les acteurs économiques promouvant un système alimentaire durable sont plus partiellement engagés, à la fois de par les faibles effets économiques et socio-politiques sur les points de vente, et les disparités que le dispositif génère entre eux. En particulier, **solvabiliser les mangeur·se·s semble ne pas être une condition suffisante pour soutenir l'ensemble de l'offre durable dans les termes actuels.**

Plusieurs points de vente conventionnés ne bénéficient pas économiquement du dispositif, notamment des acteurs qui peuvent être en difficulté tels que les producteur·ice·s. Cela explicite plusieurs questions sur ce que nous souhaitons comme système alimentaire durable (où est-ce que nous voulons aller ?) et sur le rôle de la Caisse (englobant l'ensemble de ces parties prenantes) dans sa construction (comment y parvenir ?). Les critères de durabilité multidimensionnelle en dessinent les linéaments mais ne définissent pas un système alimentaire matériellement (quelles activités, quels acteurs, quels modes de commercialisation, quel ancrage territorial ?). Est ce que la Caisse doit

cibler son soutien à des acteurs ou des modes de commercialisation ? Notamment vers les acteurs économiques les plus en difficulté ? Selon quels critères ? Et quels modes d'intervention ? Où se placer entre planification d'un côté, et libre entreprise et concurrence de l'autre ?

Cette première phase d'expérimentation associée à ses premiers résultats dessine des chemins pour mieux soutenir une offre durable sur le territoire. En premier lieu, la recherche-action a permis d'identifier des mécanismes structurants ou potentiels qu'il s'agit de maximiser ou minimiser. Un premier levier majeur pour la suite sera de "pousser les curseurs" : augmenter le nombre d'expérimentateur·ice·s et le volume de MonA en circulation dans le système. En parallèle, d'autres modes d'intervention dans le marché sont en réflexion ou en cours de mise en place : une meilleure coïncidence géographique entre mangeur·se·s et points de vente ; une communication sur les points de vente ; le développement d'une Caisse d'investissement concernant les acteurs économiques et la société civile du territoire ; pour les producteur·ice·s : participer au développement d'autres modes de commercialisation permettant de mieux "concentrer" la demande, etc. Enfin, il s'agira de développer des espaces de rencontres et d'échanges plus adaptés, éventuellement en faisant bénéficier la Caisse aux points de vente en tant que mangeur·se·s.

# Participer pour exercer sa "citoyenneté alimentaire"



## ■ La participation au sein de la Caisse alimentaire commune

En cherchant à redonner aux citoyen·ne·s les moyens de peser sur l'évolution du système alimentaire local, la Caisse alimentaire commune place la dimension démocratique au cœur de ses intentions et de ses hypothèses de recherche.

Comme évoqué dans le cadrage de l'expérimentation (voir chapitre 1), l'ambition démocratique se concrétise au sein de la Caisse par une participation citoyenne effective. Si elle s'observe en premier lieu au niveau du Comité citoyen de l'alimentation (l'instance citoyenne décisionnaire du dispositif), la participation citoyenne concerne plus largement l'ensemble de l'écosystème de la Caisse alimentaire commune, en accord avec la perspective systémique portée par la démocratie alimentaire. Selon les instances/personnes concernées, la participation se manifeste sous diverses formes :

### ● Les membres du Comité citoyen de l'alimentation :

ils participent de manière très régulière aux réunions du Comité (60% sont présents à presque toutes les réunions), ainsi qu'à des séances d'apprentissages, de réflexions collectives et de prise de décisions. Cet espace fait l'objet d'une animation qui mobilise des postures et outils de l'éducation populaire. Concrètement, les membres du Comité débattent entre eux, décident du système de cotisation et de conventionnement des points de vente, cotisent régulièrement à la Caisse (78% le font chaque mois et 15% régulièrement) et achètent des produits alimentaires avec la MonA. Certains s'impliquent dans l'organisation d'événements comme les assemblées, et d'autres vont représenter la Caisse alimentaire commune lors d'événements ou séminaires extérieurs à l'expérimentation.

### ● Les participant·e·s ou expérimentateur·ice·s :

ils-elles se portent volontaires pour participer à l'expérimentation ou sont orienté·e·s par un organisme social. La plupart ont participé à une réunion d'accueil, se sont inscrit·e·s à la MonA, cotisent chaque mois plus ou moins de 100 euros et achètent des produits alimentaires en MonA. Seulement la moitié des participant·e·s ont assisté une fois ou plus à des événements organisés par la Caisse alimentaire commune et au moins 30% d'entre eux-elles ne connaissent pas l'existence du Comité citoyen.

### ● Les points de vente conventionnés (producteur·ice·s en direct et magasins) :

ils sont repérés par le Comité citoyen, sont visités et questionnés sur leurs pratiques et conventionnés sur décision du Comité. Ils sont dotés d'un terminal de paiement MonA et accueillent les clients. Ils participent très peu (voir epas du tout) aux événements de la Caisse alimentaire commune, et pour beaucoup connaissent peu le fonctionnement de la Caisse et ont des difficultés à l'expliquer.

### ● Les organisations du collectif de coopération :

ce sont une vingtaine d'associations, coopératives ou collectivités. Leurs représentants (salariés ou bénévoles) se sont investis dans le collectif via des rencontres régulières, organisées par les deux structures pilotes : FR Civam Occitanie et Vrac & Cocinas. Au-delà de leur participation aux réunions (échanges de pratiques, conception et suivi de l'expérimentation), certaines organisations se sont impliquées directement dans la réalisation de l'expérimentation.

A noter que deux autres instances, dont on n'étudiera pas l'implication dans ce chapitre, contribuent à l'expérimentation de Caisse alimentaire commune : le comité institutionnel et le conseil scientifique.

Dans ces différentes instances, la participation rencontre un certain nombre d'enjeux qui font largement écho à ceux décrits par Marion Carrel dans ses travaux sur la participation des habitant·e·s (voir encadré). La sociologue y souligne les limites auxquelles peuvent se heurter les expériences de démocratie participative, qu'il s'agisse de l'absence d'influence des processus participatifs sur les décisions finales, de la sous-représentation des personnes appartenant aux groupes dominés (précaires, jeunes, population d'origine immigrée), des injonctions à la participation ou encore de la mise en œuvre d'approches technicistes ou descendantes qui renforcent les malentendus et stéréotypes entre professionnels, élu·e·s et populations, et creusent un « fossé démocratique ».

Pour « révolutionner » la fabrique de l'intérêt général (Carrel, 2017) et dépasser ces injonctions et limites, l'expérimentation de Caisse alimentaire commune entend articuler participation et représentation, et croiser les expertises, le tout dans une optique d'émancipation des personnes impliquées. On s'intéressera dans ce chapitre aux modalités, aux effets (en termes de développement d'un pouvoir d'agir individuel et collectif, de politisation des parties prenantes et de contribution à l'action publique) et aux conditions de la participation citoyenne au sein de la Caisse alimentaire commune.

### Pistes pour "faire de la politique autrement" via la participation citoyenne (Carrel, 2017)

La participation citoyenne répond à un triple objectif : 1/ renforcer la démocratie 2/ élaborer des politiques publiques efficaces et légitimes en partant des personnes concernées et en leur permettant d'y contribuer, 3/ favoriser l'émancipation des personnes par « l'apprentissage du débat raisonné sur l'intérêt général et la chose publique » et 4/ contribuer au vivre ensemble en transformant la violence en conflit démocratique.

L'articulation de la participation et de la délibération (dans l'élaboration des politiques publiques) permet d'aller vers une véritable codécision entre citoyen·ne·s et institutions.

Il s'agit d'encourager le développement du pouvoir d'agir des citoyen·ne·s (par l'action collective notamment) et de favoriser la constitution de « collectifs autonomes, visibles et puissants ».

Il y a un enjeu d'introduire une part de démocratie d'interpellation et de démocratie directe entre la démocratie participative (souvent limitée) et la démocratie représentative (système institutionnel).

La démocratie participative passe par une formation des élu·e·s et des professionnel·le·s à l'écoute et aux démarches ascendantes.

## ■ Le Comité citoyen de l'alimentation, un espace de démocratie directe

Dès les débuts de l'expérimentation, le Comité citoyen est pensé comme un espace de démocratie directe (forme de démocratie dans laquelle les citoyen·ne·s exercent directement le pouvoir, sans l'intermédiaire de représentants élus) dans lequel les membres co-décident des grandes orientations de la Caisse alimentaire commune. Ce Comité forme à la fois un lieu de participation citoyenne et de délibération (Carrel, 2017) caractérisé par un processus de décision ascendant et une articulation des paroles individuelles et collectives.

### ➔ UN COMITÉ CITOYEN DE L'ALIMENTATION ORGANISÉ DÈS SES DÉBUTS COMME UN ESPACE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Impulsé par les organisations du collectif de coopération « du premier cercle », le Comité citoyen répond aux exigences d'un véritable espace de participation citoyenne. Tout d'abord, il s'agit d'un **espace socialement mixte**, composé pour moitié de personnes concernées par la précarité, une dimension revendiquée et plébiscitée par les membres comme une « garantie démocratique ». La mixité sociale dans les instances de démocratie participative est essentielle pour éviter la reproduction d'inégalités sociales d'exercice du pouvoir (Loisel & Rio, 2024) et élaborer des dispositifs pensés à partir de celles et ceux qu'ils concernent en premier lieu. Dans le cas du Comité citoyen, l'écueil de l'entre-soi a été évité par la mise en place d'une **démarche d'« aller-vers »** assurée par les organisations du collectif de coopération « du premier cercle » auprès des habitant·e·s des quartiers populaires de Montpellier. Grâce au lien de confiance

préexistant avec les salarié·e·s et bénévoles des associations, des personnes concernées par la précarité alimentaire et éloignées des enjeux politiques de l'alimentation ont accepté de rejoindre le Comité, parfois sans trop savoir ce qui était attendu de leur participation dans les premiers mois de fonctionnement.

*« La première fois que je suis venue [...] je suis venue en retard. Elle m'a dit « il y a une petite réunion si tu veux venir ». Et je me suis sentie out. Je n'avais rien compris de ce que vous étiez en train de dire. Et je me suis dit « est-ce que je fais bien de m'intégrer ou pas ? ». Parce que je ne savais pas si je pouvais aller plus loin avec vous. Même l'utilité que je vais porter aussi. Parce que je ne sais pas comment je me suis sentie. En tout cas, je me suis sentie out. Le deuxième comité que j'ai assisté, c'était là au Secours populaire en été. C'était pareil. J'étais un peu dans le fond. »*

(une membre du Comité citoyen)

L'animation du Comité citoyen (assurée par les organisations du collectif de coopération « des premiers cercles ») cherche quant à elle à assurer des conditions d'égalité dans la participation. Concrètement, elle entend prendre en considération les inégalités politiques en faisant une place aux personnes précaires ou issues des milieux populaires habituellement absentes des sphères de participation. Cela passe par le **recours aux postures et outils de l'éducation populaire**, qui visent la reconnaissance égale de la place et de la parole de chacun·e à toutes les étapes de la décision, le croisement des savoirs, l'expression des désaccords et la médiation, l'apprentissage basé sur le développement de connaissances en commun, la convivialité ou encore la création d'expériences collectives marquantes à même de nourrir l'engagement autour d'une cause commune. In fine, une telle animation concourt au **développement du pouvoir d'agir et encourage l'action collective**. A noter que garantir des conditions de participation égales passe aussi par le fait de lever un certain nombre de freins matériels qui peuvent entraver la participation de certains membres, en particulier les femmes : garde d'enfants, repas collectifs...

L'organisation et l'animation du comité, ainsi que la moindre présence d'hommes, est reconnu par certaines comme permettant une plus grande liberté et plus d'ouverture dans les échanges.

*« On est quand même majoritairement des femmes, donc y'a un truc plus simple, en fait, avec moins de monopolisation de la parole, par les hommes, c'est beaucoup plus spontané, quand on est quasiment qu'entre femmes, enfin pour moi, c'est beaucoup plus simple, je me pose pas de questions en fait. J'ai vraiment l'impression de parler d'égale à égale, de pas réfléchir à comment va être interprété ou pas ce que je vais dire, ou devoir faire un effort, devoir subir du mansplaining, ou ce genre de trucs pénibles, ou que l'homme se mette à parler plus fort enfin tous ces trucs qu'il peut y avoir. Donc ouais c'est plus simple, c'est vachement plus agréable. Le comité citoyen je ne trouve pas mon mot mais... qui est en adéquation entre ce qu'il défend et ce qu'il pratique, c'est juste ... que du bonheur quoi . Alors je pense qu'il y a une vraie part, je pense ce qui est important c'est la façon dont c'est animé, dont ça a été pensé, voilà la place que chacun a pu prendre et avoir. Et après je pense aussi que le fait qu'il y ait moins d'hommes ça a laissé plus de liberté et de possibles, enfin d'ouverture de possibles en fait. »*

(une membre du Comité citoyen)

Cette lecture, par les rapports de genre, renforce l'appréhension du Comité comme un espace favorable au développement du pouvoir d'agir dans une perspective d'émancipation, notamment pour les femmes, mais aussi comme un espace d'apprentissage, notamment sur les questions d'action collective.

Enfin, le Comité citoyen bénéficie d'un véritable **pouvoir de décision sur plusieurs volets-clé** de l'expérimentation que sont les modalités de cotisation/versement de la MonA et le conventionnement des points de vente. Les décisions s'opèrent en connexion avec d'autres instances telles que le collectif de coopération, le conseil scientifique et le comité institutionnel de l'expérimentation. La co-décision, telle que pratiquée au sein du Comité citoyen, constitue l'un des niveaux les plus élevés de participation citoyenne (Arnstein, 1969).

## ➔ LA PARTICIPATION AU COMITÉ CITOYEN PERMET LE DÉVELOPPEMENT D'UN POUVOIR D'AGIR INDIVIDUEL ET COLLECTIF

**49%** des membres déclarent se sentir plus compétents pour animer un groupe

**46%** pour s'exprimer en public

**39%** pour construire un point de vue

L'enquête menée auprès des membres du Comité citoyen montre que la participation au Comité produit différents effets, pour les membres individuellement et pour l'ensemble du groupe. Tout d'abord, le Comité citoyen permet de libérer la parole : les conditions d'animation, qui visent à développer une écoute bienveillante et un respect mutuel, font en effet du Comité un espace de confiance dans lequel les personnes « ose[nt] prendre la parole », « [s]'exprime[nt] librement » et « ose[nt] dire ce qu'[elles] pense[nt] ». Cette prise au sérieux de la parole et du vécu de chacun va de pair avec une **réaffirmation de la légitimité individuelle** (parcours de vie, pratiques alimentaires...) et permet une baisse du sentiment de honte que peuvent ressentir les personnes en situation de précarité.

Le Comité citoyen constitue par ailleurs un espace d'apprentissage privilégié. Les membres y ont l'opportunité de monter en connaissances et compétences sur des sujets de fond tels que la précarité alimentaire ou la durabilité des systèmes alimentaires (grâce aux interventions d'expert·e·s et aux témoignages qui ponctuent les séances) pour développer une lecture systémique des enjeux alimentaires (voir encadré), mais aussi sur la mécanique de l'exercice démocratique en lui-même. Au fil des séances, les membres du Comité se sont en effet socialisés à la prise de parole en public, aux règles du débat démocratique, à la co-décision ou encore à l'animation d'un collectif. Le Comité citoyen s'apparente ainsi à une « école de la démocratie » (Carrel, 2017).

*“[...] Le côté réunion, le côté travail d'équipe, tout ça voilà je l'ai pas donc ça c'est intéressant pour moi, donc c'est pour ça que je dis ça me fait grandir un peu dans la vie de tous les jours. Ça m'apprend pas mal de choses.”*

(une membre du Comité citoyen)

**50%** des membres du Comité citoyen estiment avoir « beaucoup développé » leurs connaissances et **18%** à avoir « beaucoup développé » leurs compétences.

Pour 31%, la participation au Comité leur a aussi permis de développer de la confiance en soi, qui vient renforcer le sentiment de légitimité évoqué précédemment. Ces apprentissages s'appréhendent aussi du point de vue collectif, puisqu'ils ont permis au groupe de se doter d'une **lecture commune des enjeux qui ont trait à l'expérimentation**.

### Le Comité citoyen comme espace d'apprentissage « systémique » sur les enjeux alimentaires

Le programme d'animation du Comité citoyen a permis d'offrir à ses membres non seulement un panorama relativement complet des grands enjeux qui traversent les systèmes alimentaires contemporains, mais aussi une lecture critique des controverses qui le traversent. Parmi les sujets traités en séances : la précarité alimentaire, la démocratie alimentaire, les enjeux de durabilité des systèmes alimentaires, l'alimentation locale, le végétarisme, le consomm'acteurisme, le lien alimentation-santé... Le décryptage de ces différents sujets répond aux enjeux du « droit à l'information » reconnu dans la définition de la citoyenneté alimentaire (Lozano-Cabedo & Gomez-Benito, 2017), un droit considéré comme indispensable pour permettre aux citoyen·ne·s de décider en connaissance de cause de l'orientation des systèmes alimentaires.

Enfin, le Comité citoyen constitue un espace social dans lequel **se nouent des liens**. De par sa mixité sociale, c'est un lieu d'altérité qui permet de rencontrer un autre différent de soi par sa position socio-économique ou sa culture, et de faire tomber des préjugés empêchant d'ordinaire de faire « cause commune ».

*“C’est une approche qui est irremplaçable, quoi. C’est que tu côtoies des personnes qui vivent les choses, qui les racontent avec leurs mots, leurs histoires. Donc il y a une prise de conscience qui est beaucoup plus forte. Il y a aussi un sentiment d’injustice d’autant plus marqué. Et une conscience que... enfin... finalement, la dimension politique, je pense qu’elle émerge de ça. De la violence de ces situations, de l’injustice et de l’identification qu’on peut en faire.”*

(une membre du Comité citoyen)

Pour les membres les plus précaires, participer au Comité citoyen est synonyme de « **réaffiliation** » : cela a non seulement permis de rompre un isolement, mais aussi dans certains cas de trouver un soutien moral auprès du groupe. Pour les membres plus aisés, c’est une véritable opportunité de sortir de leur sphère sociale habituelle.

*“Voilà, donc déjà, ça m’a fait un bien fou. Parce que sortir un peu des cercles qu’on a l’habitude de fréquenter, il n’y a pas beaucoup de moments dans la vie où on peut vraiment le faire.”* (Une membre du Comité citoyen)

Au final, pour 22% des membres, le Comité a apporté « beaucoup » du point de vue social, certains membres allant jusqu’à nouer des relations d’amitié qui vivent en dehors de celui-ci. Cet espace est chargé d’un fort sentiment d’appartenance qui contribue au **développement d’une identité collective**, sentiment renforcé régulièrement par les moments informels qui traversent la vie du Comité, par le degré de confiance qui peut s’établir entre les membres lors des sessions et par l’objet « de travail » commun qui les réunit. Globalement, les membres du Comité retirent un sentiment de fierté du travail mené en commun, qui nourrit leur engagement dans l’expérimentation.

*“Il y a un certain sentiment de fierté parce qu’en plus, moi par mon parcours [...] j’ai vécu une grosse phase de dépression [...] ça allait déjà bien enfin, je veux dire, quand j’ai intégré le Comité, mais ça me donne encore plus de espoir et de hargne pour ben pour continuer dans cette, dans cette voie-là quoi.”*

(Une membre du Comité citoyen)

## Schéma sur les effets de la participation au Comité citoyen (CC) activant le pouvoir d’agir individuel et collectif et motivent l’engagement



Les éléments cités ci-dessus (légitimation, apprentissages, sentiment d’appartenance) contribuent au développement du pouvoir d’agir des membres du Comité citoyen, ou encore à leur **empowerment, entendu au sens de Marie-Hélène Bacqué comme « une dynamique individuelle d’estime de soi et de développement de ses compétences articulé avec un engagement collectif et une action sociale transformative »** (Bacqué, 2015). Cet empowerment est ici renforcé par la pleine reconnaissance par le collectif, et par sa prise en compte dans les propositions liées au dispositif de Caisse, de l’expérience de vie des personnes concernées par la précarité alimentaire. Cette reconnaissance s’inscrit dans une **approche « sensible » de la transition des systèmes alimentaires**, au sens de Grandchamp et al., qui invite à considérer les dimensions culturelles, identitaires et sensibles que les individus entretiennent avec l’alimentation (Grandchamp et al., 2023). Une telle approche permet de considérer « ce qui, individuellement et collectivement, “fait sens”, c’est-à-dire ce qui constitue une base d’attachement, ce à quoi l’on tient », et finalement, ce qui est susceptible d’animer l’engagement, dans une perspective d’inclusion de tous et toutes. En ce sens, la résonance avec le vécu constitue une base à la politisation.

## ➔ UN POUVOIR D'AGIR QUI SE MANIFESTE AU SEIN ET AU-DEHORS DU COMITÉ CITOYEN, ET QUI COLLECTIVEMENT MÈNE À L'EXERCICE D'UNE DÉMOCRATIE DIRECTE

Le développement du pouvoir d'agir et l'émancipation des membres du Comité citoyen se lisent particulièrement dans le parcours de celles et ceux qui étaient les plus discret·ète·s au début, du fait d'un manque de confiance et de compétences. Au fil du temps, ces membres revendiquent leur place au sein du Comité, ce qui se traduit par le fait d'oser donner son opinion pour contribuer au débat, mais aussi de s'investir en dehors des séances plénières du Comité, pour aller rencontrer des points de vente dans le cadre du processus de conventionnement par exemple. Forts de compétences nouvellement acquises (expression en public, animation), certains membres n'hésitent pas à se porter volontaires pour les mettre au service du collectif : c'est notamment le cas des membres qui vont témoigner dans des événements publics du rôle du Comité citoyen et du déroulé de l'expérimentation, se faisant ainsi des « porte-parole » de la Caisse alimentaire commune.

L'engagement citoyen des membres du Comité se manifeste aussi en dehors de celui-ci. Dans les actes d'achats alimentaires tout d'abord : la socialisation aux enjeux de durabilité des systèmes alimentaires lors des différentes sessions du Comité ont pu faire évoluer les représentations et les pratiques alimentaires de certains membres et les soutenir, en plus de l'accessibilité économique permise par la MonA, dans une consommation de produits plus durables (voir chapitre 4).

*“Avant je faisais au premier prix. Je faisais vraiment ce qui était le plus, euh le moins cher, le basique. Aujourd'hui, je suis très regardante, tu vois à l'effet inverse, je suis beaucoup plus regardante, je vais essayer au maximum d'aller vers le bio, voilà. [...] Depuis que je fais partie du Comité citoyen, je fais très attention en fait, à la provenance...”*

(une membre du Comité citoyen)

Ensuite, plusieurs membres ont souhaité s'engager bénévolement pour travailler sur les enjeux d'accès à l'alimentation dans un autre espace que le Comité, dans des maraudes, des associations ou des comités

de quartier par exemple. Pour les personnes qui reçoivent plus qu'elles ne cotisent, cet investissement en temps peut chercher à compenser leur faible participation économique au dispositif : c'est une forme de « contre-don » (Mauss, 1925) qui permet de « dire merci » et de « rendre ce qu'y [a été] donné ». Quelle que soit la nature de l'engagement, il est pour les membres du Comité citoyen une façon de contribuer ou de « donner une part » (Zask, 2000) d'eux-mêmes au dispositif. Un an et demi après le début de l'expérimentation, les membres du Comité citoyen se jugent d'ailleurs contributeurs, et non plus seulement bénéficiaires, de la Caisse.

**39% déclarent avoir changé de représentation sur la démocratie et la participation citoyenne**

**29% sur les enjeux politiques de l'alimentation**

Au niveau collectif, le pouvoir d'agir du Comité citoyen se fonde sur sa capacité à s'être « constitué en public qui définit son problème » au sens de Dewey (2010). Ce processus découle d'une élaboration progressive et collective des modalités de travail du Comité (prise de parole, décision...), ce qui a contribué à forger le groupe. Le fait que les décisions prises par le Comité aient été nourries par le partage d'expériences de la précarité par les membres concernés lors de séances riches en émotions pour l'ensemble du groupe a également servi de base à la **construction d'une cause commune**. Concrètement, ce pouvoir d'agir collectif s'exerce au travers des décisions que le Comité est amené à prendre. Concernant le système de cotisations, le choix s'est porté sur un système de confiance (plutôt qu'un système de contrôle), en écho aux récits de vécus individuels et à la vision politique d'autres membres. Concernant le conventionnement, le travail collectif a consisté en l'élaboration de critères communs, de visites de points de vente et du conventionnement à proprement parler. La décision du conventionnement se fonde sur le retour de membres « missionnés » pour rencontrer et évaluer l'adéquation des points de vente aux critères de conventionnement. Si l'intention de cette démarche est fondamentalement démocratique, des questions demeurent : a-t-elle bien été appropriée par tous les membres du Comité ? Quel poids ont eu les membres

les plus éclairés (militants ou diplômés) ou l'équipe d'animation dans le choix des critères de conventionnement ? Comment la norme de la « bonne alimentation » a-t-elle été interrogée (ou l'a-t-elle seulement été ?) ?

## ➔ UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE QUI SE HEURTE À QUELQUES LIMITES

**60%** des membres participent à toutes les réunions ou presque

Au bout d'un an et demi d'existence, la participation des membres du Comité citoyen est toujours très forte. Elle se heurte toutefois à quelques limites qui contraignent l'exercice démocratique, limites qui ont pu être mises en évidence par les observations réalisées lors des séances du Comité et par les entretiens individuels. En premier lieu, il s'agit d'interroger les rapports de domination qui peuvent s'y instaurer : en effet, malgré la vigilance de l'animation, on ne peut être certain que tout le monde s'est bien exprimé ou était en accord avec les décisions prises. Cela peut être lié à la différence dans les niveaux d'information des membres au sein des groupes de travail. Les ateliers menés avec la méthode URBAL ont notamment mis en évidence des **phénomènes d'autocensure** de certains membres, pour éviter de créer de la divergence avec le reste du groupe s'il a trouvé un consensus.

*« [Ce n'est] pas la peine de partager mon opinion, ça ne sert à rien si la majorité est d'accord. »*

(une membre du Comité citoyen)

*« C'était pénible parce que j'avais du mal à participer pendant les comités, à dire mon avis parce que tous les gens qui étaient là-bas ils étaient en train de plaider leur situation. »* (une membre du Comité citoyen)

Par ailleurs, certains membres parmi les plus aisés ont pu avoir le sentiment que par moment le Comité a été « un peu orienté » par le comité d'animation. Deux éléments ont notamment pu donner ce sentiment : d'une part, le fait qu'au départ le planning d'animation soit construit en amont par le comité d'animation, sans trop de possibilité de le faire évoluer, et

d'autre part, le pilotage du processus de conventionnement par l'équipe projet.

Également, la participation au Comité citoyen demande du temps. Le temps d'assister aux séances qui se tiennent à intervalles réguliers, mais aussi le temps de trouver sa place dans le groupe, de se sentir en confiance et légitime pour exprimer son point de vue. C'est aussi le **temps de la compréhension et de l'appropriation de sujets parfois complexes**, comme le fonctionnement des systèmes alimentaires par exemple. Les membres du Comité citoyen soulignent qu'il faut avoir la **disponibilité de « digérer » les sujets entre les séances** pour ne pas se sentir illégitime. Or, la capacité à se saisir des sujets diffère selon les membres, ce qui peut conduire à des niveaux d'implication différents et à un **risque de « déconnexion » entre les membres et de reproduction des rapports de domination** entre les plus ou moins à l'aise, diplômés, militants... Cela interroge aussi sur l'assise des choix opérés par le Comité. Malgré un sentiment partagé de fierté (« on a décidé »), quelques membres reconnaissent n'avoir pas forcément compris les tenants et aboutissants de toutes les décisions prises. Au final, le fait de ne pas pouvoir accorder autant de temps que souhaité au Comité citoyen peut être vécu comme une frustration. Bien qu'elles restent convaincues par le projet, plusieurs personnes ont choisi de quitter le Comité notamment pour cette raison.

*“Moi, je voyais que j'arrivais pas à le prendre [le pouvoir donné aux membres du Comité citoyen] parce que débordée tout le temps. Et c'est en partie ça qui a fait que j'ai quitté le comité. C'est que j'ai eu vraiment un questionnement sur ma légitimité.”* (une membre du Comité citoyen)

Enfin, bien que le Comité citoyen soit un espace vécu comme sécurisant et émancipateur, cadré par plusieurs règles visant à exclure toute forme d'inégalité, on observe la persistance d'**inégalités de genre** (Foy, 2024). Celles-ci se manifestent dans des situations spécifiques, notamment dans les moments informels du Comité où ce sont particulièrement les femmes qui se saisissent des tâches liées à la cuisine, telles que la préparation du petit-déjeuner ou la vaisselle après les repas. Ces inégalités s'observent aussi dans les groupes de travail qui se tiennent ponctuellement en parallèle des réunions du Comité citoyen, souvent en semaine et en soirée, pour approfondir la réflexion sur certains sujets spécifiques le nécessitant. La par-

ticipation des hommes est nettement plus élevée que celle des femmes, alors même que celles-ci sont plus nombreuses dans le Comité, ce qui induit une inégalité dans la participation aux réflexions et décisions. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que ces dernières ont plus de difficulté que les hommes à se libérer de leurs obligations familiales. Enfin, et bien que cela soit de manière inconsciente, certains membres masculins perpétuent des formes de domination sur les femmes, notamment en minimisant ou ignorant les connaissances et compétences des femmes.

*“Par exemple avec [un membre masculin du Comité] ça a pu me crisper oui. Sur l'aspect je vais t'apprendre. Pour moi, ce n'était pas constructif. C'était trop imposé en fait, le côté un peu mâle, on va dire mâle, mais pas dans le sens vis-à-vis des femmes. Dans le sens, besoin de prendre... Besoin de ce côté leader.”*

(Une membre du Comité citoyen)

Face à ces limites et pour maintenir le Comité citoyen comme un espace d'égalité de participation de ses membres, la dynamique de participation démocratique apparaît comme un processus à interroger et réengager en permanence.

Finalement, le Comité citoyen se voit confirmé dans son statut de cœur démocratique de l'expérimentation de Caisse alimentaire commune. D'une part, il constitue un lieu d'exercice de la citoyenneté alimentaire pour ses membres, tant sur la forme (développement des connaissances et compétences, action collective, co-décision) que sur le fond (perspective du Droit à l'alimentation et réduction des inégalités sociales alimentaires, approche systémique, dimension cosmopolite). Il semble s'approcher de certains critères structurant un espace de démocratie alimentaire identifiés par Dominique Paturel, que sont notamment l'inclusion, le contrôle populaire, l'engagement, la construction de jugement argumenté, la reconnaissance de la diversité des savoirs, la capacité à faire système (alimentaire) et la démocratie économique (Paturel, 2025 à paraître). D'autre part, le Comité tend à constituer une « école de la démocratie » dans laquelle les membres sont amenés à se saisir des enjeux et outils du « débat raisonné sur l'intérêt général et la chose publique » (Carrel, 2017). Dans cette perspective, le Comité citoyen constitue un puissant

**vecteur de socialisation aux enjeux de la justice sociale et de transition écologique** qui passe par une **politisation de la question alimentaire**.

## ■ Des dynamiques de participation riches mais variables pour les autres parties prenantes de l'expérimentation

### ➔ UNE PARTICIPATION MITIGÉE DES EXPÉRIMENTATEUR·ICE·S MALGRÉ DES MOTIVATIONS ASSEZ POLITIQUES

La majorité des expérimentateur·ice·s (hors Comité citoyen) a rejoint le dispositif de Caisse sur la base du volontariat, avec des motivations très liées d'après l'enquête à la dimension politique du projet, principalement sur les questions du **Droit à l'alimentation**, de l'expérience citoyenne et collective et de la solidarité, en particulier pour les classes aisées et moyennes supérieures sur ce dernier point.

**69%** des expérimentateur·ice·s sont motivé·e·s à participer pour **“le Droit à l'alimentation”**

**Contribuer à la solidarité est aussi une motivation, surtout pour les classes aisées et moyennes supérieures : 84% et 75%**

*« En fait, moi j'ai adhéré à la Caisse alimentaire, surtout par solidarité, parce que je trouve vraiment que le principe est très intéressant et que j'espère que ça va être pérennisé et que ce serait bien que ce soit généralisé [...] La solidarité, c'est le plus important. Et préserver la dignité des gens. C'est-à-dire qu'au lieu d'aller... Parce que parmi ces gens-là, il y en a qui bénéficiaient du dispositif de charité quand même. Alors que là, ils gagnent, ils ont*

*leur numéro, ils passent comme tout le monde à la Caisse et ils achètent ce qu'ils veulent.* » (une expérimentatrice)

Pour les expérimentateur·ice·s plutôt issu·e·s des classes populaires, **l'accès aux produits de qualité** constitue également une motivation importante (mise en avant par 80% des personnes s'identifiant aux classes populaires). L'« **écologisation des pratiques alimentaires** » reste une source de motivation relativement faible même si elle ressort un peu plus fortement pour les classes populaires ou « défavorisées » (32 à 36%). Par ailleurs, la moitié des participant·e·s s'identifiant aux classes populaires et défavorisées met en avant **l'amélioration de leur santé** comme source de motivation (contre à peine 10% des participant·e·s issu·e·s de milieux aisés). Ces résultats vont dans le sens des travaux existant sur les inégalités sociales en matière d'alimentation montrant que les nombreux freins d'accès à une alimentation favorable à la santé et à l'environnement pèsent particulièrement sur les plus modestes.

### **48% des expérimentateur·ice·s n'ont jamais participé à un événement de la Caisse** (sans influence spécifique de la classe sociale)

Malgré des motivations assez politiques pour la majorité des expérimentateur·ice·s, leur participation dans la vie de la Caisse s'avère mitigée, se résumant pour la moitié d'entre eux à l'achat de produits alimentaires dans le réseau de points de vente conventionnés. En effet, passée la réunion d'accueil obligatoire à l'entrée de l'expérimentation, le recueil de données montre que les expérimentateur·ice·s se saisissent partiellement des diverses occasions de participation qui s'offrent à eux·elles, telles que les assemblées annuelles, les conférences ou encore les activités collectives du type ateliers cuisine.

Pour l'expliquer sont évoqués le manque de temps et d'informations.

*« J'ai pas beaucoup d'infos, en fait. Je pense que les infos, tu vois, c'est un peu comme... Ça me rappelle les associations, tu vois. Quelquefois, ils sont dans les idées, mais dans la communication, dans la publicité, dans l'échange et tout ça, ça manque. Donc du coup ça passe pas [...]*

*Je pense que ça manque d'infos.* »  
(une expérimentatrice)

Cette participation limitée des expérimentateur·ice·s produit différents effets. Tout d'abord, elle peut conduire chez certain·e·s participant·e·s au sentiment de ne pas être inclu·e·s dans un projet collectif et de « manquer de liens », au risque de réduire chez ces personnes leur participation à un simple usage individuel de la MonA (qui lui, va produire des effets différenciés selon la catégorie sociale).

*« Quand on est juste utilisatrice MonA c'est compliqué de se sentir réellement... impliquée dans le projet. Et en même temps, il y a quand même des choses qui sont organisées à destination de tous les utilisateurs et pas que le Comité citoyen. Donc voilà, après c'est à chacun de s'emparer du sujet. [J'aimerais] peut-être des compte-rendus sur ce qui se passe au sein du comité, des sujets qui sont discutés, des choses comme ça. »*

(une expérimentatrice)

Certains participant·e·s témoignent ainsi d'une certaine déception ou frustration au regard de leurs attentes.

*« Moi ce que je regrette c'est qu'alors que je cotise 130 euros par mois, personne ne m'a dit merci. »* (une expérimentatrice)

*« Au départ, je trouve l'idée chouette, intéressante. Et là, la façon dont je pratique, ça ne me semble pas très... ça me semble très léger, très superficiel [...] [J'aimerais] rencontrer d'autres personnes. C'est ça aussi ce que je trouvais intéressant dans ce projet, c'est de se dire voilà, on met ensemble des gens pour essayer qu'il y ait la possibilité d'une plateforme commune, enfin, de quelque chose de commun qu'on puisse partager. »* (une expérimentatrice)

Une partie des participant·e·s souhaite en effet s'engager sur les questions d'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous. Participer à la Caisse alimentaire commune constitue ainsi un **levier d'engagement** pour **19%** d'entre eux·elles, qui se sont investi·e·s bénévolement dans une association de l'écosystème depuis leur entrée dans la Caisse notamment

au sein de Vrac & Cocinas, la Cagette, et dans une moindre mesure de l'Esperluette. Par ailleurs, **plus de la moitié des participant-e-s souhaiterait s'investir plus dans la Caisse alimentaire commune elle-même.** Une ouverture du Comité citoyen à des participant-e-s dans la suite de l'expérimentation pourrait à ce titre constituer une piste intéressante.

**16%** souhaitent rejoindre le Comité citoyen

**28%** souhaitent participer à des groupes de travail en lien avec le Comité citoyen

**29%** souhaitent participer à des groupes d'échange dans leur quartier en lien avec les choix de conventionnement

Si cet engouement est bien présent, il reste à nuancer : l'enquête révèle en effet un manque de compréhension du projet global chez une partie des expérimentateur-ice-s, notamment sur le rôle du Comité citoyen (29% n'en connaissent pas l'existence) et sur la dimension démocratique de l'expérimentation.

Malgré une compréhension inégale, la participation au dispositif de Caisse semble tout de même **faire évoluer les représentations** des expérimentateur-ice-s, amorçant une socialisation aux enjeux de justice et de durabilité alimentaire. On peut en particulier noter des changements de perception **vis-à-vis de la précarité alimentaire** (70% des expérimentateur-ice-s), sur **le coût de l'alimentation** (53%) et de manière plus mesurée sur la **perception des produits bio** (36%, dont 13% beaucoup et 23% un peu). La Caisse alimentaire commune offre donc un espace de sensibilisation et de compréhension des enjeux de durabilité, par la pratique concrète, comme la fréquentation des lieux de vente conventionnés.

*« Oui [j'ai l'impression] d'avoir cheminé sur les enjeux de l'alimentation liés à la pauvreté, en fait, j'ai découvert une nouvelle manière d'aborder. J'étais pas très renseignée non plus... Je n'ai même pas les mots pour en parler. Je n'étais pas très renseignée sur l'aide alimentaire, toute l'organisation. Et du coup, j'ai accédé à un petit peu d'informations. J'ai trouvé ça vraiment intéressant de se positionner sur un de nos besoins fondamentaux. »*

(un expérimentateur)

*« Je pense que ça m'a obligée à me poser la question de la précarité alimentaire, de... l'ampleur que ça avait, de l'impact sur la vie sociale, de l'impact sur les problèmes de santé, à la fois pour la personne qui consomme, mais pour toute la chaîne derrière et qui et ben, vont produire ce que le marché demande. »*

(une expérimentatrice)

*« J'avais le côté écologie on va dire, mais pas forcément cet aspect social aussi... conscientisé on va dire. Ça a conscientisé ça ouais. Je m'en rends compte en en parlant en fait, de l'impact que ça a pu avoir finalement. Parce que j'étais un peu là, j'ai pas trop participé, et en fait ça a été assez structurant dans mon cheminement, dans mon parcours de cette dernière année [...] Oui ça m'a fait aussi beaucoup réfléchir sur le... l'aide alimentaire. Ben sur, à quel point le système actuel, ben c'est juste un moyen de renforcer le système capitaliste actuel, et de fournir un débouché pour des déchets. Enfin, je raccourcis, mais... Enfin je ne métais pas forcément posé la question. Et donc le fait de se dire de remanier le système d'aide alimentaire, le fait de ne pas stigmatiser les personnes qui ont des faibles revenus, le fait que ça profite à tout le monde... Enfin j'ai jamais eu recours à l'aide alimentaire et j'en ai pas besoin, mais du coup je suis quand même, enfin je profite quand même de ce système et de toutes les externalités positives qui vont bien au-delà d'avoir à manger. »* (une expérimentatrice)

*« Ça a changé mon regard sur la permaculture, par exemple, sur ce que ça signifie et ce que signifie l'agroécologie. Et ça a replacé la production alimentaire dans un ensemble d'échelles de valeur et d'engagement liées à l'environnement en général et la biodiversité en particulier. Et ça a replacé la production alimentaire dans une... culture du vivant qui est nécessaire et nécessite la symbiose avec d'autres éléments vivants, que ce soit la faune et la flore. Et là-dessus, j'en ai beaucoup plus*



*appris sur ces éléments-là. »*  
(un expérimentateur)

Ceci étant, malgré les nombreux changements qu'elle produit, la dynamique de participation chez les expérimentateur·ice·s reste un peu en deçà des hypothèses qui avaient pu être formulées. Par ailleurs on observe une forme "d'attente" des expérimentateur·ice·s vis-à-vis de la Caisse, qui invite à imaginer d'autres espaces de participation que ceux qui ont été explorés jusqu'à maintenant, en mettant en place des espaces de participation variés et graduels (intensité variable) pour répondre à la diversité d'attentes des participant·e·s. Cela permettrait de renforcer la Caisse alimentaire commune comme espace d'apprentissage, de politisation et d'engagement, accessible au plus grand nombre, et permettant de nourrir une démocratie alimentaire plus large, avec, pour visée, une transition juste.

### ➔ UNE PARTICIPATION INÉGALE DES POINTS DE VENTE

Au regard de ce qui a été développé précédemment sur l'analyse du conventionnement et du réseau de points de vente conventionnés, on observe que la participation d'un certain nombre de points de vente reste assez en marge de la dynamique globale de la Caisse alimentaire commune. Au-delà de leur statut de « lieux d'achats en MonA », les points de vente contribuent de manière inégale. Les plus investis sont les membres initiaux du collectif de coopération, suivis par quelques représentant·e·s de magasins et certain·e·s producteur·ice·s, qui se sont impliqué·e·s notamment dans le groupe de travail « modèle socio-économique » et/ou qui ont participé à certains événements de la Caisse alimentaire commune, notamment les assemblées annuelles et/ou qui sont venu·e·s rencontrer les membres du Comité citoyen lors d'une plénière et/ou qui ont accueilli un Comité citoyen sur leur ferme.

Cette participation relative des points de vente n'est pas tant liée à un manque d'intérêt pour le dispositif qu'à un **manque de temps**. Dans les entretiens, les représentant·e·s de points de vente évoquent ainsi plusieurs voies d'implication potentielles qui seraient compatibles avec leurs contraintes organisationnelles : reversement à la Caisse d'une partie

des bénéfiques, rencontres ponctuelles avec le Comité citoyen, accès à plus d'informations, recueil de leurs avis sur le dispositif, participation ponctuelle à des groupes de travail...

« Participer à un groupe si enfin moi j'aimerais bien, je pense être plus en lien avec les autres points de vente, voir comment ça se passe ailleurs. Enfin tu vois avoir plus de points d'accroche pour m'intéresser davantage. Ouais, je pense que ça me plairait. Parce que je trouve que c'est hyper intéressant »

(un magasin bio)



## Schéma des différents modes de participation des points de vente



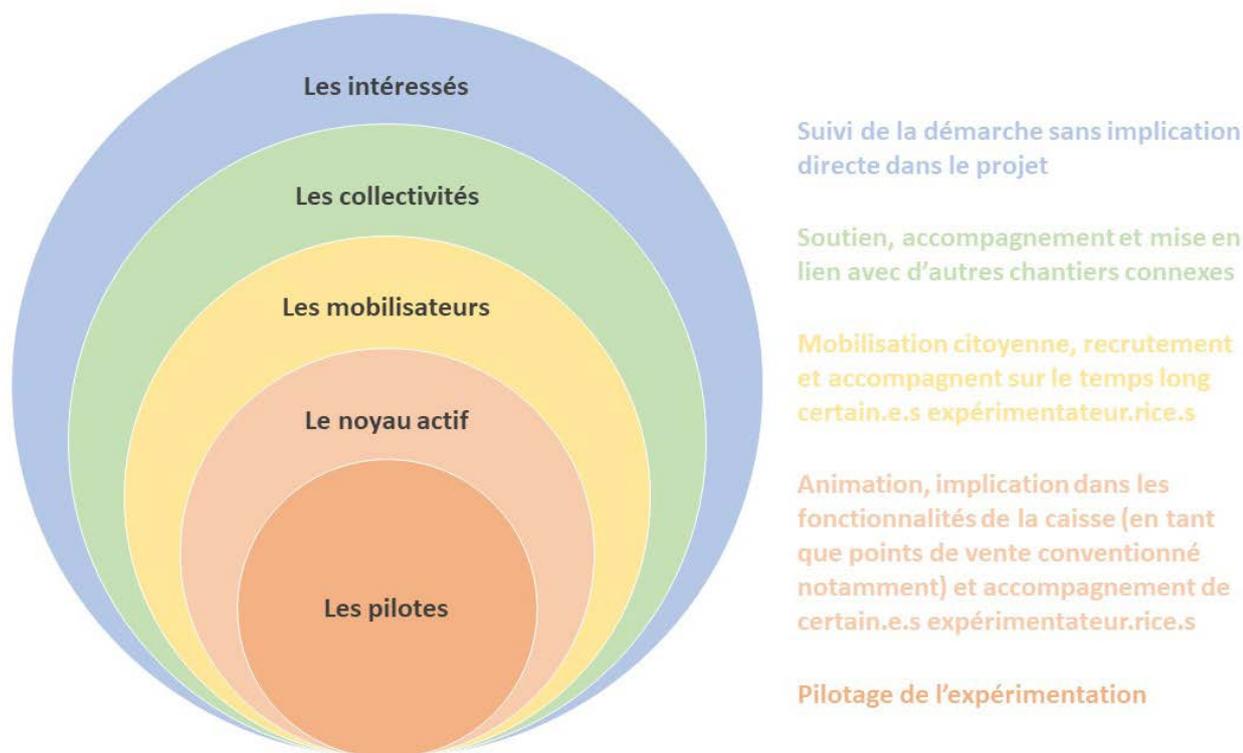
## ➔ UNE PARTICIPATION VARIABLE ET DIFFÉRENCIÉE DES ORGANISATIONS DU COLLECTIF DE COOPÉRATION

Les organisations investies dans le collectif de coopération appartiennent à différentes catégories : les acteurs agricoles, les acteurs de la solidarité, les acteurs de la distribution alimentaire et alternatives locales, les acteurs publics et les acteurs de la recherche, dont on ne traitera pas dans ce chapitre.

La participation à l'expérimentation de ces organisations peut être appréhendée selon différents « cercles de participation ». On distingue premièrement les « pilotes » (Vrac & Cocinas et la FRCIVAM Occitanie), puis le « noyau actif » composé d'organisations impliquées directement dans les fonctionnalités de la Caisse, notamment en tant que points de vente

conventionnés (Vrac & Cocinas, l'Esperluette, La Cagette, Marché Paysan). Ensuite viennent les « mobilisateurs » qui ont spécifiquement alimenté la mobilisation citoyenne et le recrutement et accompagnent sur le temps long certains expérimentateur-ice-s (le Secours Catholique, EPSO « La porte ouverte », le CCAS-CEIS) et les collectivités (Ville et Métropole de Montpellier) qui ont un rôle de soutien, d'accompagnement et de mise en lien avec d'autres chantiers connexes tels que le travail sur les paysages alimentaires ou les Maisons de l'Alimentation Solidaire. Enfin, les « intéressés » n'ont pas de rôle direct dans l'expérimentation mais suivent la démarche. Au-delà des spécificités, la participation de ces organisations se fait à minima par leur présence lors des séances de travail trimestriel du collectif qui ont permis de concevoir l'expérimentation, imaginer ses différentes étapes, rechercher des financements et suivre les avancées de la mise en œuvre.

### Schéma des différents niveaux de participation des organisations du collectif de coopération



## ■ Articuler démocratie sociale et démocratie économique : les cotisations à la Caisse alimentaire commune

*Le processus d'élaboration du système de cotisation de la Caisse alimentaire commune par le Comité citoyen est détaillé dans le livret pédagogique p.42*

L'expérimentation de Caisse alimentaire commune est inspirée du projet politique de Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) qui défend l'idée d'une nouvelle protection sociale universelle dédiée à l'alimentation. Destiné à toutes et tous indépendamment du montant de revenus, ce système serait financé par une **cotisation sociale obligatoire** à l'échelle nationale, répondant à un principe de **contributivité** : chaque cotise selon ses moyens.

Afin de s'approcher de ce principe de cotisation, la Caisse alimentaire commune a expérimenté la mise en place d'une **contribution financière volontaire** des participant-e-s, qui versent une partie de leurs revenus à la Caisse afin de soutenir l'accès de tou-te-s à une alimentation durable, mais aussi les acteurs du système alimentaire durable.

La cotisation repose sur un double fondement démocratique. Elle soutient une démocratie économique en conférant aux participant-e-s un **pouvoir d'agir économique** : la contribution à une solidarité collective et l'orientation des actes d'achats. Cette démocratie économique s'articule à une démocratie sociale où les **décisions** relatives à l'utilisation des ressources mises en commun sont prises collectivement, notamment lors du conventionnement. En cela, s'intéresser à la cotisation revient à étudier un des aspects de la participation à l'expérimentation.

Cette partie propose donc de caractériser la mise en oeuvre et les vécus de cette cotisation volontaire au sein de la Caisse alimentaire commune, afin d'ouvrir un questionnement sur l'acceptabilité sociale de la cotisation et sur sa dimension politique.

### ➔ LA COTISATION DANS L'EXPÉRIMENTATION DE CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE

Dans l'expérimentation de Caisse, **les modalités de contribution financière des participant-e-s ont été définies collectivement par les membres du Comité citoyen.**

Trois grandes options s'offraient au Comité : absence de contribution, contribution financière mensuelle fixe pour tou-te-s et contributions différenciées selon les revenus ou le taux d'imposition. Dans le processus d'arbitrage, le Comité citoyen a cherché à mettre en place un système qui soit juste à ses yeux pour l'ensemble des participant-e-s.

Ainsi, les échanges et débats au sein du Comité ont amené les membres à faire le choix d'une **cotisation dite "libre et guidée"**.

La cotisation "libre et guidée" repose sur la **capacité de choix de chaque foyer participant, qui décide pour lui-même du montant de sa cotisation**, sans avoir à présenter de justificatif de revenu. Pour fixer le montant de sa cotisation, chaque foyer peut s'appuyer sur un **"guide des cotisations"** élaboré par les membres du Comité citoyen. Ce guide suggère un montant de cotisation correspondant à son niveau de ressources (défini en fonction de ses revenus, son reste à vivre ou son budget alimentaire). Ce mode de cotisation met en avant **des principes de confiance, d'auto-détermination et d'interdépendance** au sein de la Caisse.

Le choix d'une cotisation "libre et guidée" répond pour les membres du Comité citoyen à une volonté d'**éviter de reproduire les pratiques de contrôle social** qui pèsent habituellement sur les personnes qui cherchent à obtenir une aide, notamment alimen-

taire. Au contraire, ce mode de contribution place **le principe de la confiance comme l'un des socles de l'expérimentation**. Concrètement, cette confiance se traduit par le fait de ne pas avoir à justifier son choix de cotisation au regard de sa situation, de n'avoir à transmettre aucun justificatif. Faire confiance est une façon de redonner de la dignité, de marquer un respect, mais aussi de **reconnaître la capacité des personnes à savoir gérer, en responsabilité, leurs ressources**.

*“Moi je pars du principe que le fondement de cette expérimentation, c'est justement la citoyenneté et c'est de faire confiance aux gens.”*

(Une membre du Comité citoyen, s'identifie à la classe populaire)

*“On ne voulait pas infantiliser les gens. On ne voulait pas les vérifier [...] On fait confiance si on n'infantilise pas les gens. Donc, on met en place le truc et les gens se fixent eux-mêmes.”*

(Un membre du Comité citoyen, s'identifie à la classe populaire)

L'analyse des pratiques de cotisation montre une **adhésion des participant-e-s au principe de cotisation libre et guidée**. Tout d'abord, les cotisations sont régulières. Chaque mois 73% des cotisations sont versées de manière effective. Pour les membres du Comité citoyen, ce sont 84% des cotisations qui sont versées tous les mois, ce qui indique une **corrélation entre le niveau d'engagement et la régularité de cotisation**. Les cotisations irrégulières sont essentiellement dues à des périodes de vacances.

Ensuite, le guide d'auto-détermination de la cotisation a été jugé pertinent par 81% des participant-e-s et **86% sont satisfait-e-s du montant de leur cotisation, toute classe sociale confondue**. La satisfaction est également liée au fait d'avoir la possibilité de faire évoluer son montant de cotisation au cours de l'expérimentation. Pour les 5% de participant-e-s qui ne sont pas satisfait-e-s, il s'agit principalement de difficultés techniques ayant freiné l'adaptation de la cotisation à une évolution de la situation.

Enfin, **86% des participant-e-s souhaitent poursuivre leur participation via la cotisation dans le cas d'une pérennisation de l'expérimentation**. Ainsi, la quasi-totalité des participant-e-s pensent que **la Sécurité sociale de l'alimentation avec cotisation obligatoire est une perspective souhaitable (92%)**. Les réponses négatives sont essentiellement dues à une mauvaise compréhension de la question.

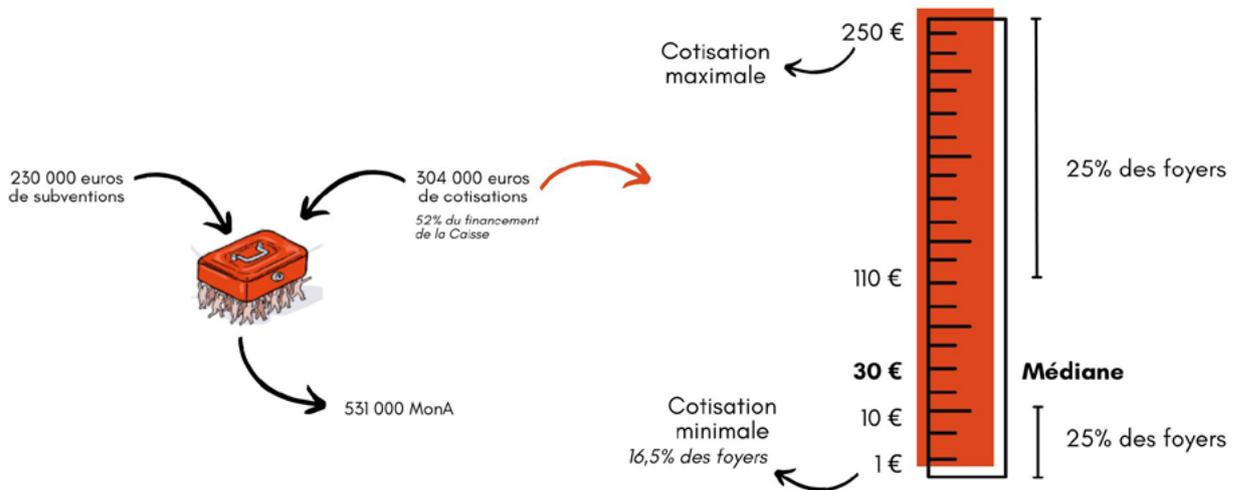
**86% des participant-e-s souhaitent poursuivre leur participation via la cotisation dans le cas d'une pérennisation de l'expérimentation.**

Néanmoins, il apparaît **certaines conditions pour maintenir la cotisation** : la plus mentionnée étant le fait d'obtenir une **allocation plus élevée que 100 MonA**, remarque portée par des personnes qui souhaitent une adaptation du montant MonA à la composition familiale. Également, le fait de **se sentir plus inclu-e dans le projet** et d'avoir **plus de lieux conventionnés** font partie des conditions soulevées pour continuer à cotiser sur le long-terme.

Ces premières informations issues de l'enquête quantitative indiquent un **vécu positif du dispositif de cotisation “libre et guidée”** ainsi qu'une **acceptation de la cotisation sur le long-terme**.

## ➔ QUI COTISE COMBIEN ?

Entre février 2023 et décembre 2024, l'expérimentation a connu une montée en puissance progressive du nombre de foyers participants (et donc cotisant), qui est passé de 47 à 370. **Les cotisations représentent 52% du financement de la Caisse alimentaire commune** et se répartissent de la sorte :



En creusant la répartition de la cotisation en fonction des revenus, on observe sur le graphique ci-dessous que **les montants de cotisation sont très majoritairement proportionnels aux revenus déclarés**. Ainsi, pour les quatre catégories de revenus étudiées : bas, moyen-bas, moyen-hauts, hauts, la cotisation médiane représente respectivement 10 euros, 80 euros, 110 euros, 125 euros.

### Répartition de la cotisation en fonction des revenus



Exemple : Pour la catégorie "revenus bas" (inférieur à 8450 euros déclarés par an et par part), la cotisation médiane est de 10 euros, la cotisation moyenne est de 22 euros, le premier quartile est à 1 euro, le troisième à 30 euros et la cotisation maximum autour de 170 euros.

L'analyse de la **part du revenu cotisé** à la Caisse alimentaire commune révèle des **écarts d'effort de contribution** entre les groupes sociaux. En moyenne les participant·e·s cotisent à hauteur de **4,2 % de leurs revenus**, ce taux s'élève à **5,7% pour les ménages appartenant à la catégorie de revenus moyen-bas** (entre 8450 euros et 15768 euros déclarés par an et par part) soit la contribution proportionnelle aux revenus la plus élevée. Toutefois, ce groupe social présente une forte hétérogénéité avec une différence de montant cotisé de 80 euros entre le premier et le troisième quartile. La sur-cotisation est principalement portée par les ménages du troisième quartile dont la cotisation est comparable au troisième quartile des ménages avec des revenus moyen-hauts (entre 15768 euros et 22640 euros déclarés par an et par part). L'analyse montre également que **les plus précaires cotisent proportionnellement moins (3,3 % pour les revenus bas)**.

Enfin, s'il y a une tendance globale à la proportionnalité entre cotisation et revenus déclarés, il existe quelques cas isolés pour chaque catégorie de revenus : certaines personnes à faibles revenus cotisent des montants très élevés (par exemple 140 euros) tandis que certaines personnes avec des hauts revenus cotisent des montants bien inférieurs (par exemple 20 euros).

## ➔ DES VÉCUS PLURIELS DE LA COTISATION

On peut distinguer deux cas de figure pour analyser les vécus de la cotisation. Du côté des personnes en situation économique difficile, qui ont pu expérimenté des dispositifs d'aide alimentaire, le fait de pouvoir cotiser de façon libre témoigne de la confiance qui leur est accordée et contribue à renforcer leur estime d'elles-mêmes.

*“On te fait confiance, quoi. Tu vois ? C'est pour l'estime de soi. C'est génial. Parce que l'estime de soi, quand tu vas faire ton dossier pour... Au resto du cœur, c'est à pleurer, quoi. [...] Alors que là, tu peux être toi-même juge, on te fait confiance, on ne te demande pas 50 documents pour justifier de ta misère.”*

(Une expérimentatrice, s'identifie à la classe défavorisée)

Le fait de “cotiser peu” (moins que 100 MonA) et “recevoir beaucoup” peut toutefois être vécu comme une situation déséquilibrée, certain·e·s expérimentateur·ice·s ressentent ainsi de la **culpabilité de peu cotiser**. On peut supposer que la grille d'auto-détermination amène une conscience accrue de la participation économique différenciée.

*“Si je pouvais donner plus, je le ferais. Honnêtement, je le ferais. Mais c'est vrai que des fois, j'ai honte de donner si peu parce que c'est... Comment dire ? Je me dis, voilà, si tu pouvais donner plus, tu donnerais, mais là, bon, c'est vrai, tu ne peux pas, mais je me sens un peu minable par rapport à d'autres. Je me sens un peu minable. Des fois, je culpabilise parce que je me dis... Tu ne donnes qu'un euro alors qu'il y en a qui donnent 20 ou 100 ou 10.”*

(Une expérimentatrice, s'identifie à la classe populaire)

Cette culpabilité est atténuée pour les membres du Comité citoyen concernés par la précarité. En effet, **l'investissement dans le Comité peut constituer un moyen de compenser une faible participation économique**. Le fait de “rendre” en participant de différentes manières au dispositif contribue à un sentiment de réciprocité.

*“Je m'étais toujours dit que j'aimerais concrètement, c'est que j'avais envie, tu vois, ponctuellement de donner et tout ça. Mais après, je le fais différemment, [...] je le fais d'une autre manière, si tu veux apporter mon expérience et du temps [...] C'est pas que du don, c'est aussi du don de service et de temps.”*

(Une membre du Comité citoyen, s'identifie à la classe populaire)

Pour les expérimentateur·ice·s des classes moyennes et supérieures, leur cotisation élevée (au-delà de 100 euros), peut revêtir un **engagement politique**. C'est principalement le cas des personnes préalablement informées du projet de Sécurité sociale de l'alimentation et/ou engagé·e·s dans des projets de solidarité alimentaire (Vrac & Cocinas, l'Esperluette, comité solidarité de la Cagette).

*“J’ai adhéré à la Caisse alimentaire surtout par solidarité, parce que je trouve vraiment que le principe est très intéressant et que j’espère que ça va être pérennisé et que ce serait bien que ce soit généralisé.”*

(Une expérimentatrice s’identifie à la classe moyenne inférieure).

Toutefois, elle peut aussi s’inscrire dans une **logique de don**, plutôt lié à la compassion, marquant une différence entre ceux “qui n’en n’ont pas besoin” et ceux qui reçoivent. Ce don peut être valorisé comme apportant de la satisfaction, sans volonté de s’impliquer davantage.

*“J’ai toujours cette résistance à donner dans la rue de l’argent comme ça, parce qu’on ne sait pas pourquoi c’est fait. Si c’est pour aller s’acheter de la drogue, même si ça lui fait du bien à la personne, ce n’est pas ma volonté. Donc là, la démarche MonA, elle est hyper satisfaisante de ce point de vue-là parce que ça sert de manière efficace à des gens qui en ont vraiment besoin.”*

(Un expérimentateur, s’identifie à la classe moyenne supérieure)

Également, un point commun pour une partie des cotisant·e·s des classes moyennes et supérieures, est **l’attente d’un contre-don du dispositif**, sous la forme d’un **retour symbolique ou matériel** (remerciement, défiscalisation).

*“Le fait que ce soit défiscalisé quand on fait un don, c’est aussi une forme d’un peu de reconnaissance quand même, d’une certaine manière. Même si c’est perso, parce qu’on ne va pas le crier sur les toits. [...] Or là, c’est total, il n’y a rien.”*

(Une expérimentatrice, s’identifie à la classe moyenne supérieure)

De ces constats, il apparaît que la cotisation en soi n’entraîne pas automatiquement un sentiment d’appartenance à un dispositif de démocratie alimentaire ni une politisation de la solidarité, de l’alimentation. Elle reflète des rapports à la solidarité, à l’engagement, au vécu de l’expérimentation différenciés.

## ➔ (RE)POLITISER LA COTISATION SOCIALE

L’analyse des données concernant les cotisations et le rapport à la cotisation vise à mettre en lumière et à interroger un des enjeux forts du projet de Sécurité sociale de l’alimentation : celle de son financement et du **modèle de solidarité et de protection sociale** qu’elle propose.

L’enjeu est de s’écarter d’une part de la **marchandisation de la solidarité**, observable dans le développement du modèle philanthropique (Duvoux, 2018) reposant sur des investissements dans la solidarité notamment via la défiscalisation, et dans le processus de marchandisation des associations qui les poussent vers des logiques de marché dont la recherche de profits et de rentabilité (Observatoire citoyen de la marchandisation des associations, 2023), et d’autre part de **l’étatisation de la solidarité**, à travers l’état social comme instrument de contrôle des populations (Da Silva, 2022).

Pour s’écarter de ces modèles, l’hypothèse mise en travail dans le cadre de la Caisse alimentaire commune est de **renouer avec un modèle de solidarité démocratique** (Laville, 2020) qui articule entraide, auto-organisation et auto-détermination, mais aussi revendication de droits nouveaux (ici le droit à l’alimentation), s’articulant avec des processus institutionnels permettant de viser l’universalité.

La cotisation sociale apparaît ici comme un **levier de cette solidarité démocratique**, qui dans sa pleine réalisation permettrait de sortir des rapports de classes liés au don, et des sentiments de culpabilité et/ou de domination liés à la contribution volontaire. Dans le projet de SSA, la dimension politique de la cotisation sociale est réaffirmée en tant que moyen de **mettre en commun du salaire**, reposant sur le principe de contributivité, principe fondamental qui vient à la fois justifier politiquement une garantie d’accès aux droits et légitimer politiquement **la gestion par les personnes concernées** de leur Sécurité sociale suivant le principe de “celui qui paye, gère”. La cotisation permet ainsi d’ouvrir l’espace politique d’une démocratie économique articulée à une démocratie sociale, dans lequel les cotisant·e·s participent à la définition de ce qui compte pour eux-mêmes (source : site de la CGT - La cotisation sociale : pilier du financement de la Sécurité sociale). A l’échelle de la Caisse alimentaire commune, elle crée une démocratie économique également dans le sens où les participant·e·s décident collectivement d’orienter l’économie propre à la Caisse vers des modes de production et de distribution qui échappent au système agro-alimentaire industriel.

## Quelle acceptabilité sociale d'une nouvelle cotisation "alimentaire" ?

L'enquête menée par le Conseil des prélèvements obligatoires en 2021 montre que plusieurs facteurs influencent le **consentement à l'impôt et aux cotisations sociales** : le degré de satisfaction quant à l'utilisation de l'argent public, la connaissance du système socio-fiscal, le sentiment d'équité fiscale et la confiance dans les institutions publiques. Ces facteurs permettent d'éclairer la **forte adhésion des participant·e·s au principe d'une cotisation** à la Caisse alimentaire commune. Nous faisons l'hypothèse que c'est la **construction démocratique de la cotisation** qui favorise la réunion de ces facteurs, et par conséquent, l'acceptabilité sociale de la cotisation.

Tout d'abord, le dispositif de Caisse alimentaire commune est présenté comme ayant une utilité sociale : la concrétisation d'un droit. Ainsi, 69% des expérimentateur·ice·s sont motivé·e·s à participer "pour le Droit à l'alimentation". Dès lors, la reconnaissance de l'utilité sociale du dispositif rend légitime la cotisation. **Les personnes font le lien entre leur cotisation et un changement social : soutenir l'accès à l'alimentation de qualité pour tou·te·s.** La cotisation est associée à des effets concrets localement : paiement en MonA dans les lieux conventionnés, sentiment ou expérience de plus de "mixité sociale" dans les lieux d'achat, soutien à des producteur·ice·s locaux à travers la MonA, etc.

### **69% des expérimentateur·ice·s sont motivé·e·s à participer "pour le Droit à l'alimentation"**

Ensuite, il apparaît que la connaissance et la compréhension du dispositif de Caisse alimentaire commune participe à cette adhésion. En ce sens, le maintien de la cotisation pour certain·e·s expérimentateur·ice·s dépend d'un meilleur accès à l'information, d'une plus grande transparence sur la Caisse alimentaire commune, mais aussi sur ses effets, d'où un enjeu de partage des résultats de la recherche.

En outre, la définition par le Comité citoyen des critères de cotisation lui confère une **légitimité démocratique**. La **cotisation est construite par les personnes elles-mêmes**. La liberté de décider de son montant de cotisation et de faire évoluer ce montant en fonction de sa situation participe à l'adhésion à la cotisation. Ces résultats

illustrent que c'est bien le caractère démocratique de la cotisation qui assure une confiance dans le dispositif de Caisse et in fine, une confiance dans la cotisation. De même, c'est bien la définition par les personnes de sa cotisation qui assure un sentiment d'équité fiscale : chacun·e contribue à sa hauteur.

Enfin, bien que la cotisation soit redistributive, **toutes les personnes qui contribuent ont le sentiment, à différents niveaux, de bénéficier en retour de divers avantages** : un meilleur accès à l'alimentation de qualité, un sentiment d'appartenance à une expérience collective dont on est fier, des compétences, des connaissances, du lien social ou un bénéfice moral/politique (s'impliquer dans un projet qui fait sens, qui est juste etc). Il y a donc **un lien direct entre la cotisation et divers avantages économiques, sociaux, culturels, symboliques**. Ce lien cotisation / bénéfice, que nous détaillons par ailleurs dans ce rapport, est beaucoup plus fort pour les membres du Comité citoyen que les autres expérimentateur·ice·s. En effet, certain·e·s témoignent du besoin d'obtenir plus de reconnaissance pour leur contribution, en étant par exemple plus intégré·e·s dans l'expérimentation, ou en obtenant une réduction d'impôt. Nous faisons l'hypothèse que la position d'acteur, au sens de Joëlle Zask : être en position de prendre part, de contribuer et de bénéficier, est un facteur central de l'adhésion à la cotisation, et nous interroge sur sa transposition à une échelle plus large.

De la même manière, la notion de **confiance** (les personnes décident pour elles-mêmes et ne doivent pas se justifier) est également redondante dans les données recueillies auprès des participant·e·s, comme principe qui renforce l'adhésion au projet, le situant en opposition aux représentations sociales qui pèsent sur les personnes en situation de précarité qui "profiteraient" et "abuseraient" des aides sociales. Cette dimension donne à l'expérimentation de Montpellier une dimension politique, voire revendicative, qui reste à interroger dans le cadre d'un passage à une échelle plus large. En d'autres termes il s'agit de questionner la manière dont ce rapport de confiance, effectif à l'échelle d'une action collective locale peut se transposer à l'échelle d'un dispositif national, ce qui nous renvoie aux dimensions de l'acceptabilité d'une cotisation sociale mentionnée précédemment (transparence, satisfaction, confiance en l'institution...).

## ■ Accentuer et pérenniser l'ambition démocratique ?

### ➔ PRENDRE PART, CONTRIBUER, BÉNÉFICIER

Nous pouvons interroger les différentes modalités de participation évoquées précédemment, au regard des travaux de la philosophe Joëlle Zask, qui met en avant trois dimensions indissociables de la participation – prendre part, donner une part, recevoir une part – qu'elle présente comme les conditions indispensables d'une expérience de participation (voir encadré).

*« Je voudrais montrer qu'une participation bornée à ce que les participants s'engagent dans une entreprise dont la forme et la nature n'ont pas été préalablement définies par eux-mêmes ne peut être qu'une forme illusoire de participation. »*

(Zask, 2011)

### Les trois dimensions complémentaires de la participation selon Joëlle Zask

Dans son ouvrage « Participer – Essai sur les formes démocratiques de la participation » (2000), Joëlle Zask expose ce que peut être une participation constructive pour l'individu et le collectif qui aille au-delà des interventions superficielles souvent mise en œuvre qui ne servent qu'à légitimer des dispositifs existants. Elle propose une approche de la participation qui articule le fait de « prendre part » (s'engager dans une forme de vie sociale courante), de « donner une part » (apporter un élément spécifique au groupe capable de produire une réaction voire un changement) et de « recevoir une part » (avoir les moyens de contribuer, être dans un groupe suffisamment souple pour se laisser transformer par sa contribution et une reconnaissance pour celle-ci).



## ➔ LES DIFFÉRENTES FORMES DE PARTICIPATION AU SEIN DE LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE : UNE DYNAMIQUE QUI S'ENGAGE FORT... MAIS QUI FREINE ?

Les trois dimensions présentées ci-dessus offrent un cadre d'analyse pour expliciter les modalités de la participation citoyenne potentielles des différentes parties prenantes au sein de la Caisse alimentaire commune. Nous pouvons en effet faire les hypothèses suivantes :

	<b>Prendre part (socialiser)</b>	<b>Donner une part (contribuer, donner de soi)</b>	<b>Recevoir une part (bénéficiaire, recevoir quelque chose permettant de contribuer)</b>
<b>Membres du Comité citoyen</b>	Participer régulièrement aux comités et aux événements	Donner son avis, s'investir dans les relations, participer au processus de conventionnement, contribuer au budget de la Caisse (cotisation), soutenir les producteur·ice·s	Gagner en estime de soi, confiance ou légitimité, ressentir de la fierté, développer des connaissances et compétences, avoir de la reconnaissance publique, recevoir un budget MonA
<b>Expérimentateur·ice</b>	Participer à la réunion d'accueil et aux événements	Contribuer au budget de la Caisse, s'impliquer bénévolement sur un événement ou dans une structure de l'écosystème de la Caisse, soutenir les producteur·ice·s	Ressentir de la fierté, retirer un bénéfice moral ou politique de la surcotisation, bénéficier d'un budget MonA
<b>Points de vente</b>	Faire partie du réseau de conventionnement, accepter la MonA	Vendre ses produits aux expérimentateur·ice·s ? Intervenir auprès du Comité citoyen, mettre en place/adapter/accepter un nouvel outil de paiement, communiquer auprès des clients/adhérents/curieux, « contrôler » les produits dans les paniers  Accueillir les expérimentateur·ice·s	Gagner en chiffre d'affaires, retirer un bénéfice moral, politique ou d'image de la participation
<b>Organisations membres du collectif de Coopération</b>	Participer aux séances de travail du collectif de coopération et aux événements	(En fonction des organisations :) Être point de vente, accueillir et accompagner les expérimentateur·ice·s, organiser des événements, dédier du temps salarié et bénévole	Gagner des adhérent·e·s, avoir une meilleure visibilité, retirer un bénéfice économique, moral, politique ou d'image de la participation

Cette lecture met en lumière les différentes opportunités de participation que peut offrir la Caisse alimentaire commune. Pour les membres du Comité citoyen, qui ont un statut particulier leur permettant d'exercer une démocratie directe, les différentes dimensions de la participation apparaissent clairement dans les données recueillies. L'exercice peut s'avérer plus complexe pour les autres parties prenantes et interroge notamment sur les « bénéfices » que les expérimentateur·ice·s, les points de vente ou encore les organisations de la coopération peuvent obtenir via leur participation. Ces bénéfices sont-ils suffisants pour pérenniser la participation ? en quoi leur permettent-ils de « contribuer », au sens d'interférer ou d'agir sur le dispositif ?

Par ailleurs, le statut de la cotisation financière comme « contribution » au sens de Zask pose question : peut-elle être réellement considérée comme une « mise à disposition d'opportunités d'individuation » si elle ne s'articule pas avec d'autres expériences ?

Les données recueillies auprès des différentes parties prenantes nous donnent à voir une **palette diversifiée de « vécu de la participation »** au sein de la Caisse que l'on peut caractériser selon ces 5 profils :

- Les « bénéficiaires » qui reçoivent mais n'ont pas le sentiment de contribuer
- Les « contributeurs » qui contribuent mais n'ont pas le sentiment de recevoir ou d'être reconnus

- Les « bénéficiaires-contributeurs » qui ont avant tout le sentiment de recevoir mais contribuent autant que possible (par la cotisation, du bénévolat et pour certains Comité citoyen un soutien aux producteurs)

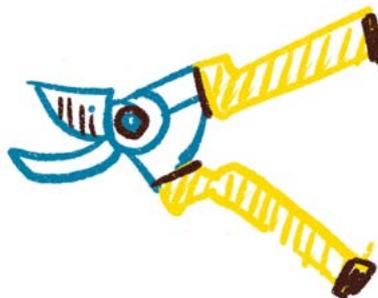
- Les « contributeurs-bénéficiaires » qui contribuent (notamment financièrement en direction des plus précaires et des producteurs) et ont le sentiment de recevoir moralement et/ou politiquement

- Les « acteurs » qui trouvent un équilibre contribution/bénéfice (principalement les membres du Comité citoyen)

Cette typologie peut indiquer une sorte d'**inachèvement dans la dynamique participative de la Caisse alimentaire commune**, et invite à porter notre attention sur les manières d'améliorer cette dynamique contribution/bénéfice (sans pour autant considérer la Caisse comme un "vase clos"), afin de répondre aux ambitions du projet en matière de démocratie alimentaire. En effet, la possibilité pour la Caisse de générer des opportunités de participation articulant les trois dimensions ne constitue-t-elle pas aujourd'hui une condition de sa « réussite », au sens de l'expression d'une citoyenneté alimentaire au long cours, qui favorise la pérennité du dispositif tout en nourrissant sa singularité.



# La Caisse alimentaire commune comme vecteur de changement des politiques publiques locales ?



## ■ Des acteurs publics parties prenantes de l'expérimentation

Les différents échelons de collectivités locales sont impliqués dans le projet de Caisse alimentaire commune à des degrés divers. La Ville et la Métropole qui sont membres depuis le début du collectif Territoires à VivreS ayant conçu l'expérimentation, sont les plus impliquées. Bien qu'elles ne soient ni à l'origine ni au cœur du dispositif, ces deux collectivités ont pris progressivement plusieurs rôles dans son élaboration (contribution aux échanges, soutien financier et matériel, rencontres avec les membres du Comité citoyen, mise en relation d'acteurs, intervention lors d'événements, diffusion de l'expérimentation, connexion avec d'autres territoires et d'autres élu·e·s...). Le CCAS de la Ville de Montpellier a rejoint, dans un second temps, l'expérimentation comme partenaire opérationnel. Le Conseil Départemental s'est associé plus tardivement au projet, d'abord en tant que financeur puis en tant qu'opérateur de l'action sociale, avec la mise en place d'un partenariat permettant d'orienter dans deux quartiers des personnes accompagnées par des travailleurs sociaux du Département vers la Caisse alimentaire commune. La Région Occitanie fait également partie des financeurs du projet, en soutien à une dynamique régionale autour des expérimentations inspirées de la Sécurité sociale de l'alimentation en Occitanie.

A partir de ces places, comment les élu·e·s et technicien·ne·s appréhendent-ils l'expérimentation ? Qu'a-t-elle ou non fait changer dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques ? Cette question était la "raison d'être" de la mise en place du comité institutionnel qui s'est réuni deux fois durant l'expérimentation.

## ■ Quel regard des acteurs politiques sur l'expérimentation ?

Au-delà d'une expérimentation qui ne peut rester que localisée et limitée en nombre de participant·e·s, qu'est-ce qu'elle a ou non fait changer dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques ? Sept entretiens auprès d'élue·e·s et de « technicien·ne·s » engagé·e·s dans des enjeux liés à la durabilité des systèmes alimentaires et à la justice sociale, acteur·ice·s des politiques publiques territoriales (Ville et Métropole de Montpellier, Région Occitanie), ont été réalisés. Ce matériau permet de saisir leur regard sur l'expérimentation, et en particulier les changements qu'elle a pu provoquer sur leurs façons d'appréhender les questions de la lutte contre la précarité alimentaire ou de la démocratie participative par exemple. En ligne de mire, on cherchera à saisir en quoi le nouveau paradigme proposé par l'expérimentation de Caisse peut inspirer des changements de politiques publiques. A noter que tous les extraits d'entretiens cités ici sont issus de ces échanges mais conservés sous anonymat.

### ➔ UNE FORME D'ACCÈS À UNE ALIMENTATION POUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ COMPLÉMENTAIRE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Toutes les personnalités politiques interrogées ont bien connaissance des critiques faites à l'aide alimentaire comme solution largement dominante pour lutter contre la précarité alimentaire (Le Morvan & Wanecq, 2019 ; Bonzi, 2023). La Caisse apparaît ainsi comme un modèle prometteur, permettant non seulement aux personnes y participant de se voir proposer une alimentation de qualité, de choisir leurs aliments, de renforcer leur pouvoir d'agir et de pouvoir, grâce à un dispositif socialement mixte ne ciblant pas les plus précaires, faire ses courses dans des conditions identiques pour tou·te·s.

Pour autant, le dispositif de Caisse n'est pas perçu comme le nouveau modèle qui devrait s'imposer dans la lutte contre la précarité alimentaire, supplantant l'aide alimentaire classique. D'une part, cette dernière reste le modèle dominant, au sens où de nombreuses et importantes associations s'y consacrent et où de nombreux·se·s citoyen·ne·s s'y investissent

bénévolement et sollicitent avec force le soutien des pouvoirs publics qui ne peuvent leur refuser. D'autre part, l'aide alimentaire est vue comme un outil nécessaire dans des situations d'urgence et la nouvelle forme d'accès à l'alimentation que constitue la Caisse alimentaire commune apparaît comme un dispositif complémentaire. La Caisse est ainsi perçue comme un dispositif pouvant intervenir "en prévention", pour éviter que des ménages à très petits revenus tombent dans une plus grande précarité, là où l'aide alimentaire apparaît nécessaire quand il n'y a plus de quoi acheter à manger. Ce dispositif est reconnu porteur de principes dont il serait souhaitable de s'inspirer pour toute action de solidarité.

A noter que le verdissement des pratiques alimentaires et l'amélioration visée ou espérée de la situation nutritionnelle des mangeur·se·s n'apparaissent pas comme constituant l'intérêt premier du dispositif, et ne sont pas mentionnés spontanément. Au mieux, l'expérimentation est considérée comme une action permettant d'aller vers un système alimentaire plus durable. Et, pour certain·e·s, elle est aussi un moyen de favoriser une re-territorialisation de l'alimentation en connectant des agriculteur·ice·s à des participant·e·s de la Caisse et en cherchant à résoudre l'équation de mieux rémunérer les agriculteur·ice·s et donner accès à une alimentation de qualité pour tous.

### ➔ LA RECONNAISSANCE DE L'INTÉRÊT D'UNE EXPÉRIMENTATION DE DÉMOCRATIE PLUS DIRECTE

La participation citoyenne à l'œuvre dans l'expérimentation par le biais du Comité citoyen est considérée comme une garantie de la pertinence des actions menées, celles-ci émanant directement des citoyen·ne·s, dont des premier·ère·s concerné·e·s, sans avoir été "plaquées", par le haut, par des politiques. Le dispositif apparaît ainsi rassurant.

*“Le Comité citoyen est très important, avec des citoyens dont 50 % sont en situation de précarité. Là aussi, pour moi, c'est une garantie de ne pas être déconnecté de la réalité.”*

(une personnalité politique)

La participation des élu·e·s et technicien·ne·s rencontré·e·s dans le dispositif de Caisse les conduit à s'interroger sur le caractère démocratique d'autres

associations sollicitant le soutien des collectivités territoriales : s'appuient-elles vraiment sur la population concernée pour mener leurs actions ? La question de la mixité sociale, qui est au cœur de l'expérimentation, constitue en particulier une préoccupation pour les acteur·ice·s politiques, qui sont conscient·e·s du risque d'entre-soi, voire du risque d'augmentation des inégalités sociales, que peuvent générer des projets portés par une catégorie particulière de la population. Là encore, l'expérimentation et son Comité citoyen se constituent en référentiel auquel sont comparées d'autres actions menées sur le territoire.

Le caractère permanent du Comité citoyen, la vivacité de son animation après près de deux ans d'activités, laissent imaginer pour certaines des personnes rencontrées qu'il puisse être mobilisé pour discuter d'autres interventions des politiques publiques telles que la gouvernance de la politique agro-écologique et alimentaire, la politique d'amélioration des paysages alimentaires ou de création de Maisons de l'alimentation solidaire. A défaut de pouvoir mobiliser un Comité déjà très occupé par la gestion de la Caisse, les acteur·ice·s politiques montrent un intérêt croissant pour faire participer la population à la construction des politiques publiques. Or, le temps et les compétences nécessaires pour révéler et mettre en débat une parole citoyenne viennent à manquer, ce qui rend d'emblée l'exercice difficile. En effet, d'un côté les services qui élaborent les politiques publiques ne peuvent organiser eux-même la participation citoyenne, et de l'autre, la faible compétence des bureaux d'étude mobilisés pour accompagner cette élaboration conduit à limiter la participation à une consultation, plutôt qu'à une cogestion de l'action publique avec les citoyen·ne·s. A contrario, la compétence des associations engagées dans l'expérimentation, et en particulier Vrac & Cocinas et l'Esperluette, est reconnue, et a d'ailleurs conduit la Ville de Montpellier à leur confier le montage, avec les habitant·e·s des quartiers concernés, des premières Maisons de l'alimentation solidaire. Si "l'injonction" à la participation peut être considérée comme une première étape d'une démocratisation des politiques publiques (Loisel & Rio, 2023), celle-ci prend encore la forme d'une délégation à des structures spécialisées : idéalement à un Comité citoyen existant, à défaut à une structure qui anime un tel comité ou à une structure missionnée pour assurer une prestation de participation.

L'expérimentation et la possibilité de dialogue entre le Comité citoyen et les acteur·ice·s politiques qu'elle offre constitue un espace d'apprentissage pour les deux parties. Du côté des politiques, c'est d'abord la prise de conscience de la grande défiance, a priori, des citoyen·ne·s à l'égard des figures qu'ils représentent. Les représentant·e·s des collectivités territoriales sont, a priori, suspecté·e·s de vouloir récupérer l'expérimentation pour se faire valoir politiquement. Et, plus iels sont loin des quartiers, aux échelles de la région ou de la nation, plus cette suspicion est grande. Cette prise de conscience a conduit à une grande prudence dans les propos des politiques, qui tiennent un discours d'humilité, s'affichant comme partenaires comme les autres. C'est aussi la prise de conscience de l'effectivité d'une instance citoyenne dans le pilotage collectif d'un dispositif complexe. Cela renvoie à une forme d'acculturation à la démarche ascendante, ainsi qu'à la coproduction d'expertise et à l'écoute, favorisée lors des rencontres régulières entre citoyen·ne·s et acteur·ice·s politiques, préconisée par Carrel (2017) pour rendre les démarches de démocratie participative pleinement capables de transformer les politiques publiques. Du côté des citoyen·ne·s, les rencontres répétées avec les politiques et le constat de leur humilité font aussi bouger les positions de principe et amorcer une reprise de dialogue.

## ➔ L'INTÉRÊT D'UN PARTENARIAT MULTI-ACTEURS

L'expérimentation est née du collectif d'associations locales constitué pour porter le projet « Territoires à VivreS » à Montpellier. Un tel partenariat est reconnu comme un avantage certain par les politiques. Il correspond à une volonté générale des politiques de mieux coordonner ou de voir mieux se coordonner le milieu associatif, comme cela a été tenté au travers des Assises de la Solidarité organisées par la Mairie de Montpellier au démarrage de l'expérimentation. Ce partenariat est, lui aussi, une garantie de la pertinence des actions menées. Il contribue, pour certaines personnes interrogées, à sortir de l'entre-soi puisqu'il associe des acteurs différents ayant une entrée spécifique dans la question alimentaire. Mais le risque demeure, pour d'autres personnes, d'un collectif qui s'est construit en critique aux pratiques de l'aide alimentaire classique et qui ne cherche pas à s'articuler avec les acteurs de cette aide.

*“Parce que là, c’est un réseau d’acteurs que je trouve qui est très bien, où on va dans le même sens. Mais c’est un peu les retours que je commence à avoir parce que cette politique d’alimentation solidaire, que je qualifie comme ça, elle commence à être moins partagée. On essayait au départ de la partager beaucoup avec la politique sociale, la cohésion sociale, donc plutôt sur l’aide alimentaire classique. Et de fil en aiguille, il y a un peu une déconnexion où chacun mène sa politique de manière déconnectée. Et moi, j’ai un peu peur de ça, je crains ça, de se dire qu’on est un réseau d’acteurs très fort. Et au fur et à mesure, ça va peut-être en exclure d’autres qui sont autour.”* (une personnalité politique)

La participation de la recherche à l’expérimentation est aussi reconnue comme un avantage. Le conseil scientifique est mobilisé pour évaluer les effets de l’expérimentation et cette évaluation est attendue pour contribuer à crédibiliser l’intérêt de l’expérimentation.

### ➔ UN « MINI-LABORATOIRE POUR FAIRE CHANGER LES LIGNES DU NATIONAL »

Les principes portés par l’expérimentation étaient déjà partagés, avant celle-ci, chez les politiques interrogé·e·s. Ces principes répondent à des critiques adressées aux dispositifs classiques de la lutte contre la précarité alimentaire dont ils·elles étaient conscient·es. Et ils répondent aussi à une volonté de davantage pouvoir impliquer la population dans la construction des politiques publiques. Mais ces principes étaient jusqu’il y a quelques années des objectifs un peu théoriques, vers lesquels il fallait tendre et pour lesquels il manquait d’exemples de mise en pratique. L’expérimentation constitue à ce titre une “preuve de concept”, en montrant la faisabilité de ces principes. Elle les rend concrets, actionnables et renforce la conviction qu’il faut et qu’on peut davantage les défendre. Au-delà de la politique territoriale, l’expérimentation engage certain·e·s élu·e·s à défendre, à l’échelle nationale, le projet de Sécurité sociale de l’alimentation dont s’inspire, en partie, cette expérimentation. Pouvoir s’appuyer sur un exemple local est un moyen d’argumenter à une échelle nationale.

Pour d’autres élu·e·s, ce sont plus des principes d’action qui deviennent des références pour construire des positions dans la construction et la mise en œuvre de politiques publiques. Le fait que l’expérimentation existe, qu’elle soit mise en lumière par les médias facilite la mise en visibilité, dans l’arène politique, le besoin de faire évoluer la lutte contre la précarité alimentaire et d’insister sur la participation des citoyen·ne·s.

*“Pour des élus conservateurs, c’est encore compliqué de se dire que l’alimentation c’est un droit et qu’il faut réfléchir à une politique publique pour que ce droit soit accessible à tous. Ça veut dire construire des politiques sociales qui ne sont pas que pour les pauvres. C’est un terrain compliqué avec les politiques. La Caisse et la com’ qu’il y a autour et tout le projet de TerraSol fait qu’on nous autorise à aller plus loin sur la thématique « accessible à tous » et sur la démocratie alimentaire.”*

(une personnalité politique)

# Articuler démocratie alimentaire, solidarité et justice sociale pour changer d'échelle



Les différentes dynamiques de participation et les différents usages et appropriations de la Caisse alimentaire commune qui ont été caractérisés, donnent à voir comment celle-ci, en tant qu'écosystème multi-acteurs, est traversée par les différentes acceptions de la démocratie alimentaire.

*L'alimentation comme objet de démocratie* (Lang, 1998) à travers l'activité du Comité citoyen, la dynamique de co-apprentissage et d'engagement en particulier autour du conventionnement, permettant l'exercice d'une "nouvelle citoyenneté" [alimentaire].

*La démocratisation de l'alimentation* à travers l'accessibilité à l'alimentation durable favorisée par la Caisse et la MonA, permettant à des citoyen-ne-s d'accéder et de s'approprier des produits et des lieux jusque-là considérés comme inaccessibles économiquement et socialement, mais aussi les enjeux socio-politiques de l'alimentation.

*La démocratie alimentaire par les mouvements sociaux* (Hassanein, 2003) par le positionnement critique des membres du Comité citoyen notamment vis-à-vis de la grande distribution, volonté d'autonomie, d'auto-organisation, critique des politiques, créer un manifeste et se mettre en réseau.

*L'approche systémique de l'alimentation* (Paturel, 2020) à travers la mise en coopération de citoyen-ne-s, acteurs économiques de la production, de la transformation, de la distribution.

*La complémentarité d'une démocratie sociale et d'une démocratie économique* (Paturel, 2020) par la participation, la délibération et les décisions prises par le Comité citoyen d'une part, par la mise en commun de cotisations, le conventionnement et les achats réalisés dans le réseau conventionné d'autre part.

*La démocratisation de la société par l'alimentation* (Lang, 1998) dans la manière dont le Comité citoyen constitue une "école de démocratie", et un espace pour "faire politique autrement" et dont la Caisse alimentaire commune agit contre certaines inégalités sociales.

L'ancrage de la Caisse alimentaire commune dans une dynamique de démocratie alimentaire n'exclut pas certaines limites, notamment l'espace relativement restrictif que constitue le Comité citoyen en termes de dynamique démocratique ou encore la difficulté pour la Caisse alimentaire commune d'être un levier de changement du système alimentaire.

Ces constats pointent les limites inhérentes à une expérimentation locale située, et en constante évolution, et interroge les prolongements possibles et les formes d'institutions susceptibles d'émerger à partir de cette expérience commune. Cette question, souvent renvoyée aux "perspectives de changement d'échelle des innovations sociales" peut être appréhendée sous trois angles (Moore & Riddell, 2015), voire quatre, dont on peut interroger la complémentarité ou les antagonismes.

- **Un changement "en profondeur"** : qui incite à rechercher des effets et impacts plus importants, notamment par l'approfondissement de l'expérience locale, sur les différents volets du dispositif : démocratique, économique, et de transformation du système alimentaire.
- **Une montée en "latéralité"** (Nicolas Le Strat, 2014) par la mise en réseau avec d'autres expérimentations, ou groupes locaux, et par des alliances entre secteurs. C'est l'hypothèse d'un mouvement "inter-Caisse" nourrissant un mouvement social.
- **Une "montée en politiques publiques"** qui vise l'articulation entre expérience de démocratie directe, démocratie participative et représentative pour transformer les politiques publiques de lutte contre la précarité alimentaire et de transition agri-alimentaire-écologique.
- **Une conquête sociale** qui vise l'institution d'une Sécurité sociale de l'alimentation à l'échelle nationale basée sur le principe d'universalité, la mise en place d'une cotisation obligatoire et des processus de conventionnement démocratique.

Dans ce chapitre, nous verrons en quoi l'approche par la démocratie alimentaire de la Caisse alimentaire commune peut être complétée par une approche par la solidarité et la justice sociale pour penser une véritable transformation sociale à partir de la question alimentaire. Nous explorons ensuite les perspectives concrètes de changement d'échelle qui s'offrent à partir de l'expérimentation de Caisse alimentaire commune.

## ■ Solidarité et justice sociale : l'alimentation comme contrat social

L'approche par la démocratie alimentaire, qui articule participation, accessibilité et effet systémique, doit s'adosser à une approche par la solidarité, au sens d'une solidarité démocratique telle que définie précédemment, et qui apparaît comme le deuxième pilier conceptuel de la Caisse alimentaire commune.

Le parti pris de la Caisse alimentaire commune est de s'inscrire dans un modèle de solidarité (voir chapitre 1.1) à contre-courant d'une logique philanthropique ou charitable, et d'une logique aidant / aidé, telles que l'on peut les trouver habituellement dans les dispositifs d'assistance, et dans le système de dons financiers faits aux associations. En effet, ceux-ci n'induisent pas d'engagement réciproque, et peuvent au contraire renforcer les rapports de domination inhérents à la compassion individuelle (Laville, 2020).

La Caisse propose une vision politique dans laquelle tout le monde contribue, tout le monde bénéficie, et tout le monde est acteur d'un changement de pratiques et de systèmes alimentaires, quel que soit son statut socio-économique ou sa place dans le dispositif. Une approche que l'on retrouve chez un certain nombre de participant·e·s.

« L'intérêt que ça a, c'est la participation et le fait qu'on ne soit pas dans le don, un peu le don mendicité. C'est ça que je trouve intéressant, c'est que ça me sert à moi qui peut évoluer aussi dans mes pratiques, ça fait profiter ceux qui ne peuvent pas payer les 100 euros, mais aussi et surtout les producteurs qui sont une catégorie de personnes qui me touchent quand même dans mon environnement, on se dit "mais ce n'est pas possible qu'ils bossent autant, avec des situations aussi difficiles." C'est vraiment important d'avoir les trois côtés, de ne pas rester uniquement en disant "oui, je file un peu plus pour le panier alimentaire de quelqu'un d'autre." Ça ne se résume pas à ça, sinon c'est l'image de l'aide alimentaire à laquelle tout le monde donne quand il y a une collecte au supermarché, c'est pas ça le souci, mais ça, c'est one shot et ça crée pas ce cercle vertueux-là. »

(une expérimentatrice)

Mais, si cette approche semble bien appropriée et portée par la plupart des membres du Comité citoyen et certain·e·s expérimentateur·ice·s, on observe qu'elle peut-être moins comprise et portée par d'autres participant·e·s, tant du côté des plus précaires qui peuvent la percevoir comme une "aide sociale" destinée à un public cible, que de ceux qui cotisent "plus que 100" et qui peuvent la percevoir comme quelque chose de superflu, voire un peu encombrant et "dont on n'a finalement pas besoin".

« Moi, ce que j'aimerais faire, c'est toujours mettre dans le pot commun 10 ou 20 euros par mois pour soutenir le système. C'était pour encourager, pour que le système continue, sans forcément l'utiliser pour moi. Quelqu'un qui a besoin de... Moi, je fais ça par... Je n'en ai pas foncièrement besoin. »

(un expérimentateur)

« Je suis prête à continuer dans la mesure où j'arrive à vraiment, comment dire, me servir de cette MonA, vraiment. Parce que là, quand je vous dis, je m'en sers pas assez, je pense que je m'en sers plus. Moi, je serais peut-être plus prête à donner 50 euros par mois pour la MonA. » (une expérimentatrice)

La solidarité comme "interdépendance sociale" face à un destin commun, adossée à l'exercice démocratique, et à une approche systémique du système alimentaire est un horizon à atteindre, inachevé en l'état actuel de l'expérimentation. Mais il vient situer la Caisse alimentaire commune dans l'histoire des "essais concrets d'œuvrer conjointement pour la protection et l'émancipation" (Laville, 2020). Cela nous invite à penser la solidarité et les systèmes alimentaires comme "contrat social", terme qui désigne une "convention tacite et librement consentie entre les membres du corps social". Dans une récente note de l'IDDRI, "Le contrat social : un cadre pour repenser ce que nous voulons en commun" (Buet, Saujot 2024), les auteur·ice·s désignent par contrat social "ces pactes et ces arrangements sociaux qui font tenir notre vie collective, ces compromis qui structurent la société et qui peuvent toujours être renégociés, car aucun contrat social n'est inéluctable."

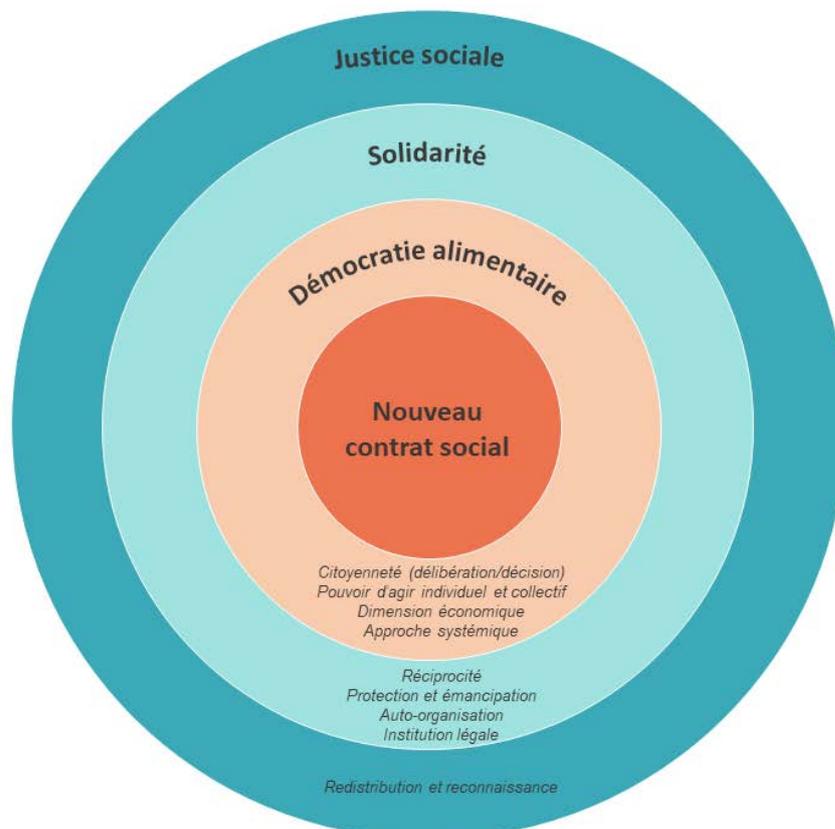
La notion de "contrat social" nous renvoie aux différentes dynamiques de réciprocité et d'interdépendance recherchées au sein de la Caisse alimentaire commune :

- entre les participant-e-s dans leur ensemble (notamment par la cotisation et les différentes formes de contribution)
- entre les membres du Comité citoyen et les expérimentateur-ice-s (par les décisions prises et les usages qui en sont faits)
- entre les participant-e-s, les points de vente, les producteur-ice-s (par le conventionnement et une solidarité réciproque via les actes d'achats)
- entre les citoyen-ne-s, les acteurs économiques et de la société civile et les collectivités locales (sur l'abondement du budget, le respect des décisions, le portage politique dans le cadre de la démocratie représentative...)

Cette notion de contrat social relie les deux piliers de l'expérimentation : la participation inscrite dans le "prendre part, contribuer et recevoir", et la solidarité, comprise comme interdépendance basée sur l'entraide et la réciprocité, capable d'articuler démocratie et économie. Au-delà de la solidarisation

des parties prenantes du système alimentaire, du producteur au consommateur-citoyen, le contrat social que tente d'établir la Caisse alimentaire commune, poursuit in fine un but de justice sociale, tentant d'articuler, dans la lignée des travaux de Fraser (voir chapitre 1.1), la redistribution par le système des cotisations et des achats et la reconnaissance, à la fois par la recherche de non stigmatisation liée à l'usage de la MonA, par l'expression et le respect des préférences et des choix, et par les mécanismes de participation et de développement du pouvoir d'agir individuel et collectif.

Cette perspective de justice sociale devra s'imposer comme boussole pour la continuité de l'expérimentation, afin d'inscrire la Caisse alimentaire commune dans une perspective de transformation sociale, en renforçant son inscription dans un système réellement redistributif face aux injustices socio-économiques (exploitation, marginalisation ou exclusion économique) et en prenant en compte les effets de domination inhérent à toute action collective située, afin d'assurer un mécanisme de reconnaissance face aux injustices de type symbolique (domination culturelle par imposition de modèles sociaux) (Fraser, 2011).



## ■ Quels chemins vers la transformation sociale ?

### 1 ➔ APPROFONDIR :

#### UNE PHASE 2 POUR LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE

L'expérimentation de la Caisse alimentaire commune se termine, en ce mois de décembre 2024 et devient la "phase 1" de l'expérimentation puisqu'une deuxième phase est déjà en cours de préparation. Le programme TerrAsol, financé par la Banque des Territoires, permet à la Caisse alimentaire commune de continuer de s'expérimenter pendant 5 ans avec un nombre croissant de participant·e·s et de nouvelles modalités. L'association "Caisse alimentaire commune de Montpellier" a été créée cette année pour porter ce développement.

Les résultats de cette première phase, présentés dans ce rapport apportent un certain nombre d'enseignements sur les effets de ce dispositif en termes d'accès à l'alimentation durable, de réduction de la précarité alimentaire, d'écologisation des pratiques alimentaires, d'exercice de la citoyenneté et de la démocratie alimentaire ou encore d'effets sur l'offre alimentaire. Certains effets sont forts (lutte contre la précarité,

citoyenneté), d'autres plus variables (accessibilité de l'alimentation durable, changements de pratiques alimentaires et évolution de l'offre).

Ces enseignements ont poussé le Comité citoyen, le collectif de coopération et l'équipe projet à s'interroger sur les suites à donner à l'expérimentation : augmenter le nombre de participant·e·s ? Approfondir certains aspects du dispositif ? Dans quels buts ?

Les orientations qui ont été prises collectivement vont dans le sens d'une recherche d'approfondissement des effets sur les différentes dimensions, tout en restant sur une dynamique de croissance (relative) du nombre de participant·e·s pour expérimenter quelques paliers de changements d'échelle en terme de gestion et d'animation du dispositif (même si le nombre de participant·e·s restera quoiqu'il arrive extrêmement limité au regard de la population de la Métropole et de la vision universaliste qui est portée par le collectif).



## 7 pistes de travail pour la phase 2

- **Renforcer l'impact de la Caisse alimentaire sur les pratiques alimentaires des participant·e·s**

- > augmenter la part de MonA dans le budget alimentaire des foyers, donc augmenter le montant mensuel de MonA.

- **Renforcer la justice sociale, dans ses deux dimensions "redistribution" et "reconnaissance"**

- > augmenter le montant mensuel de MonA, par foyer, en fonction de la composition familiale.

- > réduire les effets de la Caisse sur la reproduction des rapports genrés en lien avec l'alimentation, faire de la Caisse un projet féministe.

- > aborder les enjeux de normes alimentaires et les aspects postcoloniaux des rapports de pouvoir alimentaires (Hourcade & Mc Clintock, 2023).

- **Renforcer la dynamique démocratique**

- > assurer le renouvellement du Comité citoyen et la transmission de l'expérience.

- > ouvrir le Comité citoyen une fois par trimestre à tous les expérimentateur·ice·s volontaires (séances d'apprentissage, décision de conventionnement).

- > renforcer le "contrôle populaire" (lisibilité des processus de décision, pleine participation, changement de rôles).

- > développer les opportunités de participation d'actions collectives et d'apprentissage mutuel pour toute la communauté de la Caisse alimentaire commune.

- **Renforcer l'accessibilité économique et sociale des points de vente conventionnés**

- > travailler sur une typologie plus variées de lieux conventionnés.

- > creuser la question des prix des produits, aborder les effets possible du conventionnement sur les prix.

- > soutenir une "alimentation durable populaire", ancrée dans une économie populaire, en lien avec les Maisons de l'alimentation solidaire et autres actions à imaginer sur le volet distribution.

- **Favoriser l'impact économique et social de la Caisse alimentaire commune sur les points de vente dans toute leur diversité, notamment les producteur·ice·s en vente directe**

- > augmentation du nombre de foyers participants.

- > procéder à une "mobilisation géographique" de nouveaux expérimentateur·ice·s, dans un ou plusieurs quartiers et communes spécifiques, notamment autour des marchés de plein vent sur lesquels des producteur·ice·s sont conventionné·e·s.

- **Structurer et renforcer le "réseau conventionné" par des actions de coopération, et soutenir la structuration et le développement d'une offre agricole et alimentaire durable**

- > animation du réseau de points de vente et interconnaissance au sein du réseau.

- > expérimentations d'achats en commun pour l'approvisionnement, et de logistique mutualisée.

- > rechercher l'implication d'un plus grand nombre de producteur·ice·s du territoire.

- > engager des échanges au sein du réseau sur la planification, la sécurisation des débouchés et la co-définition du juste prix.

- **Travailler sur de nouvelles pistes pour obtenir des effets sur le système alimentaire**

- > faire émerger une Caisse commune d'investissement permettant aux acteurs du système (producteurs, projets de distributions alimentaire...) de réaliser des micros investissements.

## 2 ➔ MONTÉE EN LATÉRALITÉ : FAIRE MOUVEMENT AVEC L'INTER- CAISSES ET DES CONNEXIONS AVEC D'AUTRES DYNAMIQUES DE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE ET POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

*« À l'encontre d'une « montée en généralité », qui fait trop souvent l'économie d'une réflexion sur les critères de généralisation, je défends l'idée d'une « montée en latéralité », à savoir la capacité des expériences singulières à se confronter les unes aux autres, à se mettre démocratiquement en risque les unes en regard des autres. Il est nécessaire que nos expériences singulières parviennent à interagir, qu'elles puissent « se mettre en risque » les unes en rapport aux autres, qu'elles réussissent à se rendre vulnérables les unes en regard des autres, à condition évidemment de respecter les conditions démocratiques de cette porosité et de cette interpellation réciproque. »*

Extrait de « La transmission des expériences collectives », Pascal NICOLAS-LE STRAT, 2014.

Une autre dynamique de changement d'échelle et de chemin d'institution à partir d'une expérimentation telle que la Caisse alimentaire commune, est la mise en relation et les connexions qui s'établissent avec d'autres territoires, expérimentations ou groupes locaux qui s'engagent dans des réflexions et actions autour des mêmes enjeux. On observe depuis deux ans une multiplication des initiatives inspirées de l'idée de SSA, avec une grande diversité d'actions et de réflexions. Certaines émergent de collectifs citoyens, d'autres de collectivités locales ou encore d'associations et de coopératives. Certaines partent d'initiatives locales existantes pour tendre vers, et défendre la SSA, d'autres partent de l'idée de SSA pour tenter d'en expérimenter l'esprit. Plusieurs dizaines d'initiatives sont ainsi recensées par le collectif national "pour une sécurité sociale de l'alimentation", que ce soit dans les grandes métropoles, dans

des villes moyennes ou en milieu rural. Nombre de ces porteurs d'initiatives échangent au sein du collectif national, à la fois sur les enjeux politiques mais aussi sur la mise en oeuvre expérimentale de Caisses locales. Dans le même temps, une dynamique "inter Caisse" vient de voir le jour, qui regroupe plus d'une centaine de citoyen-ne-s engagé.es dans des Caisses locales. Ces liens et ces dialogues, en train de se tisser, doivent être une manière, à la fois de renforcer chacune de ces initiatives, mais aussi de les faire progresser collectivement, et de constituer un mouvement social fort à partir des citoyen-ne-s engagé-e-s.

## 3 ➔ MONTÉE EN POLITIQUE : CHANGER LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'enjeu de connexion avec les politiques publiques interroge la place et le rôle que peuvent ou doivent prendre les institutions publiques dans une dynamique de démocratie alimentaire comme la Caisse alimentaire commune, qui se positionne à l'articulation du "mouvement social critique", de la démocratie directe et de la co-construction de nouvelles politiques publiques, pour soutenir une transition juste vers une meilleure durabilité des systèmes alimentaires. La question soulevée est celle du "3<sup>e</sup> étage" de la démocratie alimentaire (après celui des citoyen-ne-s et de la société civile) qui interroge l'articulation d'une démarche citoyenne et associative avec les politiques publiques, en d'autres termes les formes d'institutions possibles par les voies politiques et légales.

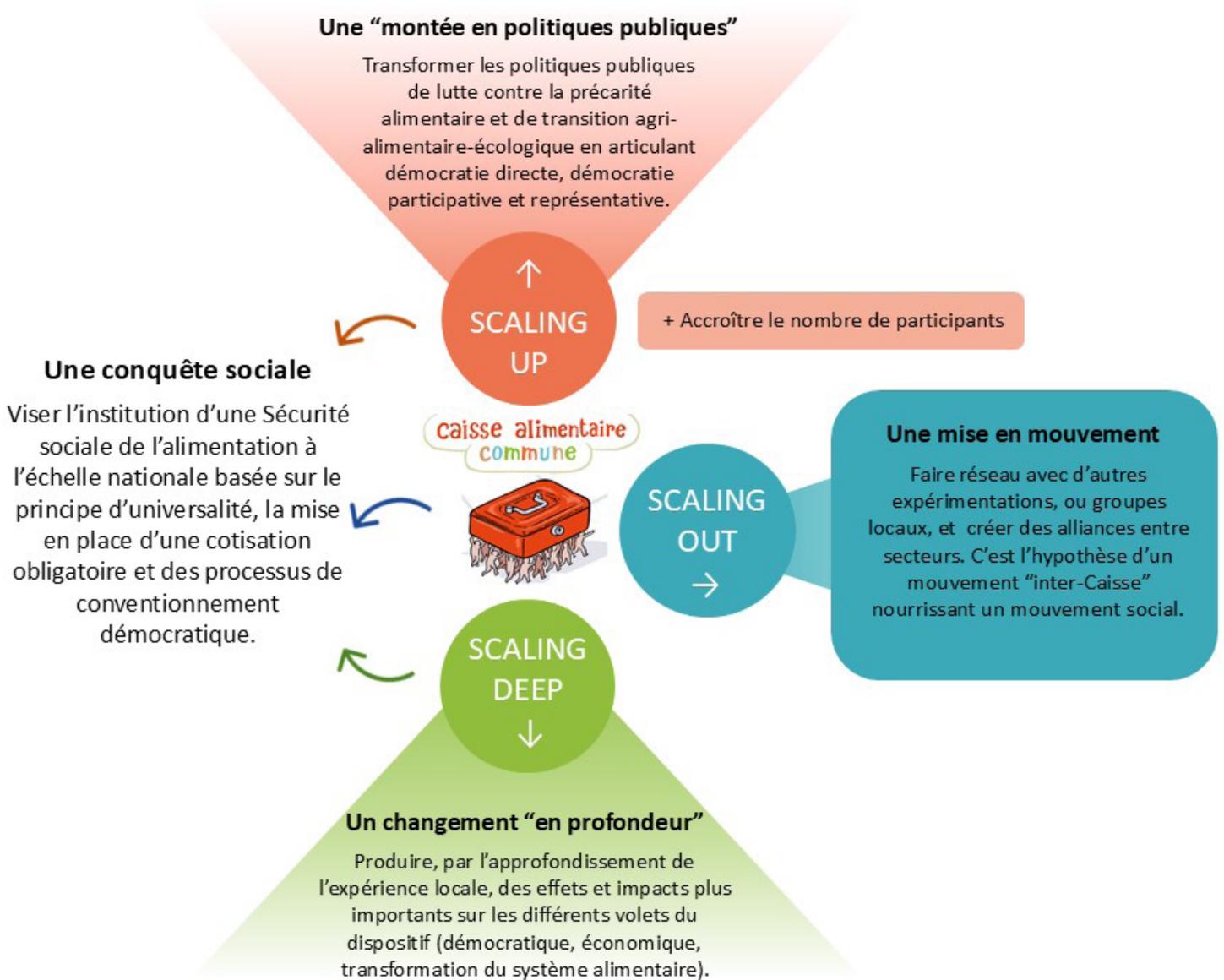
Pour Jean-Louis Laville, les autorités publiques ont un rôle à jouer vis-à-vis des initiatives citoyennes *« qui ne consiste pas à imposer d'en haut le changement mais plus modestement à rehausser la pratique sociale, à amplifier ce qu'elle a préparé [...] ». Le drame actuel réside dans le gouffre entre société civile et politiques publiques »*.

A ce stade d'avancement, on peut observer avant tout un rôle d'interpellation et de sensibilisation des "acteurs politiques" locaux et régionaux, aux enjeux de transformation portés par l'expérimentation, notamment dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire et de la participation citoyenne. A noter également, les propositions de connexions entre la Caisse, et plus précisément le Comité citoyen de l'alimentation, et les démarches entreprises par la Métropole par exemple autour d'un travail de prospective territoriale sur le système alimentaire local, ou une étude sur les paysages alimentaires. L'écosystème de la Caisse alimentaire commune (collectif Territoires à VivreS) est également reconnu comme interlocuteur et acteur collectif incontournable, et appelé à participer sur d'autres chantiers, tels que la création d'un réseau de Maisons de l'alimentation solidaire (lieux de vie citoyens dédiés à l'alimentation, à la solidarité et au vivre et faire ensemble). Enfin, l'existence de la Caisse alimentaire commune a pu jouer un rôle dans le choix politique de créer une nouvelle ligne budgétaire autour de l'alimentation solidaire, au sein de la politique alimentaire de la Ville de Montpellier, inexistante auparavant.

Pour autant, à ce stade, l'expérimentation aussi porteuse soit-elle, ne suffit pas à faire bouger les lignes en profondeur. On remarque une difficulté à dialoguer avec les politiques sociales locales (si ce n'est de manière émergente avec les services sociaux du Département, suite à un premier partenariat opérationnel fructueux). Pour ces dernières, la Caisse apparaît comme quelque chose de complémentaire à ce qui existe déjà. Le soutien apporté à ce "dispositif de plus" risque de passer à côté d'un changement profond d'approche des questions d'accès à l'alimentation et d'inégalités sociales. Pour autant, l'enjeu de démocratiser les politiques publiques, de concilier démocratie directe et représentative, semble être de plus en plus reconnu, au regard de la nécessité de renouer la confiance entre la population et les représentant-e-s, et de rechercher de meilleures réponses aux problématiques sociales-écologiques. Par ailleurs, on observe une adhésion de certain-e-s élu-e-s à la perspective politique de Sécurité sociale de l'alimentation, qui les amène à créer des alliances nouvelles avec d'autres élu-e-s sur

d'autres territoires, pour porter politiquement le sujet. Le récent dépôt d'une proposition de loi pour offrir un cadre légal et financier aux expérimentations inspirées de la SSA en témoigne.

L'articulation et l'influence entre la dynamique citoyenne, la coopération d'acteurs et la construction des politiques publiques est au centre des attentions de l'observation du processus de la Caisse alimentaire commune. Cet enjeu d'articulation, nommé par Laville comme celui de "réinventer l'action publique" apparaît comme majeur à l'heure où le monde associatif et les innovations sociales sont menacées par deux risques : le premier d'être instrumentalisés "*au service d'objectifs fixés par les tutelles publiques, qui peut dans ce cas se coupler avec la mise en place d'un secteur public au rabais, les associations avalisant le désengagement de l'État*", et d'autre part "*d'une instrumentalisation des associations, cette fois-ci non plus par l'État social, mais en tant qu'adjuvant du capitalisme à la recherche d'une moralisation de ses activités et d'une relégitimation*" (*social business et venture philanthropy*). Pour aller dans le sens de cette ré-invention de l'action publique, nous dit Laville, les associations doivent concrétiser leur dimension d'espace public et ouvrir un dialogue constructif et conflictuel avec les pouvoirs publics. La Caisse alimentaire commune semble avoir créé des premières conditions propices à ce travail commun et à la co-construction, tout en permettant de conserver des espaces d'autonomie (notamment citoyenne au sein du comité), permettant la conflictualité nécessaire à toute démarche démocratique. Elle doit désormais approfondir sa capacité à "faire espace public" pour obtenir des effets politiques : en poursuivant la mise en oeuvre de son "utopie concrète" basée sur l'auto-organisation, en élargissant sa base populaire, en créant des alliances politiques, notamment avec d'autres territoires, et en renforçant sa dimension revendicative, tout en nourrissant une dynamique d'institution.



Moore, M.-L., Riddell, D., & Vocisano, D. (2015). Scaling out, scaling up, scaling deep : Strategies of non-profits in advancing systemic social innovation. *Journal of Corporate Citizenship*, 58, 67-84.

# Vers une conquête sociale ? La Sécurité sociale de l'alimentation en ligne de mire



## ■ La Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) comme source d'inspiration et comme horizon

L'expérimentation de Caisse alimentaire commune de Montpellier a été pensée en relation avec les grands principes du projet de SSA :

- **L'universalité** : le dispositif n'est pas créé pour une population ciblée (les plus précaires), mais interroge la mise en place d'une protection sociale pour l'ensemble de la population. En ce sens, les participant·e·s de l'expérimentation de Montpellier sont issu·e·s de diverses classes sociales. Les participant·e·s sont tiré·e·s au sort ou mobilisé·e·s via des partenaires sociaux pour constituer un échantillon représentatif de la population de la métropole en termes d'âges et de revenus.

- **La cotisation** : une cotisation sociale obligatoire ne peut être mise en place à l'échelle locale, sans dispositifs législatif et macro-économique. Néanmoins, l'esprit de la cotisation est présent dans l'expérimentation puisque chaque participant·e cotise à la Caisse "selon ses moyens".

- **Le conventionnement** : le processus de conventionnement démocratique est au cœur de l'expérimentation, et se concrétise en un travail collectif de définition de critères de qualité de l'alimentation et de choix de lieux d'achats conventionnés.

- **L'approche systémique** : La Caisse alimentaire commune se veut un levier de soutien aux producteur·ice·s et de transformation des modes de production, transformation, distribution et consommation.

De part cette démarche, il est possible d'interroger à la fois (i) comment l'expérimentation de Caisse donne à voir ce à quoi pourrait ressembler les formes et processus d'une SSA instituée, ainsi que (ii) les grandes hypothèses - en termes d'effets transformatifs - structurant le projet national de SSA. Ces réponses ne peuvent que rester très partielles, l'expérimentation de Caisse alimentaire commune n'étant pas une expérimentation de la SSA stricto sensu.

**76%** des expérimentateur·ice·s ont connaissance de l'idée de SSA

La quasi totalité des expérimentateur·ice·s pense que la SSA est une perspective souhaitable

## ■ Apports de la Caisse alimentaire commune au projet de SSA

Le projet national de SSA préfigure un certain nombre de processus pour une SSA instituée au niveau national, associés à des hypothèses d'effets transformatifs. Il s'agit de voir ici dans quelle mesure l'expérimentation de Caisse alimentaire commune s'en rapproche.

### ➔ UN DISPOSITIF SYSTÉMIQUE

Une des hypothèses du projet de SSA est que seule une réponse systémique serait à même de répondre aux enjeux. De la même manière, la Caisse embrasse cette perspective systémique en adoptant un cadre de durabilité multidimensionnelle, en cherchant à rapprocher agriculture et alimentation, citoyen·ne·s et acteurs économiques et politiques du système alimentaire. L'expérimentation de Caisse montre bien qu'adopter une telle perspective permet de visibiliser et travailler les inter-relations inhérentes aux systèmes, entre acteurs, activités et coûts. Ce faisant, l'expérimentation montre qu'il est possible de prendre en compte un maximum d'intérêts d'un maximum de parties prenantes (y compris non-humains), dans une démarche de montée en compétence collective, et de trouver et mettre en oeuvre des réponses articulant tout cela, notamment par la recherche de compromis. Pour prendre un exemple parmi d'autres, les tensions entre accessibilité économique des produits, rémunération du travail, elle-même liée aux pratiques professionnelles qui vont avoir un impact sur l'environnement et la santé, sont plutôt bien assimilées par l'ensemble des parties prenantes.

### ➔ LE COMITÉ CITOYEN COMME EXPÉRIENCE CONCRÈTE DE GESTION D'UNE CAISSE LOCALE ET D'UN CONVENTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Défendre une démocratie dans l'alimentation est au fondement du projet de SSA, notamment au travers de la gestion des Caisses et du conventionnement. L'expérimentation démontre la possibilité et surtout l'efficacité d'un tel mécanisme, telle que discuté en chapitre 6. Dans le cadre du Comité citoyen notamment, la construction de la connaissance de cause,

puis la discussion et les prises de décisions autour de la gestion de la Caisse et du conventionnement, montrent comment peuvent se développer, et ce relativement rapidement, une légitimité et des principes d'engagement et de responsabilité à la fois collectivement et individuellement. Le Comité citoyen arbitre les contradictions inhérentes à la prise en compte des intérêts des mangeur·se·s, des travailleur·euse·s, et de l'environnement.

### ➔ LE CONVENTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE COMME MÉCANISME D'ORIENTATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Le premier objectif mis en avant par le projet de SSA est la transformation du système alimentaire dans son ensemble (incluant explicitement production, transformation, distribution, consommation). Le conventionnement démocratique est le mécanisme central devant orienter le système alimentaire. Comme discuté ci-dessus (chapitre 5), nous ne pouvons pas affirmer que l'expérimentation de Caisse, par le processus de conventionnement, permette une orientation du système alimentaire territorial. Aussi, le soutien à une offre durable aujourd'hui reste limité. L'expérimentation est probablement trop petite, trop jeune, et encore trop prise dans des biais de conditions initiales pour que de tels effets s'expriment. Cependant, elle montre bien en quoi le conventionnement démocratique peut déjà être vu comme la création d'un marché par les intéressé·e·s eux·elles mêmes. Là où cette création est puissante et prometteuse, c'est qu'elle est le fruit de la co-construction d'un choix collectif en connaissance de cause. De plus, s'observe clairement une appropriation de certains lieux par les expérimentateur·ice·s, ce qui semble être une condition nécessaire pour une ré-appropriation plus large du système alimentaire.

### ➔ LE MÉCANISME DE COTISATION POUR DÉFENDRE UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE DE L'ÉCONOMIE

Même s'il est difficile de dire que l'expérimentation permette aujourd'hui une (ré)organisation de l'éco-

nomie, elle permet tout de même à un collectif citoyen (le Comité citoyen) de gérer et utiliser un budget significatif (plus de 400 000 euros). La légitimité du Comité citoyen provient probablement en partie du fait que ce budget est alimenté par leurs cotisations volontaires, mais aussi celles d'autres expérimentateur·ice·s ne faisant pas partie du Comité citoyen, ainsi que des subventions (40% environ). Cette question de la légitimité du Comité citoyen à gérer et utiliser un tel budget devra être plus investie pour la suite. Même si le dispositif dans ses termes actuels ne permet pas une réelle orientation du système alimentaire par le soutien à une offre durable, l'usage collectif de ce budget n'en reste pas moins déterminé par une volonté collective affirmée de soutenir une offre durable.

### ➔ UN ACCÈS GARANTI À UNE ALIMENTATION CHOISIE EN CONNAISSANCE DE CAUSE

Lutter contre la précarité alimentaire, rendre accessible une alimentation choisie et de qualité, dépasser l'aide alimentaire, tout cela dans la perspective d'un Droit à l'alimentation, sont des aspirations fortes du projet de SSA. Ce sont peut être parmi les résultats les plus forts de l'expérimentation que de montrer que le dispositif permet la sécurisation d'un budget alimentaire mensuel, assurant ainsi un meilleur accès quantitatif et qualitatif à une alimentation choisie, et un ensemble d'effets positifs en cascade discutés ci-dessus (chapitres 2 et 3). Au-delà de permettre aux concerné·e·s de s'éloigner voir de sortir de situations de précarité alimentaire, le dispositif permet aussi de lever des freins économiques et sociaux à l'accès à une alimentation de qualité et durable (produits frais, bio, local). Même si ces effets ne sont pas observables pour tout le monde avec la même intensité, ce constat est à mettre en rapport avec le fait que le mécanisme de sécurisation d'un budget alimentaire est partiel en comparaison du projet de SSA (100 euros par foyer au lieu des 150 euros par personne préconisés). Ainsi, l'expérimentation permet de confirmer qu'une SSA permettrait un accès garanti à une alimentation choisie, d'autant plus si elle est adossée à un Droit à l'alimentation, dépassant ainsi largement l'aide alimentaire.

### ➔ "SEULE UNE POLITIQUE UNIVERSELLE ET NON UN MÉCANISME SPÉCIFIQUE PEUT CRÉER DU DROIT"

C'est une affirmation forte dans le projet de SSA, mais qui a déjà largement fait ses preuves dans le cadre de la Sécurité sociale de santé, comme dispositif émanicipateur et non assistanciel (Da Silva, 2023). Cependant, le vécu du couple cotisation-prestation au sein de l'expérimentation de Caisse est ambivalent selon les personnes : entre logiques assistancielle et de reconnaissance, de solidarité et de Droit à l'alimentation. En effet, nous pouvons affirmer d'un côté que le dispositif de Caisse n'est pas un dispositif ciblant une "catégorie" de la population, contrairement à la plupart des dispositifs d'aide alimentaire, ce qui est confirmé par le vécu des intéressé·e·s, voire même revendiqué. Le dispositif se veut universel car ouvert à tous·tes sans condition, mais cette universalité reste relative car le dispositif ne peut associer pour l'instant l'ensemble de la population du territoire. Cependant, pour un certain nombre de personnes se pose la question de devoir rendre, d'être redevable, ou bien d'être en attente d'une reconnaissance, ce qui représente des freins importants pour tendre vers l'incarnation d'un Droit. Qu'est ce qui fait qu'utiliser sa carte vitale ne pose pas la question de devoir rendre, mais potentiellement au sein de la Caisse, alors que les mécanismes sont fondamentalement les mêmes ? C'est ce que nous discutons dans la partie ci-dessous.

Deux visions se dégagent ainsi dans la perspective du changement d'échelle, qui continuent de mettre au coeur du projet sa dimension démocratique :

- D'abord, l'idée que la Caisse est un dispositif territorial de solidarité démocratique. La participation est son fondement nécessaire, qui inclut les formes de prendre part, de contribuer, de recevoir, comme bases de la construction démocratique. La légitimité politique du changement d'échelle repose sur cette inclusivité.
- Ensuite, l'idée d'aller vers un dispositif national de redistribution à grande échelle comme un droit reconnu par tou·te·s. Là également, c'est uniquement dans un fonctionnement démocratique incluant les manières de prendre part, de contribuer, de recevoir des personnes concernées que ce droit pourra être conquis au-delà d'un sentiment de redevabilité.

## ■ Les limites des expérimentations locales pour aller vers une SSA

Même si l'expérimentation corrobore plusieurs processus et hypothèses constitutifs du projet de SSA, plusieurs limites sont identifiables. L'enjeu est à la fois de rendre les dispositifs de caisses en tant que tels plus performants dans la poursuite de leurs objectifs, et de mobiliser les expérimentations de caisses comme preuves de concept pour l'institution d'une SSA. La perspective étant finalement de réaliser la transition depuis les expérimentations de caisses vers une SSA instituée à l'échelle nationale. Ces limites sont globalement inhérentes à l'échelle territoriale.

En premier lieu, l'échelle territoriale rend difficile voire impossible l'incarnation du principe d'universalité - dans le sens d'impliquer l'ensemble de la population - et du Droit à l'alimentation, les leviers législatifs permettant de les produire n'existant qu'à l'échelle nationale. Notamment, une cotisation obligatoire n'est pas institutionnalisable à une échelle territoriale, alors qu'elle pourrait être la première concrétisation d'un Droit, et donc effacer le sentiment de devoir rendre et d'être redevable que rencontrent plusieurs personnes dans le cadre de l'expérimentation de Caisse. A noter que la cotisation obligatoire (en opposition à la cotisation volontaire) est à comprendre à la fois comme prélèvement automatique sur le salaire super-brut - et donc invisibilisé -, et comme dispositif obligeant l'ensemble de la population. L'idée de cotisation volontaire, ou de contribution, peut induire l'idée d'un financement de la Caisse assujetti au bon vouloir des individus, rappelant ainsi le principe de charité. Ce sentiment de redevabilité vécu par certaines personnes est aussi probablement inhérent à l'échelle territoriale de par la relative interconnaissance qu'elle induit entre les individus, rendant propice le fait de se sentir redevable vis-à-vis de personnes concrètes. Enfin, le fait que le dispositif de Caisse ne soit pas assuré de sa pérennité rend difficilement opératoire l'idée d'un Droit, qui lui doit être inaliénable.

En second lieu, les expérimentations de Caisses voient apparaître des injonctions à développer "leur" modèle économique. Cela peut être assimilé à une contradiction, car le modèle économique d'une SSA instituée à l'échelle nationale et macro-économique est déjà défini et éprouvé dans le régime général de Sécurité sociale (notamment entre 1946 et 1967 avant la désunification des Caisses, la fiscalisation du financement de la sécurité sociale, et la création de la loi de financement de la sécurité sociale), notamment sur la base de la cotisation obligatoire. Or, les expérimentations de Caisses devraient trouver leur modèle économique à une échelle territoriale pour aller vers une SSA instituée. Ces injonctions sont aussi nourries par différents acteurs et différents cadres, par exemple la demande d'un financeur, la volonté de citoyen·ne·s d'atteindre un équilibre budgétaire uniquement sur la base des cotisations volontaires, les réticences quant à mobiliser des subventions privées (fondations) ou publics (collectivités territoriales) dans le budget des Caisses, etc.

Enfin, l'émergence de plusieurs initiatives de Caisses inspirées de la SSA est concomitante à l'émergence d'inégalités et de compétitions (involontaires) territoriales entre ces initiatives. Cela se manifeste par exemple dans la recherche des financements auprès de bailleurs et financeurs peu nombreux, dans la visibilité médiatique, et dans les inégalités d'opportunités entre territoires (élu·e·s et politiques locaux, agenda politique, dispositifs de recherche, etc), particulièrement entre territoires urbains et ruraux.

## ■ Les chemins vers une SSA instituée ?

Le projet de SSA, et a fortiori les initiatives s'en inspirant, mobilise la Sécurité sociale de la santé (ou l'assurance maladie) et son histoire comme référentiel. Des enseignements peuvent être effectivement retenus de ce référentiel pour les expérimentations de Caisse dans une perspective de SSA. En effet, la Sécu de santé visait en premier lieu à protéger les travailleur·euse·s des risques sociaux et ne visait pas forcément dans son intention la transformation du système de production de soin. Le projet de SSA quant à lui vise autant à protéger les individus, en référence au Droit à l'alimentation, que d'emblée et explicitement à transformer le système alimentaire - programme qui se retrouve dans la plupart des expérimentations de Caisse. Cependant, la Sécurité sociale de la santé a tout de même transformé le système de production de soin, pour le meilleur (professionnalisation, déconfessionnalisation, développement de l'hôpital public) et pour le pire (développement du capital au niveau des cliniques, des complémentaires, de l'industrie pharmaceutique). Qu'est-ce que cela raconte pour les expérimentations de Caisse dans une perspective de SSA ?

(1) Même si le projet de SSA est bien plus ambitieux dans son objectif de transformation du système de production, l'histoire de la Sécu montre bien que cette dernière - par le truchement des Caisses notamment - a pu orienter le système de production de soin.

(2) Qu'à cette fin, les cotisations peuvent aussi avoir d'autres usages que solvabiliser la demande, comme servir à l'investissement (cas de l'hôpital public).

(3) Que socialiser l'accès par la solvabilisation de la demande peut aussi permettre le développement du capital (cliniques, complémentaires, industrie pharmaceutique) et participer à l'inflation des prix (cas des médicaments), sans les gardes fous requis. Le développement des expérimentations de Caisse dans la perspective de la SSA rend ainsi nécessaire de penser la question des rapports de forces, qui sont inévitables dans le développement d'une telle institution (Da Silva 2023), et qui seront structurants dès l'échelle des expérimentations de Caisse.

Enfin, partant des expérimentations de Caisse s'inspirant de la SSA, quels sont les chemins pour aller vers une SSA instituée ? Ces trois ans de recherche-action permettent d'identifier un certain nombre de leviers à pousser plus loin. L'expérimentation de Caisse est avant tout une expérimentation de coopération territoriale, notamment entre citoyen·ne·s, acteurs économiques et collectivités territoriales. L'expérimentation montre que cette dynamique peut être fructueuse pour activer une démocratie plus participative et directe dans le cadre d'une gouvernance territoriale, articulée à un projet national tel que celui de la SSA. Cependant, le contexte montpelliérain a été particulièrement propice à cette coopération, ce qui n'est pas le cas de tous les territoires, renvoyant à la problématique des inégalités territoriales. Dans cette continuité, explorer et développer de nouvelles coopérations semble maintenant incontournable pour rendre propices d'autres opportunités et espérer des changements d'échelle. Par exemple, les entreprises non alimentaires, les organismes de sécurité sociale, les syndicats, sont des acteurs encore relativement peu intégrés. L'articulation à d'autres projets ou politiques agricoles et alimentaires territoriaux doit aussi rester une priorité (p. ex. PAT, etc). Ces structures avec d'autres peuvent être le relai pour une autre nécessité, élargir la participation aux initiatives de Caisse, notamment au-delà des cercles militants, dans la perspective de construire une adhésion populaire au projet de SSA. Pour les initiatives s'inspirant de la SSA, il s'agit aussi de pousser la mise en réseau entre elles à la fois pour des enjeux techniques et opérationnels (échange de savoirs, pratiques, outils, etc) et politiques (adhésion populaire et construction du rapport de force). Pour finir, cette recherche-action de trois ans, ainsi que d'autres développées partout en France, laisse entrevoir un programme de recherche balbutiant mais tout à la fois ambitieux, prometteur et nécessaire pour continuer à concevoir des dispositifs de Caisse multifonctionnels et donner à voir une SSA instituée.

# Bibliographie

- Aschemann-Witzel, J., & Zielke, S. (2017). Can't buy me green ? A review of consumer perceptions of and behavior toward the price of organic food. *Journal of Consumer Affairs*, 51(1), 211-251.
- Agence Bio. (2024) Baromètre des produits biologique en France - 2024. [agencebio.org](https://agencebio.org)
- Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of planners*, 35(4), 216-224.
- ATD Quart Monde (Ed.). (2016). *Se nourrir lorsqu'on est pauvre: analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*. ATD Quart monde.
- Bacqué, M. H., & Biewener, C. (2015). L'empowerment, une pratique émancipatrice?. *La découverte*.
- Billen, G., Le Noë, J., & Garnier, J. (2018). Two contrasted future scenarios for the French agro-food system. *Science of the Total Environment*, 637, 695-705.
- Bléhaut, M., & Gressier, M. (2023). En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités. *Rapport du CREDOC*.
- Bonzi, B. (2019). *Faim de Droits. Le don à l'épreuve des violences alimentaires* (École des Hautes Etudes en Sciences Sociales).
- Bonzi, B. (2023). *La France qui a faim: Le don à l'épreuve des violences alimentaires*. Seuil.
- Bricas, N., Conaré, D., Walser, M. (2021). *Une écologie de l'alimentation*. Éditions Quae.
- Bricas, N., & Walser, M. (2021). L'alimentation comme relations aux autres. In *Une écologie de l'alimentation* (éditions Quae). <https://www.chaireunesco-adm.com/Chapitre-L-alimentation-comme-relations-aux-autres>
- Caillavet, F., Darmon, N., Dubois, C., Gomy, C., Kabèche, D., Paturel, D., & Pérignon, M. (2021). *Vers une sécurité alimentaire durable: enjeux, initiatives et principes directeurs*. Terra Nova.
- Carrel, M. (2017). Injonction participative ou empowerment? Les enjeux de la participation 1. *Vie sociale*, 19(3), 27-34.
- Chiffolleau, Y., Akermann, G., & Canard, A. (2017). Les circuits courts alimentaires, un levier pour une consommation plus durable?. *Terrains travaux*, 31(2), 157-177.
- Chiffolleau, Y., Akermann, G., Paturel, D., & Noël, J. (2023). Des circuits courts à la sécurité sociale de l'alimentation: économies concrètes et récit politique pour la solidarité alimentaire. *Lien social et Politiques*, (90), 310-329.
- Chiffolleau, Y., & Dourian, T. (2020). Sustainable food supply chains : is shortening the answer ? A literature review for a research and innovation agenda. *Sustainability*, 12(23), 9831.
- Cochoy, F. (2004). La captation des publics entre positifs et dispositions, ou le petit chaperon rouge revisité. *La captation des publics : » c'est pour mieux te séduire, mon client », 11-68.*
- Comby, J. B. (2015). À propos de la dépossession écologique des classes populaires. *Savoir/Agir*, (3), 23-30.
- Cooplib. (2024). *Manuel d'autogestion appliquée aux épiceries libres*.
- Coriat, B. (2020). *La pandémie, l'anthropocène, et le Bien commun*. Éditions Les liens qui libèrent.
- Couturier, C., Charru, M., Doublet, S., & Pointereau, P. (2017). *Le scénario Afterres 2050*.
- Damhuis, L., Serré, A., & Rosenzweig, M. (2020). Concrétiser l'ambition démocratique de l'alimentation durable ? *Anthropology of food*. <https://doi.org/10.4000/aof.11372>
- Da Silva, N. (2023). *La bataille de la Sécu: une histoire du système de santé*. La fabrique éditions.
- De Saint Pol, T., & Ricoch, L. (2012). *Le temps de l'alimentation en France*. INSEE première, (1417).
- Dewey, J. (2010). *Le public et ses problèmes*.
- Dubuisson-Quellier, S. (2022). How does affluent consumption come to consumers? A research agenda for exploring the foundations and lock-ins of affluent consumption. *Consumption and society*, 1(1), 31-50.
- Dubuisson-Quellier, S., & Gojard, S. (2016). Why are food practices not (more) environmentally friendly in France ? The role of collective standards and symbolic boundaries in food practices. *Environmental Policy and Governance*, 26(2), 89-100.
- Dubuisson-Quellier, S., & Plessz, M. (2013). La théorie des pratiques. Quels apports pour l'étude sociologique de la consommation?. *Sociologie*, 4(4), 451-469.

- Foy, C. (2024). L'actualisation des rapports de genre dans le cadre d'une expérimentation participative et novatrice : Le cas du comité citoyen de l'alimentation à Montpellier. Mémoire de fin d'études, Master 2 Economie sociale et solidaire, Université Paul Valéry Montpellier 3.
- Fraser, N. (2011). Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution. Lectures, Les livres.
- Garcia, S., & Lukes, S. (1999). Ciudadania: justicia social, identidad y participacion.
- Granchamp, L., Lamine, C., Berthomé, G. E. K., Tuscano, M., & Jenatton, M. (2023). Démocratie alimentaire et approches sensibles dans la transition écologique. *Lien social et Politiques*, (90), 377-399.
- Greniers d'Abondance (Les) (2022). Qui veille au grain ? Du consensus scientifique à l'action publique.
- Hardy, A. (2020). Entre-soi et mixité sociale au supermarché coopératif : l'exemple de la Cagette de Montpellier. Mémoire de fin d'études, Master 2 Intervention et Développement Social, Université Paul Valéry Montpellier 3.
- Hérault-Fournier, C., Fillaud, C., Michaud-Trévinial, A. (2020). "Les synthèses de Dyal Connect : "L'achat de produits locaux et l'utilisation du numérique, Baromètre 2021".
- Hourcade R. et Mc Clintock N. (2023) Introduction. L'alimentation, un enjeu de justice sociale. *Mouvements alimentaires, politiques publiques et inégalités. Lien social et Politique*, numéro 90.
- Hugues, F. (2021). Se débrouiller chez soi en milieu rural au temps de confinement: L'espace domestique, support du travail de subsistance. *Revue des politiques sociales et familiales*, (4), 119-128.
- IPES-Food & ETC Group. (2021). A long food movement: transforming food systems by 2045. IPES Food: Brussels, Belgium.
- Johnston, J., Rodney, A., & Szabo, M. (2012). Les gens bien mangent bien: comprendre le répertoire culturel de l'alimentation éthique. *IdeAs. Idées d'Amériques*, (3).
- Lamine, C., Renting, H., Rossi, A., Wiskerke, J. S. C., & Brunori, G. (2012). Agri-food systems and territorial development: innovations, new dynamics and changing governance mechanisms. *Farming systems research into the 21st century: the new dynamic*, 229-256.
- Lamine, C., & Chiffolleau, Y. (2016). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires: dynamiques et défis. *Pour*, (4), 225-232.
- Lamont, M. (1992). *Money, morals, and manners: The culture of the French and the American upper-middle class*. University of Chicago Press.
- Lang, T. (1998). Towards a food democracy. In S. Griffiths & J. Wallace (Eds.), *Consuming passions. Cooking and eating in the age of anxiety*. Manchester University Press.
- Laville, J. L. (2020). *Réinventer l'association*. Desclée de Brouwer.
- Le Morvan, F., & Wanecq, T. (2019). La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique, Rapport IGAS.
- Le temps de l'alimentation en France—Insee Première—1417. (s. d.). Consulté 29 novembre 2024, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281016#consulter>
- Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs: une promesse de différence*. Presses des Mines via OpenEdition.
- Loisel, J. P., François, M., Chiffolleau, Y., Hérault-Fournier, C., Sirieix, L., & Costa, D. (2014). *La consommation alimentaire en circuits courts: enquête nationale*. Paris, Gret, 53p. [En ligne] Bretagne.
- Lozano-Cabedo, C., & Gómez-Benito, C. (2017). A theoretical model of food citizenship for the analysis of social praxis. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 30, 1-22.
- Mangin, G., & Roy, A. (2023). L'écologie en milieux populaires: de la débrouillardise à l'action collective. *VertigO*, 23(2), 1-33.
- Mauss, M. (2023[1925]). *Essai sur le don: forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Puf.
- Moore, M.-L., Riddell, D., & Vocisano, D. (2015). Scaling out, scaling up, scaling deep : Strategies of non-profits in advancing systemic social innovation. *Journal of Corporate Citizenship*, 58, 67-84.
- Morvan, A. (2013). Recherche-action. In *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*.
- Muller, B., Bricas, N., MoISA, U., Vonthron, S., & Perrin, C. (n.d.). *Cartographier les inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans le Grand Montpellier*.
- Nicolas Le Strat, P. (2009). *Des biopolitiques d'expérimentation et de résistance*. Site web de Pascal Nicolas Le Strat. <https://pnls.fr/des-biopolitiques-dexperimentation-et-de-resistance/> [en ligne]

- Nicolas Le Strat, P. (2014). La transmission des expériences collectives. Site web de Pascal Nicolas Le Strat <https://www.pnls.fabriquesdesociologie.net/la-transmission-des-experiences-collectives/#more-80> [en ligne]
- O'Connell, R., & Brannen, J. (2021). Families and Food in Hard Times. <https://uclpress.co.uk/book/families-and-food-in-hard-times/>
- Oleschuk, M., Johnston, J., & Baumann, S. (2019). Maintaining Meat: Cultural Repertoires and the Meat Paradox in a Diverse Sociocultural Context. *Sociological Forum*, 34(2), 337–360. <https://doi.org/10.1111/socf.12500>
- Paturel, D. (2025). Faut-il nourrir les pauvres ? Tarbes : Editions Arcane 17 (à paraître)
- Paturel, D., Marajo-Petitzon, É., & Chiffolleau, Y. (2015). La précarité alimentaire des agriculteurs. *Pour*, (1), 77–81.
- Paturel D. (2016). Aide alimentaire et accès à l'alimentation au tamis de l'expérimentation sociale Dominique Paturel, *Anthropology of food*, n°10/2016. <https://aof.revues.org/7951>
- Paturel D., & Ndiaye, P. (2019). Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? Site web de la Chaire Unesco Alimentations du monde. <https://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on> [en ligne]
- Paturel, D., & Ramel, M. (2017). Éthique du care et démocratie alimentaire : les enjeux du droit à une alimentation durable. *Revue française d'éthique appliquée*, 4(2), 49–60. <https://doi.org/10.3917/rfeap.004.0049>
- Paugam, S. (1991). La disqualification sociale. PUF, Quadrige.
- Pena, J. (2000). La ciudadanía hoy: problemas y propuestas. Universidad de Valladolid.
- Plessz, M., Gojard, S. (2010). La consommation de légumes des ménages français : préparation domestique ou achats de produits transformés. [en ligne] hal-02821835
- Poux, X., & Aubert, P. M. (2018). Une Europe agroécologique en 2050: une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine. Enseignements d'une modélisation du système alimentaire européen, Iddri-AScA, Paris, France.
- Ramel, M. (2022). Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France. [Phdthesis, Université de Tours]. <https://hal.science/tel-03639344>
- Rawls, J. (1971). *A theory of justice*. Cambridge.
- Richard, J. C. (2018). *Diony Coop : des coopératives alimentaires autogérées dans le 9-3*. éd.libertaires.
- Rio, N. & Loisel, M. (2024). *Pour en finir avec la démocratie participative*. Textuel.
- Scherer, P. & Bricas, N. (2021). Lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire ? In Bricas N., Conaré D. and Walser M. (Eds), *Une écologie l'alimentation*. Editions Quae.
- Scherer, P. (2021). La recherche-action: un processus d'analyse et de transformation sociale pour l'accès à l'alimentation durable. In Lepiller, O., Fournier, T., Bricas, N., & Figuié, M. (Eds) *Méthodes d'investigation de l'alimentation et des mangeurs*. Editions Quae.
- Scherer, P. (2022). Expression et développement de formes de citoyenneté alimentaire : vers des « communs alimentaires » ? Site de la Chaire Unesco Alimentations du monde. <https://www.chaireunesco-adm.com/Solaci> [en ligne]
- Secours Catholique Caritas France, Réseau CIVAM, Solidarités Paysans, Fédération Française des Diabétiques (2024). *L'injuste prix de notre alimentation. Quels coûts pour la société et la planète*.
- Sirieix, L., & Costa, S. (s. d.). Catherine Herault-Fournier (ESA).
- Slocum, R. (2007). Whiteness, space and alternative food practice. *Geoforum*, 38(3), 520–533. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2006.10.006>
- Som Castellano, R. L. (2016). Alternative Food Networks and the Labor of Food Provisioning: A Third Shift? *Rural Sociology*, 81(3), 445–469. <https://doi.org/10.1111/ruso.12104>
- Warde, A. (2005). Consumption and theories of practice. *Journal of consumer culture*, 5(2), 131–153.
- Zask, J. (2011). *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Éditions Le Bord de l'eau.

GRAPHISME : MATHIEU ROY  
PHOTOGRAPHIES ASSEMBLÉE CITOYENNE 2023 : AURÉLIEN VIGEANT  
ILLUSTRATIONS CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE : JULIEN REVENU  
ILLUSTRATIONS TERRITOIRES À VIVRES : LA FORMIDABLE ARMADA